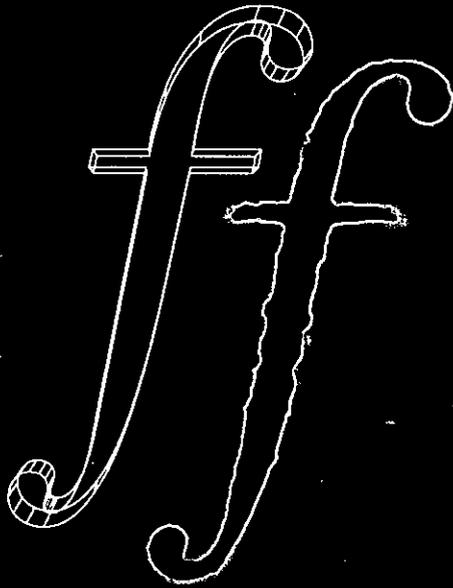


*f* r a n c e  
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 1 10 € 65 F



*ff*

*Le XXI<sup>e</sup> siècle  
a commencé...*



# Éditorial

## Donner du sens aux changements du monde

par **Anne-Marie IDRAC**  
directeur de la publication

*La lucidité dans les analyses et le discernement dans les choses sont particulièrement nécessaires au début de ce siècle en mouvement. La force des idées et la puissance créatrice de leur partage, à France-Forum nous y croyons plus que jamais pour faire valoir dans les changements du monde ce qui est porteur de développement humain contre les risques de régression écologique, éthique, démocratique. Entre chances et défis de la mondialisation, nous choisissons de valoriser les chances et de relever les défis avec courage et volonté. Le respect de la planète, de la dignité et de la responsabilité de chaque être humain, la confiance dans les acteurs sociaux et dans les citoyens pour refonder un nouveau contrat de fraternité, le choix du progrès au service de l'épanouissement des*

*personnes, le parti pris de la construction d'une Europe comme puissance et projet de civilisation exemplaire – ces valeurs sont notre héritage. Elles nous avertissent, nous éclairent, nous encouragent. Nous ne prétendons pas servir des solutions prêtes à l'emploi. Nous cherchons, nous espérons contribuer à une vision du monde à long terme, soucieuse du sort de la planète et de l'humanité, celle d'aujourd'hui, et celle des générations à venir. Donner du sens, c'est-à-dire, comme le souligne souvent François Bayrou, donner à la fois une direction et une signification aux efforts des hommes, c'est le plus beau projet de la politique, c'est aussi, à sa manière, le projet de notre revue, dans la fidélité à l'inspiration imaginative des équipes précédentes.*

# S o m m a i r e

France-Forum • n° 1 • Nouvelle série

## **DOSSIERS ET ÉTUDES : le XXI<sup>e</sup> siècle a commencé...**

<b>La Terre : une planète qui souffre</b> PAR JEAN-MARIE PELT.....	<b>7</b>
<b>Médecine et société au XXI<sup>e</sup> siècle</b> PAR AXEL KAHN.....	<b>13</b>
<b>L'École du XXI<sup>e</sup> siècle : mission possible</b> PAR EMMANUEL ECHIVARD, ELISABETH GARNIER, SYLVIE ET NICOLAS KRAUSZ .....	<b>19</b>
<b>Les vieillards ont-ils un avenir ?</b> PAR YVES-MARIE LAULAN.....	<b>27</b>
<b>Les techniques de l'information : vers un nouveau paradigme pour la citoyenneté</b> PAR JEAN-PIERRE DUDÉZERT.....	<b>29</b>
<b>" Notre État " n'est pas " leur " État</b> PAR JEAN PICQ .....	<b>37</b>
<b>Restaurer l'État républicain</b> PAR CHRISTIAN SAINT-ETIENNE .....	<b>43</b>
<b>Démocratie et négociation collective</b> PAR JEAN-FRANÇOIS AMADIEU.....	<b>47</b>
<b>Prospective du monde au XXI<sup>e</sup> siècle : uni-multipolaire</b> PAR JEAN GUELLEC.....	<b>55</b>
<b>Globalisation, inégalités et politique</b> PAR PIERRE-NOËL GIRAUD .....	<b>63</b>
<b>Nouvelle économie an I ou ce que la nouvelle économie a vraiment changé !</b> PAR BERTRAND BADRÉ ET JEAN-HUGUES MONIER .....	<b>71</b>

## **HÉRITAGES**

<b>Tournants de siècles</b> VUS PAR CHATEAUBRIAND, JULES ROMAINS, PAUL KENNEDY .....	<b>75</b>
<b>Hannah Arendt à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle... une oasis dans nos déserts ?</b> PAR GENEVIÈVE DECROP .....	<b>81</b>

## **ACTUALITÉ**

<b>Rééquilibrer le partenariat Europe-Amérique</b> PAR RENÉ FOCH .....	<b>91</b>
<b>Municipales : une nouvelle donne</b> PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST .....	<b>94</b>
<b>Mots et humeurs</b> PAR ANDRÉ LE GALL .....	<b>96</b>

## **NOTES DE LECTURE**

<b>Le christianisme d'ouverture n'est pas mort</b> PAR JACQUES MALLET .....	<b>97</b>
<b>" Nostalgie d'Empire " de Maurice Blin</b> PAR JEAN AUBRY .....	<b>101</b>
<b>" Le nouveau troisième âge " de Claude Vimont</b> PAR CHARLES DELAMARE .....	<b>103</b>

# La Terre : une planète qui souffre

par Jean-Marie PELT

*Avec l'aimable autorisation de la librairie Arthème Fayard, éditeur de " La terre en héritage " de Jean-Marie Pelt, nous publions des bonnes feuilles de ce remarquable ouvrage. Nous remercions à la fois l'éditeur et l'auteur d'avoir permis à nos lecteurs de prendre connaissance avant les autres du sérieux avertissement contenu non seulement dans les lignes qui suivent mais dans l'ensemble du livre*

**L**e diagnostic est unanime : jamais l'espèce humaine, à travers sa longue histoire, n'a exercé un effet aussi dévastateur sur la nature. Ravages qui ne cessent de s'aggraver, même en Europe, comme le constatait, le 24 juin 1999, Domingo Jimenez-Beltran, directeur de l'Agence européenne de l'environnement, devant les ministres de l'Environnement des Quinze réunis au Luxembourg. Et François Ramade, l'un des meilleurs spécialistes, de surenchérir :

*"En dépit des propos officiels "rassurants" quant à l'état de l'environnement tenus par les pouvoirs publics des diverses nations développées du monde ou par les représentants des organisations internationales spécialisées, les scientifiques concernés peuvent aujourd'hui affirmer catégoriquement que la crise écologique globale atteint une ampleur jamais égalée. Fait encore plus préoccupant, elle présente décennie après décennie une inexorable aggravation!"*

Affirmation étayée par une multitude de données et de chiffres singulièrement inquiétants, rapportés par l'auteur et dont s'inspirent les développements qui suivent.

Même tonalité dans les propos de Jean-Pierre Haigneré, cosmonaute français qui fit partie du dernier équipage franco-russe de *Mir* et passa plus de six mois à bord de cette station orbitale, du 20 février au 28 août 1999 :

*"Les déforestations, les incendies volontaires, éventuellement l'assèchement de zones comme la mer d'Aral, l'opacité systématique de certaines atmosphères comme celle qui est au-dessus de la Chine orientale, inspirent une grande crainte par rapport à notre capacité de gérer les ressources de la planète..."*

---

<sup>1</sup> François Ramade. *Le Grand Massacre*, Hachette, 1999.

De fait, la biosphère, cette fine peau vivante qui enveloppe la Terre, ne cesse de se détériorer à un rythme croissant : les incendies de forêts, les déboisements massifs pour l'exploitation des essences tropicales, la désertification par surexploitation et surpâturage sont des maux bien connus qui, loin de s'atténuer, ne cessent de s'amplifier. Chaque année, environ 250 000 kilomètres carrés de forêts tropicales sont détruits, soit une surface représentant approximativement la moitié du territoire français. Les arbres disparus, le sol est mis en culture, mais généralement de façon provisoire. Car plus de 100 millions de personnes vivent encore dans le monde de l'agriculture itinérante, mode d'exploitation archaïque qui consiste à brûler la végétation et à cultiver ensuite les sols ainsi défrichés durant trois ou quatre années, c'est-à-dire jusqu'à leur épuisement. On connaît en effet la pauvreté des sols forestiers tropicaux et leur extrême sensibilité à l'érosion dès lors que la couverture forestière qui les protège a été détruite. Après quelques saisons, les sols épuisés sont abandonnés, et le même processus se reproduit indéfiniment : 100 000 kilomètres carrés de forêt amazonienne – soit une superficie supérieure à celle de l'Autriche – sont ainsi rayés de la carte chaque année, avec de très faibles possibilités de régénération. Au rythme actuel de la déforestation, la plupart des pays du Sud-Est asiatique n'auront plus aucune forêt d'ici quarante ans.

Mais la surexploitation des champs et le surpâturage sont aussi des facteurs redoutablement dévastateurs pour la couverture végétale. Mis à nu, les sols sont exposés aux effets du vent et de la pluie qui emportent la terre. De plus, des épandages d'engrais et de pesticides surdosés tuent la vie biologique des sols et les dégradent de manière irréversible, altérant gravement leur fertilité.

C'est ainsi que, partout dans le monde, la désertification progresse. Le Sahara, par exemple, continue de s'étendre vers le sud, ainsi qu'en témoigne l'ensablement de nombreuses zones d'habitation et de culture à sa périphérie. Tous ces faits sont connus, dûment analysés, repérés par satellite, et font l'objet d'innombrables conférences internationales. Pourtant, rien ne les arrête. Comme un épiderme malade, la surface de la Terre se desquame et s'exfolie.

Or le monde tropical, plus gravement atteint par ces phénomènes de déforestation et de désertification, recèle à lui seul plus des deux tiers des espèces vivantes. Celles-ci subissent directement le contre-coup de ces pratiques et régressent à une vitesse que tous les spécialistes considèrent comme quasi exponentielle. Lorsque, en 1998, la forêt tropicale brûle en Indonésie pendant plusieurs semaines et sur une superficie égale à la moitié de notre territoire, combien d'espèces auront disparu dans la fournaise – espèces connues des scientifiques, mais aussi espèces encore inconnues et qui n'auront jamais été repérées par l'homme ?

Une estimation apportée par François Ramade est hautement significative : alors que le rythme naturel d'extinction des espèces (qui, on le sait, ne sont pas éternelles) est fixé en moyenne à une tous les vingt-sept ans en l'absence de toute intervention humaine, chaque jour verrait s'éteindre à jamais cinq espèces de plantes propres aux forêts tropicales. A ce rythme, plus de 20 % des 270 000 espèces végétales peuplant la planète pourraient disparaître d'ici 2050.

Le bilan n'est pas plus encourageant pour ce qui concerne les animaux : on estime que 15 % des espèces d'oiseaux et 25 % des espèces de mammifères sont, dès à présent, elles aussi menacées de disparition. La population des éléphants d'Afrique, par exemple, est tombée depuis le début des années 1960 de 2 millions à 600 000 individus. Pis encore la population de rhinocéros noirs est passée de 70 000 à moins de 2 000 ! De même, les océans ne comptent plus guère que 2 000 grandes baleines bleues – le plus grand animal au monde avec ses 30 mètres de long – contre au moins 200 000 pour le seul océan Glacial antarctique au début des années 1920, quand débuta la chasse à cette espèce.

Certes, le nombre ne garantit pas nécessairement la survie d'une espèce. C'est ce qui a été vérifié à propos de l'extinction des pigeons migrateurs américains dont les effectifs sont passés en un siècle de 5 milliards à 0 ! *"Plus j'avancais, plus je rencontrais de pigeons, l'air en était littéralement rempli, la lumière du jour en plein midi s'en trouvait obscurcie. La fiente tombait, semblable à des flocons de neige fondue, et le bourdonnement continu des ailes m'étourdissait et me donnait envie de dormir..."*, écrit James Audubon alors qu'il se trouve au bord de l'Ohio, en 1813. Séjournant à Louisville, le célèbre peintre naturaliste américain d'origine française précise encore : *"Les pigeons passaient toujours en grand nombre et continuèrent ainsi pendant trois jours, sans cesser. Tout le monde avait pris les armes"*. Un siècle plus tard, le 1er septembre 1914, le dernier pigeon vivant, une femelle âgée de 29 ans, s'éteignait au zoo de Cincinnati. Ainsi disparaissait une des espèces les plus prolifiques d'Amérique du Nord. On imputa alors cette disparition à la chasse aux pigeons qui avait pris une extension extraordinaire. Mais un autre facteur a sans doute joué et continue d'intriguer les biologistes : à partir du moment où la densité des colonies a commencé à baisser, le comportement des volatiles s'est modifié ; ils ont perdu l'aptitude à se reproduire. On sait en effet aujourd'hui que la perpétuation d'une espèce exige souvent un nombre minimum d'individus, seuil en deçà duquel elle peut être irrémédiablement condamnée. (Ce pour quoi il serait hautement improbable qu'un seul couple humain se révèle à même, après un cataclysme, de repeupler à lui seul la Terre!).

(...) Le rythme des extinctions, qui ont débuté dès la Préhistoire, n'a cessé de s'amplifier avec l'extension de la population et le développement de ses techniques. La déforestation, accompagnée de la perte des espèces liées aux habitats boisés, n'a cessé de s'étendre, en particulier dans les foyers de civilisation ancienne tels que la région méditerranéenne ou l'Empire du Milieu, dont les habitants se sont longtemps comportés comme les pires ennemis des arbres – d'où, on l'a vu, les formidables inondations qui ont sévi en Chine.

La faune n'a pas été davantage épargnée, comme le révèlent les mosaïques de l'Antiquité ou les laques de la Chine antique où figurent des spécimens d'une grande faune sauvage aujourd'hui entièrement disparue de ces régions. Rappelons que c'est en Afrique du Nord que les Romains capturaient les animaux destinés aux jeux du cirque. Hannibal prit ses fameux éléphants dans le Sud tunisien encore recouvert de forêts à cette époque.

Avec les Temps modernes, le processus s'accélère : 21 espèces de vertébrés disparaissent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, 84 au cours du XIX<sup>e</sup>, plus d'une centaine au cours du XX<sup>e</sup>...

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie des "listes rouges" d'espèces animales et végétales menacées d'extinction. Pour le seul bassin méditerranéen, plus de 8500 espèces figurent sur ces listes.

Mais, dira-t-on, qu'importe que des espèces disparaissent si elles ne nous concernent en rien ! De fait, sur les 270000 plantes à fleurs, les cinq plantes les plus cultivées – blé, riz, maïs, pomme de terre et orge – assurent à elles seules 53 % de l'alimentation mondiale, et les vingt premières espèces cultivées plus de 80 %. Il suffirait donc de pousser un peu plus loin encore ces chiffres pour que, du même coup, toutes les autres plantes paraissent "inutiles". Au reste, face à la multiplicité des périls qui menacent les humains, il est souvent de bon ton, fût-ce dans les milieux de l'écologie politique, de se défendre de ne se préoccuper que de la "protection des fleurs et des petits oiseaux".

C'est que les raisons qui militent en faveur de la protection de la biodiversité sont souvent mal connues ou mal comprises. A la différence de périls imminents tels que le dérèglement climatique ou la pollution génétique due aux organismes génétiquement modifiés (OGM), la sauvegarde de la biodiversité ne mobilise guère la conscience populaire, peut-être simplement parce que le mot n'a pas su véritablement s'imposer dans le langage courant. Parler de "protection de la nature" est autrement plus éloquent et mobilise bien davantage les énergies. Mais la "nature", c'est précisément dans sa biodiversité qu'elle se révèle à nous, dans sa richesse de multimillionnaire en espèces.

Le développement de l'agriculture productiviste n'a cessé de faire diminuer cette biodiversité. Ainsi, par exemple, toute la production américaine de soja est assurée par la descendance de six plantes importées voici un siècle de la même région d'Asie. Il en résulte une pauvreté et une uniformité génétiques portant en elles-mêmes des risques graves au cas où une maladie très dévastatrice attaquerait ces cultures monovariétales. Tel fut le cas, au milieu du XIXe siècle, en Irlande lorsque le mildiou dévasta les champs de pommes de terre et déclencha la pire des famines à avoir jamais frappé le continent européen : on dénombra pas moins d'un million de morts, cependant que 50000 Irlandais émigraient aux Etats-Unis et y essaïmaient des patronymes tels que Kennedy, Kelly, Clinton, etc... La destruction du vignoble français par le phylloxéra, venu des Etats-Unis vers 1865, illustre pareillement le risque des monocultures. Seule la diversité de ses cultures peut mettre l'homme à l'abri de tels périls.

On comprend pourquoi tant d'efforts sont aujourd'hui déployés pour la conservation et la revalorisation des variétés anciennes ou des espèces sauvages voisines des plantes cultivées. Celles-ci représentent des réservoirs de gènes auxquels il est possible de faire appel en cas de besoin.

(...) Mais on ne sauvera pas la biodiversité sans une participation plus importante et un accroissement des pouvoirs des Nations unies. Les espèces vivantes ne connaissent pas de frontières, et la définition "d'espaces protégés" ne devrait en aucune façon signifier que les espaces qui ne le sont pas peuvent être purement et simplement livrés à l'appétit de tous ceux qui se soucient de la protection de la nature comme d'une guigne. C'est, en fait, la biosphère entière qu'il convient de protéger !

Alors que la dernière décennie a vu l'émergence, dans le droit international, du droit d'ingérence à motifs humanitaires, ne pourrait-on imaginer que les dix prochaines années voient émerger un droit d'ingérence à motifs écologiques? Ainsi pourrait s'organiser sous l'égide des Nations unies un corps "d'écologues humanitaires" susceptibles d'être dépêchés sur le terrain en cas de catastrophe majeure. Par exemple, le déboisement dramatique de l'Indonésie ou de Madagascar exigerait la présence sur le terrain de spécialistes scientifiquement compétents et humainement compatissants, capables de mettre en œuvre, en collaboration avec les pouvoirs locaux et les habitants, les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels, comme celles qui voient le jour avec l'émergence d'un nouveau savoir-faire qualifié de "génie écologique". S'il n'en est encore qu'à ses balbutiements, gageons qu'il constituera la véritable "force de frappe" de l'écologie planétaire.

Génie écologique, qu'est-ce à dire? Simplement la mise en œuvre de pratiques adaptées au terrain, fondées sur une fine observation du fonctionnement des écosystèmes fragiles ou menacés, suscitant des interventions judicieuses et appropriées. Car le temps presse! Il n'est plus au laisser-faire. Le destin de l'humanité est parfaitement inséparable de celui de la nature dont elle a besoin pour subsister. Sans elle, point de nourriture, point de vie. La nature, à l'inverse, n'a nul besoin de l'homme: qu'il vienne à disparaître et elle rebondira aussitôt, dans sa diversité et sa luxuriance que seul pourra interrompre un cataclysme cosmique majeur comme, par exemple, l'ultime transformation du Soleil qui grillera la Terre... dans quelques 5 milliards d'années seulement! Donc, puisque l'homme a besoin de la nature et que la nature n'a apparemment pas besoin de lui, il convient de revoir du tout au tout la distribution des rôles et des partitions: le fameux "principe de précaution" exige que l'homme approche désormais la nature avec respect et humilité.

L'homme, jardinier et gardien de la Terre: c'est de cette mission que se sentent investis depuis la nuit des temps les Indiens U'wa qui vivent au nombre d'environ 5000 sur un très modeste territoire du nord-est de la Colombie: "*La mère-Terre possède une tête, des bras et des jambes, disent-ils, et le pays des U'wa est le cœur qui porte l'Univers. S'il devait être blessé, il deviendrait incapable de donner la vie au reste du monde*". Tel est le message de leur porte-parole, Berita KuwarU'Wa. Les U'wa avaient jadis vaillamment résisté aux conquistadores espagnols, mais, en janvier 1995, le gouvernement colombien a autorisé une compagnie pétrolière américaine à prospecter chez eux. Ce qui revenait à les condamner à mort! Car, avec l'or noir, jaillit partout l'argent, mais aussi l'alcool et la drogue. Pour les U'wa, le pétrole est le sang de la mère-Terre, et doit pour cette raison être protégé. Ils entamèrent donc en Colombie un marathon juridique qu'ils perdirent, bien évidemment. En avril 1997, les 5000 Indiens menacèrent alors le gouvernement colombien d'un suicide collectif: ils ne feraient ainsi que répéter celui qui, selon le mythe fondateur de leur tribu, aurait eu lieu lors de l'arrivée des Espagnols, un demi-millénaire auparavant. Au premier forage, par conséquent, ils sauteraient du haut d'une falaise de 500 mètres. La menace fut prise très au sérieux et le grand pétrolier finit par renoncer à violer le territoire de ce petit peuple courageux.

Etrangement, le Web est devenu aujourd'hui l'allié des ethnies indiennes les plus isolées. La lutte des peuples indigènes est soutenue par une ONG fondée à Londres

en 1969, Survival International. Son site, Native Web Ressources, abrite 200 nations. Les Indiens savent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour protéger leurs terres et leur culture. L'Unesco, qui recense 300 millions d'indigènes répartis à travers 70 pays, tente depuis des années de faire signer aux gouvernements du monde une Charte mondiale sur le droit des peuples indigènes – toujours en vain. Pourtant, on ne sauvera pas la nature sans la participation de ceux qui l'habitent et qu'on appelait jadis les "naturels". Protéger la première, c'est sauver ces derniers. Un même objectif, un même combat.

*Jean-Marie PELT*

# Médecine et société au XXI<sup>e</sup> siècle

par Axel KAHN

*Dans les décennies qui viennent l'immense majorité des médicaments auront été mis au point par des méthodes génétiques. Comment y arrivera-t-on ? Quels problèmes moraux se posent ?*

**D**écidément, la génétique a marqué le XX<sup>e</sup> siècle. C'est en 1900 que furent redécouvertes par trois équipes européennes les "lois de Mendel", c'est-à-dire les bases de la génétique. La génétique peut être définie comme la science de la transmission des caractères héréditaires. Ceux-ci sont codés par les gènes qui, collectivement, constituent le génome. Or, le 12 février 2001, comme l'annonce en avait été faite en juin 2000 par les chefs d'États des pays industrialisés, dans des conférences de presse simultanées, l'essentiel de la séquence du génome humain a été révélé. Le génome détermine l'essentiel des propriétés biologiques des cellules et des organismes, mais les conséquences de celles-ci dépendent de l'interaction avec un environnement qui, lui, n'est pas génétiquement déterminé. En ce sens, le programme génétique n'est pas celui d'un destin. Les gènes sont portés par les molécules d'ADN des chromosomes. Ils sont formés de quatre types de constituants dont l'enchaînement indique le sens, à la manière d'un alphabet. De même que les mots constituent le plus court enchaînement des lettres de l'alphabet classique ayant un sens individuel, les gènes sont le plus petit enchaînement des constituants de l'alphabet génétique ayant une signification biologique. Cependant, de même que le mot ne résume pas le sens de la phrase le contenant, le gène ne suffit pas à déterminer les propriétés biologiques d'une cellule dans laquelle il se trouve. Celles-ci dépendent en effet d'une combinaison de gènes, comme le sens de la phrase est donné par une combinaison de mots.

Les renseignements que l'on pourra tirer du séquençage, c'est-à-dire de la détermination de l'enchaînement des 3,2 milliards de constituants de l'alphabet génétique hérités, pour un jeu de notre père, et pour l'autre de notre mère, permettront, au mieux et progressivement, d'établir un dictionnaire. Dans ce dernier, chacun des gènes pourra être défini par sa fonction principale. Cependant, pas plus qu'un dictionnaire ne permet d'imaginer l'ensemble des œuvres littéraires, le dictionnaire génétique ne rendra pas compte à lui tout seul de la diversité des propriétés biologiques de l'organisme humain. Il reste probablement des décennies de travail pour

transformer cette première étape en compréhension détaillée de la signification du programme génétique.

### **Gènes et médecine**

Il n'empêche que l'on peut déduire des gènes la structure des constituants principaux des cellules, appelées protéines, et les obtenir en quantité importante afin d'en étudier toutes les propriétés. De ce fait, le programme génome permettra de caractériser les anomalies associées aux différentes maladies et, par conséquent, de hâter la mise au point de traitements nouveaux. On considère que dans les décennies qui viennent, l'immense majorité des médicaments mis au point l'auront été par utilisation, à une étape ou à une autre, des méthodes génétiques. Ces médicaments du futur seront probablement, pour l'essentiel, du même type que les médicaments actuels : c'est-à-dire de petites molécules chimiques. Cependant, la sélection des médicaments actifs bénéficiera des progrès réalisés grâce aux programmes génomes. De premiers exemples de cette démarche existent. C'est parce que la caractérisation du génome du virus VIH du SIDA a permis de déterminer le mécanisme infectieux de ce virus que des médicaments ont pu être développés. Il existe, dans le domaine du cancer, au moins un médicament utilisé dans une forme particulière de leucémie (la leucémie myéloïde chronique) qui est précisément adapté à la lésion génétique responsable de cette maladie. Plus récemment, certaines lésions génétiques qui peuvent prédisposer à des formes familiales rares de maladie d'Alzheimer et d'artériosclérose ont été caractérisées. Cela a conduit à l'identification de protéines qui sont des cibles potentielles de médicaments prometteurs. Naturellement, il ne s'agit encore là que de promesses mais elles indiquent bien en quoi la caractérisation du génome humain aboutira à des progrès thérapeutiques.

Une autre catégorie de médicaments est constituée par des protéines elles-mêmes. L'insuline, l'erythropoïétine, les facteurs évitant les hémorragies chez les patients hémophiles sont des exemples de telles protéines médicamenteuses. Aujourd'hui, la méthode la plus efficace et la plus sûre pour les obtenir est le génie génétique. Cela consiste à transférer le gène humain commandant la synthèse de ces protéines dans des micro-organismes, par exemple des colibacilles, commandant ainsi à cet organisme de synthétiser la protéine médicamenteuse. Un tel procédé permet d'éviter les infections accidentelles observées dans le passé lorsque ces protéines médicamenteuses étaient purifiées à partir de tissus humains ou animaux : contamination des hémophiles par le virus du SIDA, et de jeunes enfants traités avec l'hormone de croissance par l'effroyable maladie de Creutzfeld Jacob. De plus, il est certain que de très nombreuses protéines thérapeutiques originales seront identifiées grâce à l'étude du génome humain.

Enfin, la thérapie génique constitue une troisième catégorie de thérapeutique issue des progrès en génétique. Il s'agit soit d'utiliser un gène comme médicament, soit alors de tenter de réparer les gènes dont l'altération est à l'origine des maladies génétiques. L'utilisation du gène-médicament a connu son premier grand succès en France dans l'équipe du Professeur Alain Fischer à l'Hôpital Necker. Quant à la microchirurgie réparatrice des gènes, un peu plus futuriste, elle a néanmoins cessé d'être une science-fiction.

### **Médecine régénératrice**

A côté des progrès thérapeutiques attendus des retombées de l'étude des génomes, il faut parler de la médecine régénératrice. Celle-ci se fixe pour but de remplacer chez les malades des cellules âgées, altérées, par des cellules jeunes, pleinement fonctionnelles et tolérées par l'organisme auquel on les grefferait. Cela peut être obtenu en utilisant des populations cellulaires au grand potentiel de jeunesse, appelées cellules souches. Dérivées de tissus embryonnaires ou des tissus adultes, on peut commander à ces cellules souches de se transformer en la population dont on a besoin pour soigner une maladie particulière : par exemple, des cellules pancréatiques sécrétant de l'insuline pour soigner le diabète ; des cellules du cerveau pour soigner la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer ; des cellules de la moelle épinière pour soigner des accidents avec paraplégie ou tétraplégie ; des cellules cardiaques pour améliorer le pronostic de l'infarctus du myocarde... etc. Des difficultés persistent cependant : les cellules souches sont en petit nombre, et il n'est pas aisé de leur commander de se transformer en le type cellulaire dont on a besoin pour soigner un malade. Une des retombées du décryptage du génome pourrait être l'identification des protéines, appelées facteurs de croissance, permettant de surmonter ces obstacles. Ici, par conséquent, les progrès de la thérapie cellulaire rejoignent ceux de la génétique pour faire de la médecine régénératrice l'une des perspectives les plus enthousiasmantes pour la ou les décennies qui viennent.

### **Clonage thérapeutique**

Les cellules souches embryonnaires pourraient être isolées d'embryons humains clonés. Pour obtenir ces derniers, un ovule féminin débarrassé de ses propres chromosomes serait fusionné à une cellule quelconque de la personne à traiter. Cela donnerait un embryon qui serait cultivé pendant 7 jours au laboratoire. A ce stade, l'embryon a la forme d'une cavité creuse au fond de laquelle se trouve un amas de cellules que l'on peut prélever ; ce sont les cellules souches embryonnaires. Des greffes cellulaires préparées à partir de telles cellules seraient parfaitement tolérées par le malade puisqu'elles seraient génétiquement identiques à ses cellules propres. Ainsi, le malade ne développerait aucune réaction de rejet de greffe contre elles, les considérant comme ses propres cellules. Cette perspective est ce que l'on appelle le clonage thérapeutique.

La question de la légitimité de son autorisation est un authentique dilemme éthique. S'opposent en effet ici deux logiques, toutes deux moralement recevables, mais contraires.

D'un côté, les promesses de la médecine régénératrice. Par exemple, une personne souffrant de diabète, traitée par l'insuline, serait ainsi susceptible de recevoir une greffe de cellules produisant l'hormone en fonction du taux de sucre dans le sang. Pour ce faire, un clone embryonnaire génétiquement identique au diabétique serait produit, dans lequel on prélèverait des cellules souches. On commence à savoir commander à ces dernières de se transformer en n'importe quel type de cellules d'organe différencié, ici en cellules pancréatiques productrices d'insuline qui, greffées, ne seraient pas rejetées par le système immunitaire du receveur. Si cette approche est le moyen de soulager des malades atteints d'affections cruelles, faut-il se l'interdire ?

D'un autre côté, il existe une série d'objections morales.

Premièrement, la réflexion éthique menée jusqu'à présent en France et dans de nombreux autres pays européens conduisait à reconnaître à l'embryon humain une singularité justifiant qu'il ne fût pas uniquement conçu comme une chose mais aussi comme une possibilité de personne. Avec le clonage thérapeutique, des embryons humains seraient créés, d'abord pour la recherche, et, peut-être ultérieurement, comme matière première de médicaments cellulaires.

Deuxièmement, il existe, certes, un large consensus, au moins politique, pour garder hors la loi le clonage reproductif. Cependant, régulièrement des biologistes, tel le spécialiste italien de la reproduction Severino Antinori associé à des collaborateurs américains et israéliens, indiquent leur volonté de passer outre, de transgresser cet interdit. Objectivement, autoriser le clonage d'embryons humains, permettre leur production en grand nombre grâce à l'amélioration des techniques, serait de nature à faciliter cette transgression puisque le transfert de ces embryons dans des ventres féminins pourrait aboutir un jour à la naissance d'enfants clonés.

Enfin, il faut aujourd'hui des dizaines d'ovules de vaches, espèce particulièrement propice au clonage, pour obtenir un embryon de bonne qualité au stade de développement où seraient prélevées les cellules souches embryonnaires nécessaires. D'après les résultats préliminaires actuels, le clonage d'embryons de primates, et donc probablement d'*Homo sapiens*, est encore plus malaisé.

Le développement du clonage thérapeutique chez l'homme nécessiterait donc un tel nombre d'ovules féminins que le simple don généreux pourrait n'y pas suffire. Il y a par conséquent lieu d'être inquiet de la pression, éventuellement économique, qui pourrait s'exercer sur des femmes considérées en tant que productrices d'ovules, et donc, instrumentalisées.

Les objections morales étant constantes, il reste à établir si l'autorisation rapide du clonage thérapeutique se justifie réellement au plan de l'urgence de la recherche de nouveaux traitements.

Aujourd'hui, nous l'avons vu, les objectifs de la médecine régénératrice pourraient être atteints grâce à l'utilisation, soit de cellules souches issues de tissus différenciés, par exemple, le sang de cordon, la moelle osseuse, le foie, le muscle, la peau, soit de cellules souches embryonnaires. La première stratégie repose sur des cellules présentes chez les malades eux-mêmes et ne pose aucun problème moral. Elle est prometteuse et mérite à l'évidence d'être activement poursuivie. Pour mettre en œuvre la seconde stratégie, il faudra maîtriser la différenciation à volonté des cellules souches embryonnaires humaines, selon le type de maladies qu'il s'agit de soigner, et être capable d'éliminer les cellules indifférenciées qui, sinon, risqueraient d'être à l'origine de tumeurs embryonnaires. Un énorme travail préalable doit donc être accompli : il pourra et devra l'être à partir des embryons surnuméraires, selon les dispositions prévues par la loi française en préparation. Si ces recherches connaissent le succès, d'autres techniques pourraient être testées pour assurer la compatibilité de ces cellules d'origine embryonnaire avec le système immunitaire du receveur. On

envisage notamment de typer les lignées de telles cellules en fonction de leurs groupes tissulaires, ce qui permettrait d'ajuster les greffons aux caractéristiques des receveurs. Une autre technique qui mérite d'être explorée est le remplacement du noyau de cellules souches embryonnaires obtenues à partir d'embryons surnuméraires par celui de cellules du receveur.

Ce n'est que dans le cas où l'utilisation de cellules souches provenant de tissus différenciés serait insuffisante, où on apprendrait à maîtriser les cellules souches embryonnaires, tout en étant incapable d'assurer leur tolérance immunologique par les receveurs, que l'utilisation d'embryons clonés deviendrait vraiment justifiée.

L'Agence de la Procréation, de l'Embryologie et de la Génétique Humaine, prévue par la loi, pourrait alors proposer au législateur de reconsidérer sa position.

Aujourd'hui, en revanche, la gravité des objections morales à la fabrication d'embryons humains par clonage ne nous semble contrebalancée ni par la réalité des espoirs thérapeutiques reposant sur leur utilisation, ni par l'urgence de la recherche. Il semble que le mouvement qui se renforce aujourd'hui pour néanmoins autoriser le clonage thérapeutique procède de deux ressorts. Le premier est l'impatience des chercheurs à se voir autoriser l'accès à de nouveaux matériels d'étude, surtout quand ils sont prometteurs en terme de célébrité, sinon vraiment d'efficacité médicale. Le deuxième est la référence à la valeur suprême du Progrès, conçu comme porteur par lui-même d'espoirs, voire d'assurance d'amélioration de la condition humaine. Et pourtant, le XXe siècle qui vient de s'achever, flamboyant dans tous les sens du terme, celui qui fait référence aux feux de l'esprit comme à ceux des fours crémateurs, illustre bien l'ambivalence du pouvoir conféré à l'homme par le progrès des savoirs et des techniques. La liberté humaine implique la possibilité du Bien et du Mal, et par conséquent, l'utilisation du Progrès au profit de l'un ou de l'autre. Décidément, ce n'est pas parce que c'est éventuellement possible, que c'est bien. Encore faut-il être capable de justifier en quoi une innovation proposée, dont l'homme est l'objet, est de nature à améliorer sa condition tout en respectant les principes moraux fondant sa dignité et son autonomie. Tel n'est pas le cas, à ce jour, en tout cas, du clonage thérapeutique.

### **Prédictions génétiques**

Une autre utilisation des connaissances sur le génome humain est la prédiction génétique. Il s'agit d'identifier les susceptibilités génétiques qu'ont des personnes à contracter des maladies particulières. Lorsque de telles maladies prévues grâce à un test génétique peuvent être évitées, il s'agit là d'un grand progrès de la médecine. Cela se rencontre déjà pour plusieurs affections, par exemple une surcharge en fer fréquente, que l'on appelle hémochromatose. Non traité, ce désordre génétique se complique de graves troubles glandulaires et hépatiques, parfois d'un cancer du foie. Lorsqu'elle est prédite grâce à des tests génétiques, la maladie peut être évitée en conseillant à la personne prédisposée de devenir donneur de sang. Le sang, en effet, contient une grande quantité de fer.

Cependant, très nombreux sont les cas où la prévision de la survenue d'une maladie ne permet pas encore de l'éviter, et pas même de la mieux soigner. Cela est le cas

des gènes de prédisposition à des affections neurodégénératives telles les formes familiales de maladie d'Alzheimer ou la Chorée de Huntington. D'autres fois, les éventuelles mesures préventives préconisées comme les plus efficaces, en particulier l'ablation des deux seins et des deux ovaires en cas de mutation d'un gène BRCA1 ou BRCA2 chez les femmes, sont bien difficiles à accepter. Elles témoignent alors des limites de la liberté laissée à une personne qui ne peut choisir qu'entre une intervention délabrante et un risque non maîtrisé. Le danger existe dans de tels cas que la connaissance par la société de semblables prédispositions soit utilisée à des fins d'exclusion et de stigmatisation, dans l'assurance, dans l'embauche, ou dans le prêt bancaire. Naturellement, un monde où les perspectives des citoyens ne dépendraient plus de leur commune humanité mais de la particularité de leur génome, correspondrait à l'abandon des valeurs des droits de l'homme au profit de celles du droit des gènes !

Ce dernier aspect montre la responsabilité nouvelle devant laquelle les hommes sont placés de part les nouveaux pouvoirs qu'ils ont acquis, notamment grâce aux progrès en génétique. Naturellement, ceux-ci permettent d'espérer de très importantes améliorations en médecine, dans le traitement des maladies génétiques ou acquises. Cependant, le risque existe également que la connaissance du destin biologique des individus ne soit utilisée à des fins de sélection et d'exclusion. C'est donc en définitive aux sociétés humaines qu'il appartient de déterminer ce qu'elles veulent faire des nouveaux pouvoirs qu'elles ont acquis, notamment de ceux dérivés de la science et de la technique. Pour le XXI<sup>e</sup> siècle, les espoirs et les risques sont réels. Ce qui adviendra réellement dépend avant tout des moyens que se donneront les nations pour déterminer ce qui leur convient réellement et écarter ce qui pourrait leur nuire, et pour faire respecter leur choix.

Parmi ces responsabilités, il n'y a pas simplement celle d'éviter les effets nocifs des nouvelles techniques, mais aussi de faire en sorte que l'humanité entière profite des bienfaits escomptés, et pas seulement une minorité de citoyens privilégiés des pays riches.

*Axel KAHN*

# L'École du XXI<sup>e</sup> siècle : mission possible

par Emmanuel ECHIVARD, Elisabeth GARNIER,  
Sylvie et Nicolas KRAUSZ

*Mais que veut donc l'École ? Après tant de réformes, tant de mesures financières, pourquoi semble-t-elle essoufflée, au début de ce siècle ? Sans vouloir céder aux sirènes d'un modernisme déjà démodé, nous avons voulu, jeunes professeurs, esquisser ce que nous vivons, et ce que nous imaginons. Au fur et à mesure, une évidence : ce dont nous avons besoin, c'est d'une mission nationale, d'une vision politique qui réunissent tous les acteurs de l'École dans une commune énergie*

**L**e temps vient où l'École, effectivement, s'annonce "la première priorité nationale". Le temps vient où l'École ne sera pas tant le lieu de l'espoir ou du ressentiment, que le lieu de la volonté et de l'engagement. Ce ne sera plus, alors, l'heure des mesures ponctuelles, des petits plans et des petites phrases, ce sera l'heure de la reconnaissance réciproque de l'École et de la société, de la confiance retrouvée.

Nous, jeunes enseignants, sentons chaque jour dans nos collègues et nos lycées se lever une volonté nouvelle d'unité et d'action, après des années d'interrogations, d'adaptations difficiles, d'épuisement progressif des hommes et des idées. Le renouvellement massif du personnel éducatif dans les cinq années à venir avec 180 000 départs à la retraite en est un signe historique. Des éducateurs nouveaux arrivent, porteurs de projets, désireux d'éveiller et de transmettre, peu au fait des crispations et des corporatismes.

Quelle est notre légitimité à parler de l'institution, nous qui sommes dans les premières années de notre métier ? Au nom de quelle expérience parlons-nous ? Il y a, en premier lieu, notre situation. Le système du déroulement des carrières est tel que les professeurs placés en première ligne du combat pour l'éducation, en particulier en ZEP, en REP ou en zone violence, sont les plus jeunes. Or ces établissements réputés difficiles, emportés souvent par la dérive des banlieues, sont devenus les derniers lieux de socialisation des jeunes qui les fréquentent. Nous nous trouvons alors au cœur de l'enjeu, un défi à la fois démesuré et indispensable.

Que voyons-nous dans nos établissements ? Un reflet de la société d'aujourd'hui. Nos élèves sont de cultures, de religions, de niveaux de plus en plus hétérogènes, et

portent ainsi en eux des ferments de violence et d'incompréhension comme des promesses riches de complémentarités. Ils vivent souvent dans un climat de tensions et de désillusion, où l'agitation des leaders est plus respectée que l'épanouissement personnel; ils vivent dans un monde qui ne maîtrise pas la parole, parce qu'il est fasciné par les images, ému par les idoles. Se sentent-ils habitants de la planète-village, citoyens d'une nation, membres d'une tribu particulière? Si beaucoup affirment qu'ils n'utiliseront pas leur droit de vote, ils recherchent en même temps d'autres lieux pour affirmer leur engagement. Ils ne voient pas toujours, surtout, le sens de leur scolarisation, quand on leur demande de plus en plus des capacités d'adaptation et de créativité, que seule une éducation moins impersonnelle saura consolider. C'est pourquoi nous appelons à une école au plus près des personnes, les élèves et ceux qui les éduquent, et rejetons l'idée et la réalité d'une "École de masse". On nous dit que l'École doit s'adapter aux "jeunes" : il est plus juste de dire qu'il faut faire converger tous les projets vers la personne. Nous appelons donc à la fois à la conversion des méthodes, à la concordance des savoirs, à la complémentarité des différences, à la concorde au sein de l'établissement, à la collaboration de tous les responsables.

### **Les méthodes : convertir le connu**

Le premier enjeu auquel nous sommes confrontés est toujours la transmission d'une culture de fond, celle de l'écrit. Mais cet apprentissage ne peut plus passer exclusivement par la lecture et l'écriture. De fait, le mode d'expression et de communication de l'élève, ses repères culturels relèvent d'un autre type d'échange, le langage oral. Ce n'est certes pas nouveau mais cet argot des collégiens est d'autant plus pernicieux qu'il n'est même plus perçu comme tel par ceux qui l'utilisent : non seulement l'élève écrit en phonétique et utilise un vocabulaire très restreint mais il ignore jusqu'à la distinction de registre entre "se casser" et "sortir". Pour combler cet écart, la méthode la plus efficace serait bien sûr la lecture intensive... Mais comment demander à l'élève ces efforts longs et soutenus quand il ne comprend pas un mot, puisqu'il lit de façon purement alphabétique? Il n'en ressort que plus découragé et dégoûté de la lecture. Ou bien le vocabulaire lui est étranger : c'est souvent le cas des consignes d'exercice, du type "*analysez, justifiez, illustrez, restituez*". Ou alors, plus grave, il est incapable de dépasser le stade mécanique de la lecture pour passer au stade sémantique et percevoir le message par le mode écrit.

Pour combattre un tel blocage de l'élève face à l'écrit, il faut le mettre en confiance en utilisant des moyens qui lui sont familiers pour s'exprimer ou s'informer : le média. En exploitant le connu pour appréhender l'inconnu, principe qui stimule le plaisir de la connaissance et la curiosité, on encourage l'élève à fonder ses apprentissages sur des bases qu'il maîtrise déjà. Ainsi l'étude de l'argumentation peut passer par la publicité : par quel moyen l'image parvient-elle à vendre, c'est-à-dire à convaincre? Une fois que l'élève a compris le principe, il est facile de le transposer et de l'appliquer à un texte écrit. Le langage cinématographique permet également d'élucider des notions complexes en classe de français comme les questions de points de vue (objectivité et subjectivité), et les rapports entre le procédé et l'effet, le fond et la forme. Dans le domaine des nouvelles technologies, l'utilisation de CD-rom dans les disciplines scientifiques (y compris les sciences humaines) permet d'exploiter l'impact de l'image sur la mémoire de l'élève, habitué à décrypter un nombre étonnant d'informations par plans. Quant aux échanges et à l'ouverture sur le

monde, ils sont dynamisés par Internet et les correspondances on line entre classes européennes permettent d'actualiser des connaissances en langue et de rentrer en contact immédiat avec une culture étrangère. Enfin, la création de sites par les élèves eux-mêmes représente une activité stimulante, qui fait entrer en jeu de très diverses compétences : maniement de l'outil informatique, qualités de synthèse, d'écriture et de clarté, capacité à mener à terme un projet long et soigné.

Mais cette exploitation didactique de l'image doit donner à l'élève une conscience active du monde qui l'entoure. En effet dans une société envahie par la publicité, l'information et les idoles, il échoit à l'école la responsabilité d'éduquer le regard de l'élève, de façon à ce qu'il sorte de sa fascination et devienne plus critique.

### **Nouveaux savoirs, nouveau siècle : la concordance**

Si les savoirs dits classiques passent par une dynamique d'étude modernisée, il faut aussi compter avec les exigences nouvelles de notre société : les métiers ont beaucoup évolué ces dernières années et, en complément de préparations adaptées, il faut permettre à l'élève de s'orienter en invitant des corps de métier dans l'enceinte scolaire et en généralisant les stages en milieu professionnel.

L'école doit aussi prendre à sa charge des initiations spécifiques que l'enfant ne trouve pas toujours dans des familles éclatées ou trop désemparées pour assumer une éducation complète. En effet, avant de former le futur professionnel, l'école doit façonner l'individu, la personne encore en germe chez l'adolescent. Sa mission ne se limite pas à instruire mais doit prétendre à éduquer. Plus que jamais aujourd'hui, l'éducation civique, voire civile (comme une sorte de pré-philosophie au collège) permettrait d'assurer les fondements d'une "morale laïque" où on aborderait déjà, à partir d'exemples concrets, les notions de liberté (limitée par celle d'autrui), de propriété (lutte contre le racket), de tolérance ou de respect de l'autre (lutte contre les comportements racistes)... Une éducation "sanitaire" prend tout son sens aussi à une époque où trop de jeunes manquent d'information sur l'alimentation et les principes diététiques fondamentaux ou sur la sexualité : ils ont besoin de mises en garde éventuelles contre des abus familiaux ou des risques de maladies. Une autre formation souvent négligée concerne les comportements culturels de base qui ne peuvent être acquis à la maison par les enfants issus de milieux défavorisés : sorties au théâtre, à l'opéra (on écoute dans le silence, contrairement à l'attitude d'un groupe devant une télévision), au musée, au cinéma.

Eduquer, si ce n'est pas seulement transmettre un savoir à l'élève, c'est alors lui apprendre à apprendre. Il faut insérer dans l'emploi du temps des cours de méthodologie : une heure par semaine où, par petits groupes, on apprend à travailler, à s'organiser, à faire des recherches au CDI et notamment sur Internet, par l'initiation à la recherche booléenne<sup>1</sup>. Alors qu'il dispose là d'un outil de travail aux potentialités inouïes, l'élève, sans aide, se perd dans cette bibliothèque de Babel aux banques de données infinies.

---

<sup>1</sup> La recherche booléenne, du nom du mathématicien et logicien anglais Georges Boole (1815-1864), permet d'utiliser très efficacement les moteurs de recherche sur Internet, notamment par le biais des opérateurs dits "booléens". AND et OR.

La plupart des établissements ont déjà mis en place toutes ces activités et bien d'autres encore de façon plus ou moins régulière et systématique. Malheureusement les élèves ne semblent pas toujours en tirer le meilleur parti dans la mesure où ils perdent leurs repères et ne reconnaissent plus les frontières de l'institution scolaire. Ces sorties et ces heures sont trop souvent perçues comme une rupture dans le rythme scolaire, un moment où les cours "traditionnels" sautent et où on va pouvoir s'amuser. Il faut donc à tout prix intégrer ces activités au sein même des emplois du temps, transformer ce "péri-scolaire" en travail scolaire, le légitimer en le légiférant et le systématisant. Au même titre que l'éducation physique et sportive, nullement contestée alors qu'elle se déroule en dehors de la salle de cours, toutes ces activités moins intellectuelles que les disciplines canoniques doivent être considérées par tous comme faisant partie intégrante de l'enseignement scolaire.

On évaluera donc les élèves sur ces nouveaux apprentissages en les notant, on élaborera des programmes selon les niveaux tout en les modulant en fonction des opportunités locales dont dispose l'établissement, on favorisera la collaboration d'emplois jeunes et de professeurs afin d'assurer un encadrement solide, et enfin on l'intégrera à l'emploi du temps, de préférence l'après-midi. Car l'enjeu de ces activités réside aussi dans le réaménagement du temps de travail. Conformément au modèle allemand, il faut prendre en compte les difficultés de concentration de l'élève et sa lassitude intellectuelle, en réservant aux heures plus attentives du matin les cours difficiles tels que les mathématiques ou le français.

### **Une République, des cultures : défendre la complémentarité**

Nous accueillons de plus en plus d'élèves, et avons en face de nous des niveaux hétérogènes et des mosaïques culturelles et religieuses. Et c'est ainsi qu'au milieu d'inégalités de fait, nous devons donner à chacun les mêmes chances de formation et de progrès. Gérer la "massification" de la demande scolaire au plus près de chaque élève sera une démarche de plus en plus nécessaire et expérimentée.

C'est justement au nom de l'égalité des chances que les classes de niveaux sont interdites, et que, plus globalement, a été créé le collège unique, qui amène toute une classe d'âge jusqu'en troisième. Nous ne sommes pas sans savoir que cette institution est l'objet de nombreux débats, voire de polémiques. Plutôt que de remettre en cause le système (pour le remplacer par quoi qui n'ait déjà été pensé?), permettons-nous de dire qu'on peut l'améliorer. Est-ce remettre en cause l'égalité des chances que de pratiquer plus souvent des demi-classes de niveaux, qui permettent à chacun d'approfondir le cours vu en classe entière, les uns pour des prolongements particuliers, les autres pour une assimilation plus progressive? Cette hétérogénéité serait aussi plus facilement gérée si c'était l'équipe pédagogique toute entière qui s'en chargeait. On peut par exemple imaginer que chaque élève ait un des professeurs de la classe comme référent particulier dans le suivi de ses études.

Notre école de la République est aussi celle du multiculturalisme. Le premier enjeu est alors celui de l'intégration par la langue française. Si une réponse partielle est proposée à l'école primaire et au collège par la création de classes d'intégration des élèves non francophones, il n'existe pas de classes équivalentes au lycée. Or il est tout à fait courant de travailler avec des auditoires présentant encore de grandes dif-

ficultés d'expression, de compréhension et de rédaction. La mise en place de groupes de travail restreints et adaptés aux besoins effectifs des élèves est une solution à ce problème. Trente minutes dégagées quotidiennement pendant trois mois permettraient de réduire ces handicaps linguistiques.

Une école de l'intégration pose nécessairement la question de la laïcité. Ce principe fondateur a longtemps été vécu comme un silence, dans l'enceinte des établissements, sur les particularismes culturels et les pratiques religieuses. Il est de plus en plus fréquent de recevoir en cours des élèves qui pratiquent le ramadan ou qui sont écartelés entre deux cultures, celle de leur origine et celle du monde dans lequel ils vivent. Notre conception de la laïcité repose sur l'ouverture et la parole. Par exemple, en cours de philosophie, des exposés d'élèves sur leur culture d'origine ont généré un impact positif sur l'ambiance de toute la classe. Plus globalement, la faiblesse des programmes en ce qui concerne la notion de culture religieuse révèle sans doute la crainte qu'on en fasse des cours de religions. Notre génération a dépassé cette peur : l'expression religieuse étudiée par les élèves à travers un prisme culturel permet de conserver les richesses de leur racine tout en dépassionnant l'expression des particularismes. C'est la chance à saisir pour réduire les comportements racistes des élèves les uns envers les autres.

#### **L'autorité dans l'établissement : établir la concorde**

Car il faut pouvoir vivre l'école à l'abri des violences de la société. La culture d'aujourd'hui fait de la violence un de ses modes d'expression privilégiés, ce qui se traduit à l'école par une admiration des élèves pour les "caïds" plutôt que pour les "forts en thème".

D'une manière générale, les élèves veulent connaître les règles du jeu, et peu importe si elles sont parfois de pures conventions, peut-être discutables. La connaissance des règles est le préalable nécessaire à leur reconnaissance par l'élève car elle exclut le sentiment d'injustice et d'incompréhension lorsque survient la punition. C'est pourquoi il faut établir dès la rentrée, et de façon très solennelle, le respect du règlement en engageant la signature et le consentement réfléchi de chacun, élèves, parents et professeurs. Cet engagement a valeur de contrat aussi bien d'un point de vue individuel (l'élève accepte les conditions de toute éducation) que collectif (l'élève reconnaît la nécessité de réglementer la vie communautaire). Contrairement à toutes sortes de préjugés psycho-pédagogiques, l'élève est avide de repères et respecte davantage les interlocuteurs rigoureux, justes mais fermes. Car l'enjeu d'une discipline intransigeante est aussi de former de futurs adultes responsables.

Comment réaliser les conditions pratiques pour que cela fonctionne ? L'unité et la cohésion de l'équipe pédagogique sont là aussi essentielles : au moins deux CPE pourraient gérer à plein temps un groupe efficace de surveillants, ces derniers ayant reçu une formation adaptée ou ayant été recrutés pour leurs qualités d'autorité. Le principal ou le proviseur doivent soutenir cette équipe pédagogique et incarner dans leur être physique la transcendance et la fermeté de la Loi. Trop souvent leur détachement, imputable au souci de la réputation de l'établissement, les fait verser dans le laxisme, attitude dangereuse s'il en est. Les professeurs, quant à eux, doivent s'ef-

forcer d'harmoniser leur système de sanction personnel et se consulter le plus possible. Par exemple, dans le cadre de Commissions de sanction et réparation hebdomadaires, ils passent en revue les élèves qui ont fait l'objet d'un rapport et votent une sanction appropriée. Ainsi les décisions de renvoi sont prises collégalement et les conflits dépersonnalisés.

Si l'École mérite le nom de sanctuaire, c'est parce qu'elle aura su créer des comportements qui n'existent pas ailleurs : pas de téléphone portable, pas de cigarettes, pas de particularismes religieux, pas de tutoiement, pas d'exhibitionnisme vestimentaire. Un sanctuaire vaut par la qualité des interdictions qui y règnent. Aujourd'hui, avec les nouveaux règlements qui misent uniquement sur le caractère responsable de l'élève, nous faisons de l'École un lieu sans autorité, comme un sanctuaire sans âme. Le professeur est ouvertement désarmé : plus de zéro de sanction, plus de punition collective, plus de renvoi de cours... Ces mesures l'exposent à une impuissance tout à fait légale et bientôt légitime – à l'heure précisément où leur autorité est plus que jamais contestée ! L'égalité entre professeur et élève, postulée en frontispice de ces règlements, ne peut pas fonder une relation constructive. Cela ne signifie pas que le professeur a tous les droits sur ses élèves ; cela signifie que le rapport pédagogique et scolaire est soutenu par une relation d'autorité de l'enseignant sur ses élèves. Pour une simple question de compétence, les différents acteurs de la classe ne peuvent pas intervenir de la même manière. Car dans l'esprit de l'élève, l'autorité du professeur ne doit pas être perçue comme un état de fait arbitraire et inique mais comme une autorité de droit à respecter, celle du savoir... C'est à ce prix qu'on considérera un établissement scolaire comme un lieu de travail et de méthode, où les règles morales et la rigueur intellectuelle se conjuguent en une même aspiration à former la personne.

### **Organiser les collaborations**

Un débat national sur le sens de l'École au XXI<sup>e</sup> siècle ne s'affranchira pas d'un débat national sur la mission que l'on confie aux différents acteurs éducatifs, de l'emploi-jeune au personnel d'encadrement, et sur la participation nécessaire des familles à cette mission.

Nous voulons le réaffirmer, la famille est le premier lieu de l'éducation. L'école ne peut donc se passer de sa confiance, c'est pourquoi il faut à tout prix remobiliser l'opinion en faveur des enseignants afin qu'ils soient crédibles auprès des élèves eux-mêmes. Si les parents sont responsables, ils comprendront que l'école n'est pas obligatoire (pour toucher des allocations) mais nécessaire (pour l'avenir de leur enfant). On insistera donc beaucoup plus sur le dialogue entre parents et membres de l'équipe pédagogique à travers des entretiens et une correspondance plus régulière. En comprenant ainsi que le professeur ne veut que le bien de leur enfant, peut-être la famille s'investira-t-elle davantage dans la mission pédagogique...

Au sein de l'établissement, les emploi-jeunes se sont rendus indispensables dans des tâches de surveillance et d'accompagnement des élèves. Nous les considérons comme des collaborateurs dont on doit expliciter et justifier le travail. Leur présence quotidienne auprès des élèves doit assurer davantage de sécurité, d'attention aux cas personnels, une participation aux activités péri-scolaires, un lien plus personnel

entre l'élève et l'école. Il faudra donc en titulariser un certain nombre, tout en réfléchissant à un statut véritable pour cette fonction et en chiffrant avec précision les besoins dans ce domaine.

Le grand défi des prochaines années est le remplacement des 180000 enseignants qui partent à la retraite. Déjà le Ministère de l'Éducation Nationale s'inquiète du déficit d'image du métier, et prévoit, dit-on, une campagne de publicité pour séduire les étudiants. Les images ne suffiront pas. Valoriser le métier d'enseignant, c'est détecter, entretenir et motiver les compétences professionnelles. En un mot repenser la formation de l'enseignant et le déroulement de sa carrière. Nous avons vu que la vocation de l'enseignant est bien d'éduquer. Sa formation doit donc lui permettre d'avoir une appréhension psychologique et sociologique de l'élève. Or, nulle trace pour l'instant, d'une telle formation délivrée par des professionnels. En effet l'IUFM<sup>2</sup> reste un lieu clos, fermé aux acteurs extérieurs, aux milieux associatifs, aux psychologues de l'adolescence, comme si les expériences sociales d'autres professions n'avaient rien à voir avec la formation d'un enseignant. L'enseignement serait-il du travail en chambre ? Non, et une telle formation doit évidemment se poursuivre tout au long de la vie professionnelle, pour rester en adéquation avec les évolutions du monde.

La valorisation du métier d'enseignant passera enfin par une vraie gestion des ressources humaines. Sait-on qu'il y a un DRH par académie ? Mais son activité est trop souvent entravée. L'organisation de la collaboration entre tous les acteurs est souvent le fruit du hasard, et de pressions ponctuelles. L'instabilité des équipes et les mutations annuelles rendent par exemple les actions à long terme fragiles. Au contraire, l'école du XXI<sup>e</sup> siècle détectera les besoins et les compétences et fera converger toutes les actions des équipes éducatives, pour l'éducation de l'élève.

### **Enseignant, mission politique**

La mission politique des enseignants consiste à maintenir et à affirmer la présence et le rôle de l'École aux frontières de la société, face aux abîmes qu'elle génère et que l'État ne peut plus combler.

Notre métier est visiblement politique : nous œuvrons dans la cité, pour la cité. Notre travail quotidien incarne le lien social, le seul qui subsiste dans certains lieux.

Notre métier est fondamentalement politique : nous avons une responsabilité de premier plan dans l'apprentissage du vivre-avec et du vivre-ensemble.

Enfin notre métier est passionnément politique. Nous mobilisons des valeurs qui ne sont plus ni passéistes ni idéologiques : responsabiliser l'élève et cesser de le considérer comme un "jeune". Il est du devoir de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle de motiver le professeur, d'individualiser le suivi de l'élève, de favoriser l'autonomie des établissements. C'est à ce prix-là que l'on sortira de la culture du fonctionariat et que l'on réhabilitera le métier d'enseignant.

---

<sup>2</sup> Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Dans cette mission éducative, nous tous, enseignants, CPE, chefs d'établissements, cadres de l'institution, parents d'élèves, nous devons agir ensemble. A l'heure du renouvellement, il en va de notre responsabilité historique.

*Emmanuel ECHIVARD  
Elisabeth GARNIER  
Sylvie et Nicolas KRAUSZ*

## LE LATIN A L'ÉCOLE... EN SIXIÈME !

Pourquoi le latin, langue dite "morte", reléguée depuis des décennies dans les oubliettes de la mémoire humaine, serait-il enseigné dès la 6ème dans un "collège de banlieue", en "zone sensible" ?

Le latin en 6ème peut métamorphoser l'état d'esprit de l'élève face à l'enseignement et aux exigences du système :

- Faire du latin dès l'entrée au collège flatte l'amour propre de l'élève. Il choisit une matière "en plus", il se paie un luxe, une petite part de mystère qui le grandit par rapport aux autres.
- Assurer une notation favorable dans cette discipline pour un effort minimum (mais exigé) responsabilise l'élève à peu de frais : il s'assure ainsi des points d'avance pour le brevet dans le cadre du contrôle continu.
- Apprendre des proverbes latins, des mots de grands hommes ou l'origine d'expressions usuelles en français permet de satisfaire une curiosité spontanée et la fierté de savoir. En même temps, l'élève retrouve dans la mythologie des figures très proches de son imaginaire et les formes fantastiques des productions télévisuelles pour enfant (fascination pour les Minotaures et autres Gorgones...).
- Il est alors facile, par ce biais, de faire passer une méthode de rigueur, presque à l'insu de l'élève.
- Et enfin on le "réinstalle" dans une culture, qui est toujours la sienne : l'étymologie est systématiquement exploitée de façon à consolider son niveau de langue en français et en orthographe. Et bien sûr se dessinent déjà en filigrane les cadres fondamentaux de notre pensée occidentale ...

En 6ème l'élève n'est pas encore usé, blasé, et surtout "catalogué" : il peut croire à un nouveau départ. Le latin lui donne la chance de faire ses preuves quelque part où il a une spécificité, se découvrir un goût, un statut ("les latinistes", caste à part), un intérêt qui sort du lot commun – *ad vitam aeternam*...

*Sylvie Krausz*

# Les vieillards ont-ils un avenir ?

par Yves-Marie LAULAN

*Comment réintégrer les personnes du 3ème âge dans le monde de l'économie et du travail et surtout dans la société active ? L'auteur pose la question qui suscite de nombreuses réponses dans la revue de l'Institut de Géopolitique des Populations qu'il co-préside avec Jacques Dupâquier. Voir aussi Le nouveau troisième âge de Claude Vimont (note de lecture).*

Chacun sait aujourd'hui que les personnes du 3e âge, les "jeunes-vieux", (ceux de plus de 55 ans pour les pré-retraités – de plus de 60 ans pour les autres) et aussi le 4e âge, les "vieux-vieux", (ceux qui ont dépassé les 75 ans), vont voir leurs effectifs se gonfler considérablement dans les cinq à dix années à venir. Il y en aura entre 5 et 6 millions de plus. Nous serons là en présence d'un phénomène démographique massif inédit, sans précédent dans l'histoire de notre pays. La question se pose de savoir ce que l'on va en faire. Que vont-ils devenir dans une société trop portée à l'individualisme, à l'égoïsme, où les solidarités familiales, les solidarités de voisinage tendent à s'estomper ?

Ce problème dépasse largement celui des retraites dont le financement dépendra, outre l'élément démographique, d'une multitude de facteurs dont nous n'avons nullement la maîtrise aujourd'hui, la croissance, l'emploi, les mesures qui seront prises ou non, la productivité des entreprises, la santé des finances publiques, l'état des marchés financiers pour ne citer que ceux-là.

Ce que nous savons, en revanche, parfaitement, c'est que les retraités seront de plus en plus nombreux et que le fameux rapport actif/inactif qui était de 3 actifs pour 1 inactif est appelé à se dégrader inéluctablement au fil des années. Le vieillissement massif d'une fraction grandissante de la population va donc poser un gigantesque défi économique, social, culturel et politique auquel nous ne sommes, en fait, nullement préparés.

Bien sûr, il y a le bénévolat qui suscite, on le sait, de nombreuses et admirables vocations et dévouements. Mais, on s'en doute aussi, le bénévolat, à lui seul, ne peut répondre à la question posée. Il faut aller au-delà. Il convient de mobiliser le 3e âge, mieux le réinsérer dans la vie de la nation, le repositionner mieux encore parmi les

forces vives de notre pays. A cette fin, il convient de répondre à trois interrogations :

*Comment réintégrer les personnes du 3e âge dans le monde de l'économie et du travail ? Comment permettre aux "jeunes vieux", s'ils le souhaitent et s'ils le peuvent, de se remettre au travail, de redevenir des productifs utiles à eux-mêmes, à la société où ils vivent, à la communauté qui les a vu naître ? Pourquoi, par exemple, ne pas donner aux "jeunes vieux" les mêmes chances qu'aux jeunes chômeurs et leur donner les moyens de créer leur propre centre d'activité, leur propre entreprise, d'apprendre un nouveau métier ? Beaucoup le font déjà à titre individuel. Pourquoi ne pas le permettre à tous dans des conditions fiscales et réglementaires équitables ? A l'heure où le marché du travail connaît de fortes tensions sectorielles, alors même que le chômage structurel atteint 9 à 10 %, la question mérite au moins d'être posée. En d'autres termes, l'accès à l'âge de la retraite ne serait plus l'obtention du droit, enfin, à être payé pour ne rien faire, mais le droit de travailler, si on le souhaite, librement et comme on l'entend. C'est évidemment tout autre chose.*

Empruntons, dans la foulée, une deuxième piste, qui est dans le prolongement de ce qui précède : *comment permettre au 3e âge de réintégrer le monde de l'éducation, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, du recyclage ?* En effet, apprendre l'allemand ou la théologie à 60 ans passés quand on a enseigné le russe ou l'anglais toute sa vie, c'est bien. Mais ne pourrait-on pas, tant qu'à faire, apprendre, si l'on en a le désir, quelque chose qui soit utile à autrui et à la société et pas simplement de se remettre aux études pour se faire plaisir et passer plus ou moins agréablement le temps ?

Une troisième idée mériterait d'être explorée afin de compléter le dispositif esquissé ci-dessus : *comment réintégrer, ou mieux intégrer le 3e âge dans la vie familiale, associative, sociétale ?* Il doit y retrouver tout naturellement sa place, non comme un exclu, une pièce rapportée, un laissé pour compte qu'on tolère, mais comme membre à part entière de la société. Car c'est celle-ci qu'il a contribué à former, et qu'il contribue à faire vivre.

Faudra-t-il, pour lui redonner cette liberté, cette dignité, inventer un nouveau statut juridique, celui du retraité en activité, un actif qui perçoit la retraite à laquelle il a droit tout en continuant à gagner sa vie et à être productif ? C'est déjà le cas pour certains fonctionnaires. Pourquoi pas pour tous ?

Quoiqu'il en soit, il faudra apprendre à faire du 3e âge, non l'âge de la retraite, des frustrations et des désillusions, mais celui qui peut contribuer à bâtir notre avenir commun : celui qui pourrait permettre de faire reverdir la France.

**Yves-Marie LAULAN**

# Les techniques d'information : vers un nouveau paradigme pour la citoyenneté

par Jean-Pierre DUDÉZERT

*La communication de masse répond à une exigence de la démocratie. Mais qui la diffuse ? Qui tient ou retient la production de l'information ? Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) donnent la réponse, celle de la diversité. Le réception est individualisée. L'offre est multipliée. La liberté du citoyen est consolidée.*

Les techniques de communication ont profondément marqué la vie politique du XXe siècle. On peut dire sans exagération qu'elles ont été le facteur le plus déterminant de son organisation ; instruments de propagande et d'asservissement pour les régimes totalitaires, elles ont servi dans les démocraties libérales à l'expression du pluralisme. Elles ont contribué à façonner un paradigme (ce terme désigne l'ensemble des croyances, des savoirs explicites ou implicites, des attitudes et des attentes en fonction desquelles un individu porte des jugements ou détermine son action) ou un modèle de citoyenneté fonctionnant à partir de la liberté donnée à chaque citoyen de choisir ses dirigeants. Liberté niée dans les pays où elles ont été réservées à l'usage exclusif d'un seul parti ou d'un seul groupe, liberté réelle dans les sociétés où toutes les idées et tous les partis ont pu s'exprimer.

Dans les deux cas, elles ont représenté un progrès réel : elles ont affranchi la diffusion de l'information des contraintes spatio-temporelles qu'elle connaissait jusque-là ; l'ensemble du peuple (et même au-delà) a pu recevoir le même message au même moment, quel que soit le lieu où il se trouvait. Cette puissance sur la nature, ce don d'ubiquité pour les techniques de communication s'est retrouvé dans tous les autres objets de la vie quotidienne : l'automobile, le réfrigérateur, le lave-linge, le lave-vaisselle, les transports aériens, les moyens thérapeutiques, la conquête spatiale... Nous voyons apparaître une deuxième composante de ce paradigme de la citoyenneté au XXe siècle dans les pays démocratiques : les hommes vivent dans une société qui leur apporte confort et bien-être et aussi la capacité de choisir ceux qui définissent une politique publique, c'est-à-dire un contrôle des événements qui déterminent leur vie quotidienne. La maîtrise de la réception de l'information fait

partie d'un ensemble plus vaste : recevoir de l'information, c'est appartenir à la société et ne pas subir sans avoir choisi.

Une troisième composante du paradigme se dégage alors : celle de la participation de tous à une information collective. Le XXe siècle n'a certes pas inventé l'information collective, elle existe depuis l'écriture : grâce aux journaux, grâce aux récits, grâce aux proclamations publiques, etc., mais il l'a considérablement développée. Les médias de masse ont diffusé en temps réel de l'information pour tous les individus. Dans le même temps, se développaient d'ailleurs les moyens de communication interpersonnels : téléphone, téléphone portable, fax, visiophone, etc. ; malgré cela, la coupure entre la communication interpersonnelle et la communication collective est restée fortement marquée. Cette troisième composante du paradigme a donc deux aspects : un aspect positif (tout le monde regarde à la même heure le journal télévisé), un aspect plus négatif : le simple particulier ne peut communiquer qu'avec d'autres individus ou des groupes restreints. L'information dont il dispose ne peut pas prendre, sauf exception, une valeur reconnue par toute la société. Le modèle politique induit par cette organisation des médias et le paradigme de la citoyenneté qui le supporte distinguent donc deux types de rôles : ceux qui décident et définissent les programmes et ceux qui choisissent ; ces derniers participent ainsi aux décisions mais d'une manière très indirecte.

Les techniques d'information : celles qui traitent tous les supports et tous les médias sur le mode numérique et à partir des mêmes stations de travail et des mêmes réseaux vont renforcer les aspects positifs du paradigme de la citoyenneté mais elles provoquent en même temps une rupture : elles ont la capacité d'abolir la coupure entre communication interpersonnelle et communication collective ; elles font de chacun un créateur d'information et elles lui donnent la capacité de diffuser vers un public identique à celui des médias de masse.

Le rapport au politique change : la liberté de choisir est complétée par une liberté de participer – grâce au pouvoir de créer de l'information – à l'élaboration des décisions collectives. La démocratie fondée sur la pluralité des choix des dirigeants devient une démocratie dans laquelle chacun a la capacité de participer réellement à la prise de décision.

Nous essaierons d'esquisser les contours de ce nouveau paradigme en étudiant à la fois les continuités et les ruptures par rapport à la situation précédente et nous évoquerons les conséquences qu'il pourrait avoir sur l'organisation de la vie politique.

### **L'information dans la communication de masse**

Jamais avant le XXe siècle, les hommes et femmes n'avaient été à ce point informés sur les événements qui traversent la société dans laquelle ils vivent. Les mass-médias ont été un formidable vecteur pour diffuser l'information sur tous les aspects de la vie sociale. Ils ont libéré la diffusion de l'information d'un grand nombre de contraintes physiques dans lesquelles elle était enfermée, notamment le temps et le lieu. La participation des individus à la vie collective s'en est trouvée considérablement améliorée. Ces techniques de communication ont apporté une liberté et une puissance sur les événements qu'aucune génération n'avait connu jusque-là. Trois exemples simples suffiront pour faire prendre conscience de ce progrès : une simple photographie est une victoire sur le temps. Elle apporte la permanence à une vision qui, sans elle, resterait éphémère et incommunicable. De même, qui pouvait écouter de la musique avant l'invention de la radio ou du disque ?

Il fallait se rendre dans ce lieu où se trouvait un musicien, un orchestre. Qui aurait pu regarder un match du tournoi des Six nations avant la généralisation de la télévision? En libérant du temps et du lieu, les techniques de communication ont pu faire partager à de très vastes publics ce qui jusque-là n'était accessible qu'à peu d'hommes et pour un temps très court. La vie collective s'en est trouvée enrichie et la démocratie y a sans aucun doute gagné. On peut considérer que cette étape technique est celle de la maîtrise des contraintes physiques. Les techniques de communication de cette période s'inscrivent dans un ensemble plus vaste regroupant des produits qui tendaient au même but (nous les avons déjà cités). Il s'agissait de contrôler les processus naturels et d'améliorer la vie en apportant davantage de confort.

Mais il y a eu un prix à payer : les techniques ont libéré partiellement les hommes de la nature mais elles ont imposé leurs propres contraintes. En ce qui concerne les techniques de communication, ces contraintes ont été de deux ordres : les techniques des mass-médias ont amené à distribuer l'information selon un modèle "prescriptif" ; de plus, les usagers (les récepteurs) ont reçu l'information produite et diffusée par des chaînes de métiers à compétences fortement identifiées. Ces deux ordres de contraintes sont d'ailleurs liés l'un à l'autre : le modèle prescriptif est en grande partie construit par la nécessité de produire l'information à partir d'une organisation de type industriel.

Dans le modèle prescriptif de production et de diffusion de l'information, l'émetteur (le journaliste ou plus généralement celui qui présente l'information) est dans une situation analogue à celle du maître dans sa classe : il parle et ceux à qui il parle ne peuvent que l'écouter. Très rapidement, le présentateur du journal télévisé est devenu "une vedette". Son rôle a été transformé en rôle d'autorité. Les politiques ne s'y sont pas trompés et dans un premier temps le contrôle des journalistes a été une priorité afin de s'assurer que ce rôle d'autorité ne serve que les pouvoirs en place. Puis, dans un second temps le contrôle a cédé la place à des collaborations plus négociées par lesquelles le journaliste vedette et le politique se renforcent réciproquement. Être interrogé ou interpellé par une vedette, c'est accéder indirectement au même statut. Le caractère prescriptif de ce modèle a été poussé à l'extrême lorsque les mass-médias ont été totalement asservies à des fonctions de propagande ou réservées à l'expression du parti unique. Mais ces perversions ne doivent pas faire oublier l'essentiel : elles ont permis l'avènement d'une information collective transmise dans le même temps à tous les citoyens et diffusée autrement que par le bouche à oreille. La presse écrite n'a pas la même réactivité par rapport à l'événement et l'accès à l'information qu'elle ouvre est plus difficile parce que plus lent.

Les systèmes de communication du XXe siècle ont démocratisé l'accès à l'information ; ils ont incontestablement contribué au renforcement des démocraties pluralistes. Si nous avons rapproché cette évolution de celle qui a consisté à offrir des moyens de confort, c'est pour faire apparaître que pour les hommes et les femmes l'accès à l'information a été vécu comme une amélioration de leur situation. Les outils de communication de masse répondent à une aspiration forte : les hommes souhaitent être informés et participer ainsi à la vie sociale. Quoiqu'on ait pu dire sur le rôle négatif des médias, ils ont permis dans les pays où ils sont restés libres de faire participer le plus grand nombre aux événements collectifs.

Les techniques utilisées n'ont pas permis une démocratisation identique de la production de l'information : il faut, pour faire parvenir les messages produits jusqu'au récepteur

final, toute une chaîne de métiers et une organisation complexe. Chacune des étapes exige une compétence spécifique (de la prise de vue ou de la prise de son à l'installation du récepteur chez les usagers). Cette forte spécialisation réserve en fait la production et la diffusion de l'information à un petit nombre et on arrive à un paradoxe : un nombre très élevé de récepteurs - le taux d'équipement en France pour les récepteurs de télévision dépasse les 100 % - et un nombre relativement réduit de producteurs d'informations. Les entreprises de communication ont tendance à renforcer leur autonomie et leur influence propres. Toute une littérature a dénoncé les effets négatifs de cette organisation industrielle de la production de l'information<sup>1</sup> et a attribué aux techniques de communication un pouvoir négatif sur la culture, la liberté de création, parfois la liberté d'expression politique. Ces critiques émanent le plus souvent de publics élitistes ; le plus grand nombre de citoyens plébiscite au contraire l'information grand public.

D'autant que de nouveaux moyens sont apparus pour atténuer le caractère prescriptif : le magnétoscope assure une individualisation forte de la consommation télévisuelle ; la F. M. a multiplié l'offre de radio ; l'apparition de nouvelles chaînes diffusées sur les canaux hertziens a donné un choix plus large aux téléspectateurs. La diversification de l'offre a augmenté les possibilités de choix mais la coupure entre le créateur de l'information et les récepteurs a été maintenue. Celui qui émet reste un personnage d'autorité par rapport à celui qui écoute ; transposé aux attitudes politiques, ce schéma général conduit à définir la liberté par la liberté de choix et à limiter le rôle du citoyen à celui de voter pour le programme ou les candidats qui lui paraissent le mieux répondre à ses aspirations. Choisir entre des propositions, des discours, des émetteurs d'information est le moyen le plus général pour influencer les décisions à la longue. Les médias de masse ont structuré les démocraties pluralistes en présentant aux citoyens les choix possibles. La coupure entre gouvernants et gouvernés a été maintenue. L'élaboration des normes et la définition des politiques publiques restent contrôlées par une élite relativement réduite.

### **Les techniques d'information**

Un changement est en train de se produire sous l'effet des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elles ont fait leur apparition à la fin du XXe siècle dans les entreprises et dans la vie quotidienne avec le téléphone portable, le CD audio, le CD vidéo, le micro ordinateur multimédia, les réseaux comme Internet. La diffusion a été rapide : la quasi-totalité des entreprises et des administrations est équipée d'ordinateurs connectés à des réseaux internes et externes ; plus de 40 % de la population française dispose d'un micro-ordinateur au foyer ; plus de 20 % est connectée à Internet. En décembre 2000, la moitié de la population s'était dotée d'un téléphone portable.

Cette informatisation de tous les secteurs de la société française fait suite bien entendu au développement des techniques numériques amorcé au milieu du siècle ; mais elle présente un caractère original dans la mesure où elle ne concerne plus seulement des spécialistes ou les hommes au travail, mais la totalité des actes aussi bien ceux de la vie privée que de la vie professionnelle. Les conséquences sur l'organisation des entreprises ont souvent été étudiées. Les conséquences sur la vie politique sont pour leur part évoquées soit sur un mode incantatoire<sup>2</sup>, soit en les inscrivant dans

<sup>1</sup> Voir Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris, 1987.

<sup>2</sup> Leo Scheer, *La démocratie virtuelle*, Flammarion, Paris, 1994.

la répartition des rôles que nous avons évoquée<sup>3</sup>.

Elles peuvent en effet accentuer les caractères positifs du modèle politique produit par les médias de masse et par le paradigme qui lui est corrélé. La “convergence” produit deux effets : elle contribue à faciliter l'individualisation de la réception et à multiplier l'offre; mais, plus fondamentalement elle simplifie la chaîne de production et met à la portée d'un grand nombre la possibilité de produire. Elle supprime ainsi la nécessité d'être médiatisé par un rôle d'autorité pour transmettre l'information créée. Pour simplifier, on peut dire qu'Internet (ou plus généralement l'accès à un réseau) ouvre à chaque individu la possibilité de s'exprimer face à un public que seuls les médias de masse pouvaient jusqu'ici atteindre.

### **Une multiplication de l'offre**

La numérisation du texte, de l'image, du son, contribue à accentuer les effets de la multiplication de l'offre que nous avons signalée. En ce qui concerne la télévision, le numérique offre un nombre de chaînes bien plus important que celui des réseaux analogiques. Le câble et le satellite ont permis l'apparition d'une chaîne parlementaire, d'une chaîne catholique, d'une chaîne juive, d'émissions destinées à la communauté musulmane, asiatique, etc. La chasse, la pêche, les voyages, la musique classique, la musique pour les jeunes sont aussi représentés. Les choix possibles sont de plus en plus nombreux. Tous les courants de pensée sont susceptibles de s'exprimer et la technique est un moyen au service du pluralisme. L'exemple de la télévision est sans doute le plus emblématique mais il n'est pas le seul. La radio a connu une évolution identique. Les supports locaux (CD audio, CD vidéo, CD-ROM) ouvrent aussi des marges de liberté pour les usagers : ils permettent de moduler la réception à son rythme et en choisissant uniquement les parties du message qui paraissent les plus intéressantes.

La multiplication de l'offre combinée à l'individualisation de la réception augmente considérablement l'autonomie des usagers dans la réception de l'information émise. Les habitants de certaines communes reçoivent par exemple par l'intermédiaire de leur micro-ordinateur des émissions restituant le déroulement de séances du conseil municipal; ils peuvent s'informer sans sortir de chez eux à la fois de la nature des décisions discutées et du point de vue de chacun de leurs représentants. C'est un gain pour la démocratie locale : les élus s'expriment non seulement devant leurs pairs mais aussi devant leurs électeurs. Le rapport électeurs/élus ou le rapport décideurs/citoyens n'est pas fondamentalement changé mais le contrôle des électeurs est renforcé.

### **Une simplification des chaînes de production**

Ce développement d'une information locale pouvant disposer de moyens jusque-là réservés à des structures lourdes est rendu possible par un phénomène que nous allons maintenant étudier : nous avons vu que les techniques des médias de masse ne pouvaient être mises en œuvre que par des métiers spécialisés. La numérisation des techniques de production de l'information est en train de provoquer un bouleversement majeur dans cette organisation. Nous prendrons trois exemples : la photographie, la vidéo, le courrier.

---

<sup>3</sup> Les entreprises de communication s'efforcent de récupérer les TIC, notamment Internet, pour renforcer leur rôle actuel.

<sup>4</sup> Ce terme désigne la numérotation de l'ensemble des réseaux de données, des supports de communication et de télécommunication.

La photographie numérique dispense d'avoir recours à un laboratoire pour obtenir un tirage d'une prise de vue; une imprimante d'un coût relativement faible (700 F) permet d'obtenir le même résultat sans aucune manipulation. Avec un logiciel assez simple, on peut retravailler les couleurs, les contrastes, obtenir des effets de zoom, etc., sans posséder une compétence professionnelle spécifique. À plus ou moins long terme, le tirage d'une photographie pourra se faire à domicile sans laboratoire avec pour seul équipement un micro ordinateur et ses périphériques.

La vidéo connaît une évolution encore plus spectaculaire : le traitement numérique facilite à la fois considérablement la prise de vues initiale et les opérations de montage. Ce qui n'était accessible qu'aux spécialistes est désormais à la portée d'un grand nombre.

Le troisième exemple sera celui du courrier électronique : expédier une lettre par voie postale exige de l'écrire et/ou de la saisir, de la mettre sous pli, de l'affranchir, de l'acheminer vers un service postal qui la transmettra un ou plusieurs jours après à son destinataire. Le e-mail réduit cette chaîne à deux ou trois opérations : la saisie et l'expédition. Il dispense de sortir de chez soi ou de son bureau. Le transfert est quasi instantané. L'utilisateur maîtrise la distribution.

Ces trois exemples ont un point commun : grâce aux techniques d'information le simple particulier contrôle au moins partiellement une série d'actions pour lesquelles il devait jusque-là faire appel à des spécialistes. Le gain n'est pas simplement d'ordre quantitatif; il est aussi qualitatif. La "convergence" facilite pour chacun la création de sources d'information et leur diffusion vers de très vastes publics. Les réseaux transfèrent aussi bien le texte que le son ou l'image; l'information créée par un simple particulier est accessible dans le monde entier. Le vidéogramme obtenu par une "web-Cam" n'atteint sans doute pas la qualité de présentation du journal télévisé; il permet pourtant à ceux qui le veulent de se mettre en scène et de s'exprimer. Le public potentiel n'est pas seulement national. Il est devenu international.

La génération actuelle des techniques d'information affranchit au moins partiellement les usagers des contraintes des techniques de communication analogiques. La coupure émetteur/récepteur ne sera plus justifiée par les nécessités d'une organisation de type industriel pour la création et la diffusion de l'information collective.

### **Un nouveau paradigme pour la citoyenneté**

Pour s'exprimer devant toute la société ou devant des groupes très vastes, il n'y a plus besoin d'être une vedette ou d'être médiatisé par une vedette. Le modèle prescriptif (déjà affaibli par la multiplication de l'offre et par la concurrence) laisse sa place à un autre : l'information qui ne prend son sens qu'en circulant entre ceux qui la créent et ceux qui la reçoivent. La communauté scientifique est déjà tout entière immergée dans cette logique : le travail des chercheurs n'est plus publié seulement après avoir été validé par le comité de lecture d'une revue scientifique. Il est proposé à l'initiative de l'auteur lui-même. Sa "valeur" sera consacrée par la qualité des réponses et des débats qu'il aura suscités.

Les nouvelles technologies de l'information rendent chacun maître de sa production : c'est le consensus et la critique qui opèrent la validation. Elles donnent à un grand nombre d'hommes et de femmes le statut de "créateurs d'information". Le dialogue qui s'établit

dans un forum se déroule entre pairs; la coupure émetteur/récepteur est abolie au profit d'une communication entre des rôles ayant un statut égal. Chacun des pôles de la communication joue un rôle actif.

On commence à discerner les effets de cette organisation de la communication dans les entreprises<sup>5</sup>. Les hiérarchies intermédiaires ne sont plus les passages obligés pour transférer les informations d'un service à un autre ou à la hiérarchie centrale. Les salariés sont de plus en plus incités à transférer les informations dont ils disposent vers ceux qui en ont besoin. L'organisation de la communication oblige les entreprises à revoir toute leur organisation et le périmètre de leur activité : les fournisseurs et les clients sont des destinataires potentiels d'informations qui jusque-là ne circulaient qu'en interne.

La vie politique devra elle aussi s'adapter aux attitudes et aux attentes que font naître chez les citoyens les nouvelles technologies de l'information. L'espace du politique ne pourra pas se réduire à être celui du choix. Il devient celui de l'élaboration collective des décisions. La démocratie représentative devra revoir à la fois son mode de fonctionnement et toute son organisation. La démocratie ne s'arrête pas le jour de l'élection; le rôle de l'élu sera aussi d'associer à la prise de décision et à la définition de l'action publique le nombre le plus élevé possible de citoyens. L'élu sera choisi à la fois à partir de l'orientation générale de la politique qu'il propose et en fonction de sa compétence à initier des réseaux dans lesquels un grand nombre de citoyens pourront s'exprimer. Le modèle représentatif/technocratique a besoin d'être renouvelé. Les techniques actuelles de communication permettent de construire des lieux pour le débat public associant à la fois les élus, les experts, les citoyens. Sur les questions concernant la vie locale et la vie quotidienne, cette consultation et cette élaboration collective des décisions produisent des décisions conformes aux attentes du plus grand nombre. Le gain apporté par les techniques est ici considérable : elles rendent envisageable une synthèse entre la démocratie directe et la démocratie représentative. Elles donnent aux citoyens une possibilité de contrôler les décisions qui concernent leur vie quotidienne et une possibilité de participer à leur élaboration. Nous voyons la première caractéristique du nouveau paradigme : le citoyen reste libre de ses choix; mais le choix fait ne le rend pas passif : il lui ouvre au contraire une possibilité de participation active à la vie sociale.

Une conséquence paradoxale apparaît alors : les technologies de l'information ont le monde entier comme champ d'exercice; elles ont bouleversé le commerce mondial en mettant directement en relation les fabricants et les clients. Elles ont rendu interdépendants tous les marchés financiers. Elles diffusent dans le monde entier toutes les informations. Pour la politique, c'est sans doute au niveau local qu'elles prennent tout leur sens. Les politiques publiques qui concernent la vie quotidienne sont celles pour lesquelles les citoyens revendiquent le plus une capacité d'intervention. Il serait illusoire et démagogique de prétendre que les réseaux de communication donneront aux individus la capacité d'intervenir en politique étrangère; ils pourront sans doute donner leur avis, exprimer leurs opinions et influencer par là les décideurs. Leur rôle en revanche sera plus important pour l'organisation des services publics de proximité. Chacun sur ce sujet peut apporter son savoir et sa compétence, l'expression de ses besoins et des besoins des autres, proposer la solution qui lui paraît optimum. La réponse à un problème s'enrichira de ce croisement d'analyses et de perspectives; la décision politique y gagnera en efficacité; elle sera surtout beaucoup mieux acceptée.

<sup>5</sup> Voir les travaux de Karsentig, Askenazy, Cohen.

Une seconde dimension du paradigme apparaît : possédant la capacité de s'exprimer et de faire connaître la solution qui leur paraît la meilleure, les citoyens l'utiliseront pour contrôler l'élaboration des décisions qui les concernent. Cette aspiration porte aussi sur le contrôle des décideurs et sur leur capacité à laisser s'exprimer ceux sur qui la décision s'applique. La capacité à créer de l'information demande une extension de la démocratie de proximité.

Ces deux dimensions du nouveau paradigme de la citoyenneté en induisent une troisième : le citoyen dans la conception classique des systèmes démocratiques, notamment du système français, n'a qu'une existence abstraite. Son pouvoir sur l'état découle de la volonté générale dont il est dépositaire. Cette vision abstraite de la citoyenneté a établi le principe d'égalité et il ne saurait être question de la remettre en cause. Elle a toutefois un effet pervers : le citoyen qui participe à la vie politique n'est pas un individu. Il est censé se déterminer non pas en fonction de ses intérêts propres mais en fonction du bien commun<sup>6</sup>. Il s'agit là d'un principe fondateur, mais la réalité de la vie politique doit s'accommoder de pratiques qui s'en éloignent. Les décisions publiques sont prises en fonction d'une vision de l'intérêt général qui est un agrégat de plusieurs intérêts particuliers que les gouvernements souhaitent le plus large possible, afin d'éviter que certains groupes de populations ne se sentent exclus.

La distorsion entre les pratiques et les principes entraînent des polémiques virulentes le plus souvent sans rapport avec les faits. Les nouvelles technologies de l'information peuvent faire entrer la vérité dans le débat. De la même manière que cette génération des techniques facilite la synthèse entre la démocratie représentative et la démocratie directe, elles sont un moyen de proposer une vision de la politique rapprochant les principes des faits. Le citoyen participant à la vie politique grâce à sa capacité à créer et à diffuser de l'information existe dans la sphère publique avec ses intérêts, ses attentes, sa capacité à négocier, sa capacité à gérer ses conflits avec les autres. Plutôt que d'aboutir à des solutions reposant sur des faux semblants, cette nouvelle forme de communication sociale fait apparaître des décisions qui résultent d'accords réels même s'ils restent partiels.

Cette troisième dimension du nouveau paradigme de la citoyenneté se définit comme l'acceptation du compromis dans l'élaboration des normes et dans la définition des politiques publiques. Chacun saura qu'il ne peut tout obtenir mais qu'il peut tout proposer et se faire entendre. La diffusion de l'information a un effet sur la perception de la participation à la vie politique : elle ne se réduit pas à entrer dans des oppositions ou des acceptations binaires mais elle permet de négocier avec le point de vue des autres.

Les nouvelles technologies de l'information apportent à la liberté une dimension nouvelle : la liberté de participer réellement et la liberté de s'exprimer directement. Les systèmes politiques devront s'adapter pour que ce potentiel se développe pleinement. Ceci ne se fera pas sans une redéfinition des rôles : les élus et les décideurs apprendront à partager avec les citoyens ce qu'ils possédaient en propre. Les élites vont y perdre ce que les citoyens et la démocratie gagneront.

*Jean-Pierre DUDÉZERT*

---

<sup>6</sup> Cette conception est bien évidemment héritée du *Contrat Social* de Rousseau.

# “Notre État” n’est pas “leur” État

par Jean PICQ

*L’État centralisé à la française n’est plus adapté au monde actuel. Que des hauts fonctionnaires en prennent conscience n’est qu’une première étape, encore marquée du sceau de la technocratie. Pour conserver vivante la nation française, il est urgent de bouger, de se déployer et de secouer à partir de la base le vieil État vermoûlu.*

**N**otre Etat<sup>1</sup>, titre d’un livre récent dont le succès a surpris. Plus de huit cent pages de contributions diverses, souvent riches, mais qui ne suffisent pas, comme telles, à constituer un projet politique. N’en faisons pas reproche aux auteurs, appelés chacun dans leur domaine de prédilection, à émettre un diagnostic et à suggérer des voies de réforme. Si le livre suscite l’intérêt, c’est qu’il révèle ou plutôt confirme une attente profonde de nos concitoyens : celle de voir leur État changer. Peut-être ont-ils été d’ailleurs, comme je l’ai été moi-même, abusés par le titre choisi ? Dire “notre État”, n’était-ce pas suggérer qu’il s’agissait de l’État des citoyens, *lecteurs du livre*, et non celui des hommes politiques et fonctionnaires qui en sont les *auteurs* ? Quoiqu’il en soit, voici relancé au bon moment, un an avant les échéances présidentielle et législative, le débat sur une question politique essentielle et à ce jour non traitée : quel État faut-il pour la France ?

Nous vivons depuis plus d’une décennie l’épuisement de l’État centralisé à la française, ce modèle construit sous l’absolutisme royal, exalté à la Révolution et consolidé par Napoléon. Il y a plus de trente ans, le général de Gaulle, dans l’une des intuitions prophétiques dont il avait le génie, avait parfaitement senti cette asphyxie quand il recommandait, dans son célèbre discours de Lyon, de mettre un terme à “*l’effort multiséculaire de centralisation*” et proposait une ambitieuse réforme régionale<sup>2</sup>. Le vieil homme ne fut guère entendu quand bien même il envisageait pour l’État une révolu-

<sup>1</sup> *Notre État* de Roger Fauroux et Bernard Spitz. Ed. Robert Laffont.

<sup>2</sup> “ *L’évolution générale porte en effet notre pays vers un équilibre nouveau. L’effort multiséculaire de centralisation, qui fut longtemps nécessaire pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s’impose plus désormais* ”. Discours du général de Gaulle pour l’inauguration de la foire de Lyon, le 24 mars 1968 cité par B. Rémond in *La fin de l’État jacobin ?* L.G.D.J. 1998

tion aussi importante que celle que Jean XXIII avait imposée à l'Église née du concile de Trente, quelques années plus tôt lors de Vatican II. Ce que De Gaulle le visionnaire avait compris, parce qu'il l'avait durement éprouvé pendant les événements de mai 1968, c'était que la société française était en train de changer profondément et allait continuer de le faire. Dès lors, le grand moule étatique, cet échafaudage géant qui tenait ensemble gouvernement, ministères, collectivités locales et universités, n'était plus du tout adapté à ce que la communauté nationale attendait de lui.

Ce qui était déjà vrai il y a trente ans l'est plus encore aujourd'hui. N'en doutons pas ! Ce qui affaiblit notre pays dans la mondialisation, cette révolution déclenchée par la fin des blocs et les nouvelles technologies de la communication, c'est son État. Tandis que nos voisins – y compris l'Italie que nous avons longtemps regardée de haut parce qu'elle n'avait pas ce bel État qui était le nôtre – ont profondément remis en cause leur organisation publique en décentralisant, en régionalisant, en donnant de l'autonomie à leurs services publics, nous ne parvenons pas à réformer notre État. Sa réforme reste à accomplir. Un indice parmi d'autres : depuis qu'on en a fait un sujet médiatique, c'est à dire depuis 1995, elle est le fait du seul ministre de la fonction publique. Un peu comme si dans une entreprise on confiait au directeur des ressources humaines la définition de la stratégie globale et la réorganisation des équipes de vente... Or, tant que la réforme de l'État sera traitée comme une affaire administrative, de tuyaux et de structures, et non, à l'instar de ce qui a été le cas en Angleterre, en Suède, ou au Canada, comme la priorité politique d'un gouvernement bâti et organisé à l'aune de cet objectif-clé – recomposer un nouvel État qui tienne compte de la nouvelle donne européenne, régionale et sociale –, tant qu'elle ne sera pas l'affaire du Premier ministre et de tout le gouvernement, elle restera un slogan. On reste confondu à l'idée que des réformes aussi nécessaires que celle de la collecte de l'impôt (par trois réseaux différents), de la police nationale (la plus forte en Europe rapportée au nombre d'habitants), de l'éducation ou des retraites soient sans cesse différées faute de courage (et il est vrai qu'il en faudrait) mais aussi d'explication sur leur nécessité. Les corporatismes s'exaspèrent en temps de doute et ne peuvent être surmontés que si le politique, en s'appuyant sur les interlocuteurs les plus ouverts de la société civile et en s'adressant à l'opinion, prend le temps d'expliquer et d'organiser le débat, notamment au parlement. Ma conviction, qui remonte déjà à plus de dix ans, est que la réforme de notre État est l'axe autour duquel devraient tourner les programmes de gouvernement. A défaut, je crois que nos concitoyens jugeront un jour sévèrement une génération politique qui ne cesse de réaliser, sous la pression de lobbies actifs, des réformes de société qui troublent parfois profondément nos concitoyens tandis qu'elle se détourne de la tâche essentielle de réformer l'État. Car depuis vingt ans, l'Union européenne s'est intensifiée, la décentralisation a donné des petites ailes aux pouvoirs locaux, l'économie s'est émancipée de la tutelle de l'État et le secteur public a fondu comme neige au soleil mais le vieil État, lui, n'a pas changé. Il continue à se comporter comme s'il était encore le "maître des horloges" ainsi qu'on le désignait encore il y a peu. Depuis, les horloges ont changé d'heure et de temps et le maître semble dépassé, impuissant, gouvernant à coup d'effets d'annonces et de déblocages de crédits pour faire face en urgence à des situations de crise qu'il n'a su ni pu anticiper. Plus grave encore, les hommes de l'État semblent s'en désintéresser. Les ministres cumulent des fonctions multiples qui les distraient de leur tâche essentielle ; ils tentent de gouverner en s'appuyant sur des

cabinets pléthoriques qui découragent les administrations de jouer leur rôle ; ces dernières se réfugient dans la gestion centralisée qu'elles font mal et n'occupent plus le terrain de l'impulsion et du contrôle qu'elles ont déserté. La réforme de l'État est à l'ordre du jour mais personne ne s'en saisit. Beaucoup le quittent et la crise des recrutements à l'ENA est le signe d'une désaffection préoccupante. Et pourtant rien n'indique que cette implosion de l'État d'hier signifie, dans l'esprit de nos concitoyens, le souhait de sa disparition. A l'heure où l'on s'inquiète des faiblesses de notre organisation dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la sécurité, c'est l'État protecteur des plus faibles, l'État éducateur, l'État garant de l'ordre public qui est sévèrement jugé. Et, ce qui est en cause, ce n'est pas les capacités des hommes mais la manière, totalement centralisée à Paris, dont le système est géré : police nationale, éducation nationale...

La première tâche politique est d'expliquer à nos concitoyens pourquoi l'État ne peut plus être ce qu'il a été pendant longtemps et pourquoi en changer la forme n'est pas synonyme de risque d'éclatement pour le pays. *"Notre" État ne peut plus être "leur" État*, celui que fustige les auteurs du livre précédemment évoqué en se plaçant en surplomb, "en haut", quand c'est "d'en bas" que doit venir la pression du changement. La métamorphose de l'État ne pourra se produire si nous ne changeons pas la vision que nous en avons : celle d'un centre voulant décider de tout, celle d'une organisation tournée sur elle-même, celle d'une méthode – l'uniformité – à l'heure où il faut gérer la diversité. Nous sommes tous invités par les faits à reconnaître que notre tradition étatique multiséculaire nous met aujourd'hui littéralement "hors jeu". Trois points me paraissent essentiels : l'architecture de l'État, la place et le rôle de la justice, la gestion des services publics.

*L'État ne peut plus être réduit à son centre national.* Il doit se dilater dans une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Une organisation plurielle reconnaissant qu'il existe plusieurs centres de décision et d'impulsion dont l'articulation est à penser. La tâche est considérable et pour beaucoup dangereuse puisqu'il s'agit de remplacer le vieil État d'hier par un nouvel État *décentralisé et membre actif d'une fédération* d'Etats. Il s'agit d'inventer une nouvelle forme d'État qui se recomposerait sur fond de pluralisme politique. Pluralisme politique régional, ce qui implique des régions suffisamment fortes financièrement et politiquement (c'est-à-dire moins nombreuses) pour discuter avec un gouvernement qui accepte de partager le pouvoir politique et de reconnaître que, si les principes et les cadres de l'action législative doivent être fixés à Paris, les modalités réglementaires et même législatives peuvent être précisées en province. A ceux qui rétorquent que confier de nouveaux pouvoirs aux régions serait dangereux et que le pouvoir législatif doit être exclusivement réservé au législateur national, il convient de répondre que tous nos voisins se sont engagés dans cette voie et, plus fondamentalement, de faire observer qu'il ne saurait y avoir de différence entre les élus du suffrage universel, ce suffrage qui fonde leur légitimité à agir où qu'ils se trouvent : au Parlement, dans les conseils régionaux ou à la tête de municipalités. D'une autre manière, mais là encore sur fond de pluralisme, il nous faut aller au bout de la logique qui nous a conduits depuis quarante ans à transférer des pans entiers de la souveraineté à l'Union européenne. Dans cette fédération d'Etats en gestation, les Etats membres confrontent leurs visions et partagent leurs compétences pour disposer du poids nécessaire pour agir politiquement,

économiquement, militairement... L'ampleur des enjeux mondiaux – commerce, économie, défense – donne en effet à l'Union européenne la taille critique pour affronter les autres pôles de puissance tandis que la diversité des situations locales liée à la fluidité des attentes et de la demande sociale devrait donner aux pouvoirs locaux une responsabilité particulière. Une part de l'État au niveau de l'Union, une part de l'État au niveau des régions, une part de l'État dans les autorités de régulation. Un État redistribué mais avec en son centre *un gouvernement national apte à gérer la coexistence harmonieuse de ces parts d'État*. Au centre national encore, un parlement qui dit la norme, soit en la fixant quand elle reste de son ressort quitte à laisser aux régions des marges d'adaptation, soit en la transposant quand il s'agit de normes communautaires.

*L'État doit consacrer la place essentielle de la justice dans notre démocratie*. Il s'agit de reconnaître qu'elle est devenue, comme l'administration, un vrai pouvoir et que, comme telle, elle doit être contrôlée. Nous devons sortir de cette idée simpliste, née à la Révolution, qui voudrait que le juge soit simplement la "bouche de la loi" (quand bien même il est devenu un vrai pouvoir d'empêcher). Notre État, qui fut sous les rois capétiens un État de justice, doit le redevenir après avoir trop longtemps marginalisé sa justice. Elle – qui devrait être le cœur vivant de l'État – a toujours été perçue comme dangereuse parce qu'on se souvient encore de la fronde des parlements d'Ancien Régime. Là où, en Angleterre et aux États-Unis, on a fait du juge celui qui arbitre et peut dire la norme, celui qui impose à tous les pouvoirs de respecter la loi commune et les droits fondamentaux de l'homme, on agite en permanence en France la menace d'un "gouvernement des juges". Menace illusoire puisque le seul pouvoir du juge n'est pas d'agir mais d'empêcher et de sanctionner le non-respect de la loi. La réforme de la justice est un chantier aussi important que le chantier de la régionalisation et de l'eupéanisation de notre État. Le président de la République l'a ouvert fin 1996 mais elle reste, comme la réforme de l'État, pour l'essentiel à accomplir<sup>1</sup>. Encore faut-il que les objectifs poursuivis répondent à une vision politique. On peut en esquisser les lignes directrices. Pour assurer l'indépendance du nouveau pouvoir judiciaire mais aussi son contrôle (car tout pouvoir doit être contrôlé), un Conseil supérieur de la justice serait créé avec compétence sur tous les juges judiciaire, administratif et financier. Composé de neuf personnalités qualifiées n'appartenant pas aux magistratures et nommées par le président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale sous réserve d'une ratification parlementaire, ce conseil – qui remplacerait l'actuel Conseil supérieur de la magistrature – assurerait tant l'impartialité des nominations que le respect par les juges des règles déontologiques d'impartialité et de secret de l'instruction grâce à une saisine directe ouverte aux justiciables qui estimeraient être injustement traités. Pour la rendre plus efficace, refondre la carte judiciaire et donner les moyens nécessaires aux tribunaux. Enfin, considérer, à rebours de notre tradition, que les magistrats du parquet doivent être séparés, pour leur gestion, des magistrats du siège. Juger est un métier, requérir en est un autre. La justice a besoin d'être indépendante mais le gouvernement doit, avec l'accord du Parlement, fixer une politique pénale et se préoccuper de son exécution. L'autonomie des procureurs

---

<sup>1</sup> Sauf en ce qui concerne la création du juge des libertés et la fin du pouvoir exorbitant du juge d'instruction de pouvoir décider lui-même d'une mise en détention provisoire.

serait assurée par l'existence d'un procureur général de la République, nommé par l'exécutif avec ratification parlementaire, qui diligenterait les poursuites et ferait rapport au gouvernement et au parlement des résultats de l'action des parquets.

*Les services publics enfin doivent être gérés autrement.* La méthode utilisée tant en Suède qu'en Angleterre a porté des fruits indiscutables sans qu'on doive pousser des cris d'orfraie au nom de la défense du service public (qui n'est qu'un alibi si'il s'agit de s'opposer à toute réforme visant à mieux répondre aux attentes des citoyens). Pour la police, l'éducation, la santé, les mêmes principes : un centre qui fixe les règles, nomme les responsables, leur donne des objectifs et évalue leurs résultats. Des centres de responsabilité au niveau des régions pour mettre en œuvre les politiques publiques avec les acteurs locaux. Des patrons – commissaires de police, chefs d'établissements, directeurs d'hôpitaux... - disposant de marges d'initiative pour gérer leurs personnels et jugés sur leurs résultats, travaillant en partenariat avec élus, associations et citoyens. On ne peut plus juger les politiques publiques sur la création d'emplois de professeurs ou de policiers toujours plus nombreux. Ce que le pays attend des uns et des autres, c'est la qualité du service rendu et l'efficacité en termes de résultats, c'est-à-dire la diminution de la violence et de l'exclusion. Personne ne sait aujourd'hui évaluer l'action de la police nationale de proximité autrement qu'à travers des chiffres d'une fiabilité douteuse quand il faudrait, zone par zone, fixer des objectifs précis pour lutter contre la délinquance. Il en est de même pour les lycées et collèges : redonner sens à l'action pédagogique passe par une politique d'établissement avec des projets pédagogiques et des indicateurs de résultats permettant de juger de manière objective les actions menées et pouvant en récompenser les meilleures.

Un autre État pour la France. Pourquoi ? Tout simplement pour recréer la confiance des Français dans leurs institutions et dans l'État. Car l'État n'est pas une fin en soi. Il ne doit pas peser pour son propre compte. Sa vocation est d'aider la communauté nationale à décider et à affronter son temps. Ce qui est en cause, c'est ce que nous sommes, une communauté d'hommes et de femmes qui ne sait plus très bien où son avenir la conduit, soumise à la pression de forces qui semblent l'arracher à son centre traditionnel. L'ouverture sur le monde et les réseaux, l'intégration dans l'Union européenne, cet objet politique non identifié qui peine à s'approfondir comme à s'élargir, l'urbanisation accélérée, le fait durable que notre société est devenue multiculturelle (ce qui nous oblige à inventer de nouveaux modes de vivre ensemble) sont autant de défis pour notre vieille nation et son État, aujourd'hui bousculé et dépassé. La question posée à chacun d'entre nous est de savoir si, pour faire face à cette crise du sens et de la communauté, on pourra longtemps se satisfaire du discours dominant sur l'identité nationale et l'égalité républicaine. Est-il vraiment pertinent, c'est-à-dire juste et efficace, d'agiter selon les sujets les spectres de la désintégration sociale, de la dissolution nationale, de l'éclatement du pays ou du gouvernement des juges ? Pourquoi faudrait-il redouter l'autonomie des régions et l'appartenance à une fédération d'Etats-nations, y voir une menace pour l'unité et la souveraineté quand il s'agit d'inventer un partage intelligent des responsabilités ? Pourquoi faudrait-il qu'une nouvelle étape dans la décentralisation et dans la construction d'une union politique européenne soient le signe d'une décomposition de la nation quand on devrait y voir d'abord la manifestation d'une confiance en

elle-même ? Si elle s'enracine dans l'histoire, une nation est toujours en mouvement et doit sans cesse inventer de nouvelles formes de vie politique. Aujourd'hui, nos appartenances sont multiples et nous vivons dans plusieurs communautés de choix. Nous sommes tout à la fois breton ou alsacien, français ou allemand ainsi qu'euro-péen. Ce qui nous constitue comme citoyens d'une grande nation, c'est la capacité à vivre sans état d'âme cette pluralité de choix ; à pouvoir se dire corse ou bourguignon en France, français ou espagnol en Europe, européen aux Etats-Unis ou en Asie. Le vieil État d'hier doit accepter de se redéployer. Méditons ce que Julien Gracq disait dans *Le rivage des Syrtes* : "Un État ne meurt pas. Ce n'est qu'une forme qui se défait. Un faisceau qui se dénoue. Et il vient un moment où ce qui a été lié aspire à se délier et la forme trop précise rentre dans l'indistinction...". Ce qu'on attend d'un chef de l'État, d'un gouvernement et d'un parlement national aujourd'hui, c'est qu'ils soumettent cette nouvelle architecture et ses principes aux Français pour qu'ils décident souverainement de leur sort. La question de l'État est notre affaire à tous. C'est bien de "notre" État qu'il s'agit.

**Jean PICQ**

# Restaurer l'État républicain

par **Christian SAINT-ETIENNE**

*Le libéralisme n'est pas sauvage ! Au contraire, il est l'aboutissement d'une longue élaboration des pratiques civilisées. Sauf si on réduit l'intervention de l'État à la simple défense des droits de propriété. Le vrai libéralisme nécessite, à l'inverse, un État fort*

**L**e débat sur le rôle de l'État est aussi vieux que la France elle-même. On peut distinguer le débat sur le rôle politique de l'État face à la société civile, du débat sur la place respective de l'État et des collectivités territoriales dans l'administration de la sphère publique.

Il faut également distinguer l'État de droit de l'État régalien et de l'État-providence.

Il faut aussi évoquer la question aujourd'hui centrale de l'efficacité de l'État, alors que l'État, souverain jusqu'aux années 1960, est progressivement remplacé par l'État concurrencé au sein de l'Union européenne et dans le cadre du marché global.

Enfin, il faut distinguer la question du rôle de l'État de celle du rôle de la fonction publique comme producteur des services de l'État.

Toutes ces distinctions ont été tour à tour au cœur du débat sur le rôle de l'État au cours des quatre derniers siècles.

Avec Hobbes et Locke, puis Montesquieu, c'est le rôle de l'État face à la société civile qui est la question centrale de la modernité rationnelle aux XVII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> siècles.

La Révolution française, avec l'opposition entre Jacobins et Girondins, déplace le débat vers le rôle respectif de l'Autorité centrale face aux Provinces, puis aux Régions. Un débat jamais clairement résolu depuis lors, en France, source récurrente d'irritations de toutes parts.

Depuis cette même Révolution française et surtout avec la doctrine marxiste, un autre débat enflamme les imaginations et les discours, celui concernant les droits formels et les droits réels au sein de l'État de droit. Les marxistes ne reconnaissent que les droits réels; ils privilégient l'État régalien manipulé par le Parti unique et combattent les démocraties des droits formels auxquelles se rallieront les peuples dominés par le marxisme au XXe siècle. Le marxisme, qui fascine toujours autant en France même si temporairement il ne s'affiche pas directement, essuie ainsi un désaveu cinglant dont on n'a toujours pas pris la mesure exacte en France au début du XXIe siècle.

Le rôle et l'action de l'Etat-providence sont aujourd'hui des éléments décisifs du débat sur le sens de la responsabilité individuelle, constituant par exemple le principal point de discordance entre les socialistes jospinistes et blairistes, pour ne pas parler de l'opposition entre socialistes et libéraux. C'est tout l'enjeu de la société d'assistance qui s'oppose à celle de travail et de responsabilité. Un débat autrement plus riche que celui supposé entre économie de marché et société de marché, ce jeu de mot à la mode dont l'auteur est un député de droite mais qui a connu un grand succès une fois repris par Lionel Jospin. Un Jospin plus inspiré lorsqu'il a justement condamné la société d'assistance, voire de dépendance, au bénéfice de la société de travail, même s'il fut plus évasif sur la responsabilité.

Enfin, le développement des souverainetés partagées, depuis l'Acte unique européen et surtout le traité de Maastricht, a mis fin à la fiction de l'État souverain sur son territoire qui n'a pas à se soucier de l'équilibre entre les charges qu'il impose aux citoyens et les services qu'il leur rend.

Le débat sur le rôle de l'État est donc constitutif de la modernité politique; il est central face à la globalisation des marchés; il est déterminant dans la définition de la responsabilité individuelle et de la place de l'homme dans la société moderne. Ce débat doit être éclairé par le rappel de l'origine de la démocratie dont la formule explicative est aujourd'hui incompréhensible, spécialement en France: c'est l'État libéral héritier du libéralisme politique.

Du fait de l'ignorance totale des fondements de la philosophie politique qui marque nos élites françaises, on ne fait plus la distinction entre le libéralisme politique de Hobbes, Locke et Montesquieu qui a fondé la démocratie libérale et l'État moderne, et le libéralisme économique, souvent trop rapidement associé à Hayek, alors que ce dernier a beaucoup réfléchi aux questions politiques (voir *La Route de la Servitude*, 1944). Or ces deux libéralismes, sans s'opposer sur la façon de vivre en société, sont néanmoins fondés sur deux hypothèses diamétralement contraires.

Les libéraux dits hayékiens, que je préfère appeler marchéistes, supposent un ordre spontané de la Nature dont le marché est l'instrument. Toute intervention de l'État est forcément nocive et la société civile peut parfaitement vivre seule à condition que l'on ait clairement défini les droits de propriété, dans tous les sens du terme. Pour les marchéistes, l'État de droit se ramène presque aux seuls droits de propriété.

Pour les libéraux politiques héritiers de Hobbes, Locke et Montesquieu, dont je suis, l'état de nature est un état de chaos et c'est l'État libéral qui met fin à l'état

de chaos en instaurant l'État de droit qui est fondé sur les droits imprescriptibles du citoyen à vivre libre en société, ainsi que sur les droits de la propriété. Les libéraux politiques partagent avec les marchéistes l'insistance sur la mise en place de droits de la propriété complets qui sont la source de la liberté, de la responsabilité et de l'efficacité, mais ils donnent une importance décisive aux droits du citoyen qui s'expriment notamment par une Assemblée législative qui vote la loi à laquelle l'État, ses administrations et ses fonctionnaires doivent être soumis comme les autres. En conséquence, les libéraux politiques souhaitent qu'il existe un État régalien fort, au service de l'État de droit, pour protéger notamment les faibles. Ce sont les libéraux politiques qui ont inventé le concept d'État séparé du pouvoir. Avant les libéraux politiques on ne connaissait que le pouvoir ou la confusion entre l'État et le pouvoir, d'où la formule célèbre de la monarchie absolue et du Roi soleil, "*l'État c'est moi*", une formule qui est le symbole de tout ce que les libéraux politiques rejettent.

Même l'État hégélien s'inscrit dans la démocratie libérale. C'est Marx qui rejette l'État de droit, et sa traduction en droits formels que les peuples, opprimés par le soviéto-marxisme, rétabliront à la fin du XXe siècle. Marx ne reconnaît que des droits réels, qu'un soi-disant État soumis au Parti unique, dans une contradiction totale avec les origines de l'État, serait capable de défendre, ce qui se révélera également faux. En réalité, pour garder leur sens aux concepts, le monde soviétique n'a jamais eu d'État mais seulement un Pouvoir absolu, effectivement soumis aux délires du Parti unique. Or rappelons que tout le mouvement socialiste jusqu'à la chute du mur de Berlin a combattu les droits formels et la Déclaration des droits de l'homme qui en est l'expression. Et ce sont les mêmes qui au nom de droits de l'homme, dont le sens profond a changé, car ils ne sont plus assis sur la responsabilité individuelle, se permettent de faire des leçons aux libéraux sur ce qu'est l'État, sur les concepts de libertés réelles et formelles, tout en transformant le mot libéral en ultra-libéralisme, pour en faire un repoussoir. Tout le monde semble oublier que le seul danger, en dehors du fascisme, auquel le monde ait effectivement échappé c'est bien l'ultra-socialisme sous ses formes marxiste et soviétique. Le fascisme et le marxisme partageaient le même mépris pour les droits formels. En réalité, il n'y a pas de droits réels de bonne qualité (comme l'éducation ou la santé publiques), sans droits formels. A condition de concevoir l'éducation comme la préparation d'hommes et femmes libres à assumer leurs décisions, ce que rejettent justement le fascisme et le marxisme qui veulent simplement former les hommes et les femmes à obéir au Parti unique.

Comme indiqué précédemment, le libéralisme politique ne présuppose pas d'ordre spontané : c'est l'État libéral, par l'instauration de l'État de droit, qui met fin au chaos de l'état de nature. Puis l'ordre étant instauré dans la société politique, la décision décentralisée d'hommes libres et responsables permet d'atteindre un niveau de production et de bien-être collectif plus élevé que tous les autres systèmes économiques qui ont été proposés jusqu'ici. Sans l'ordre politique libéral fondé sur des droits formels, ce qui a conduit les libéraux à proclamer les droits de l'homme, et sans la mise en œuvre de systèmes transparents et efficaces de régulation de l'économie, on ne peut atteindre l'optimum économique. Dans ce cadre, le libéralisme politique appelle un État fort qui protège les libertés de tous les citoyens et notamment celles des plus faibles.

C'est le libéralisme politique, combattu par les socialistes et les fascistes, qui a conçu la démocratie ainsi que l'État séparé du pouvoir, et qui a proclamé les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen. Les Révolutions française initiale (1789-1792) et américaine sont des révolutions libérales.

Cet État séparé du pouvoir doit être comptable du long terme en encourageant les individus à travailler, épargner et investir dans le capital humain et physique par des règles de gouvernement stables et des incitations appropriées, en maintenant la fiscalité à un niveau réduit.

Or l'État français, qui connaît parfaitement les contraintes liées à la globalisation de l'économie, à la construction européenne, au vieillissement de la population, se refuse à mettre en œuvre les politiques favorisant la résolution de ces problèmes. Le Pouvoir dirigiste à la française, qu'on doit appeler Pouvoir et non pas État puisqu'il est incapable de préparer l'avenir, est aujourd'hui le plus dépensier des grands pays industriels et le moins à même de réaliser les réformes de structure. Alors que les entreprises, par l'action stratégique et le gouvernement d'entreprise, inscrivent leur développement dans le long terme, l'État est devenu un acteur de court terme, aveugle aux transformations les mieux anticipées et totalement politisé au service de l'achat de clientèles politiques.

Il est donc urgent de passer de l'État dirigiste, ou plutôt du Pouvoir dirigiste, à l'État libéral stratège, œuvrant en faveur de la liberté et de la responsabilité individuelles, capable de mettre en œuvre les réformes structurelles pour transformer les contraintes en nouvelles occasions de développement. Mais, et c'est crucial, les réformes doivent être conduites pour responsabiliser les citoyens. L'État libéral stratège ne règle pas les problèmes à la place des acteurs, mais il incite ces derniers à prendre les millions de décisions qui permettent collectivement de régler les problèmes.

Si l'enseignement de l'histoire intellectuelle et politique est clair, il n'en reste pas moins que le mot libéral a acquis, en France seule mais c'est important pour nous, une connotation lourde. Les élites intellectuelles françaises réussissent la performance d'être favorables à la démocratie libérale et contre le libéralisme, sans connaître le sens de ce dernier mot et sans savoir que la première résulte du second.

Les choses étant ce qu'elles sont, et à condition d'avoir précisé les concepts, on peut utiliser le nom d'État républicain pour décrire le rôle et l'action de l'État libéral stratège, œuvrant à long terme et garant de la liberté de tous les citoyens.

Il est temps de restaurer l'État républicain en France.

*Christian SAINT-ETIENNE*

# Démocratie et négociation collective

par Jean-François AMADIEU

*Que ceux qui se plaignent des mauvaises surprises que leur occasionnent les grèves répétées dans les transports publics, l'enseignement ou les hôpitaux se prennent à réfléchir sur la négociation collective en France. Celle-ci, à peine tolérée par les gouvernements successifs, ne s'est pas développée en raison de travers séculaires. Il est temps de promouvoir une " démocratie de négociation ". L'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle invite la France à rattraper son retard.*

Ce qui fonde aujourd'hui la légitimité d'une règle ce n'est pas uniquement la légitimité, l'autorité ou la représentativité de celui qui l'édicte ou la vote. Les citoyens comme les salariés sont de plus en plus sensibles à l'équité ou à la justice procédurale. C'est pourquoi la concertation et la consultation préalable aux décisions se sont sensiblement développées. Ainsi, le droit public a peu à peu donné un sens plus précis et plus contraignant aux obligations de participation des citoyens aux décisions. De même, le droit social a continûment renforcé les mécanismes de participation et de négociation comme mode de prise de décision attachant de grandes conséquences au non-respect des procédures. Notre Constitution consacre d'ailleurs dans son préambule le principe de la participation des travailleurs. Le Conseil Économique et Social remplit également cette mission au sein d'un "État consultatif". Cet accent mis sur les procédures de consultation et de participation est une tendance lourde des sociétés industrialisées. Ces procédures enrichissent évidemment la prise de décision de l'employeur, les choix publics ou le travail parlementaire. Néanmoins, ces mécanismes, pour nécessaires qu'ils soient n'ont pas la même portée que la négociation des accords collectifs. Parmi les "techniques" permettant un débat public, la négociation collective est un processus qui revêt une originalité et une force particulière. Cette puissance potentielle de l'accord collectif explique que son essor ait été lent et difficile puisqu'il bousculait à la fois les intérêts patronaux et ceux du pouvoir politique. Désormais, deux siècles après la prohibition complète de toute forme d'accord collectif de travail et un siècle après la reconnaissance du fait associatif et syndical une nouvelle étape semble pouvoir être franchie.

## **La force de la négociation**

La négociation collective est davantage qu'un mécanisme qui permet l'expression

d'un mécontentement<sup>1</sup>. L'espace de la négociation est certes un lieu d'exercice du débat et de communication<sup>2</sup> utile mais elle va bien au-delà.

Par définition, la négociation collective vise à trouver un compromis entre des positions, des intérêts ou des idéologies opposées. Il ne peut y avoir de négociation collective sans que chacun des partenaires à la négociation n'admette comme préalable que des points de vue partiellement éloignés seront au bout du compte rapprochés. Le conflit est ainsi inséparable de la négociation. La négociation permet précisément de le canaliser et de résoudre par la voie du dialogue les différends. La supériorité du mécanisme de négociation sur bien d'autres est donc de reconnaître, pour les résoudre, les intérêts divergents. La participation ou la consultation peuvent nier l'existence du conflit social ce que la négociation ne permet pas. S'asseoir autour d'une table de négociation c'est reconnaître l'existence d'un conflit d'intérêt. Ce préalable n'a rien d'évident pour nombre de patrons rétifs au fait syndical, ou pour ceux qui cultivent le mythe d'une communauté d'où seraient éradiqués les conflits d'intérêts. Au sein de la fonction publique on a longtemps refusé l'expression d'intérêts catégoriels qui seraient contradictoires avec les exigences de la puissance publique.

Néanmoins la négociation collective est un exercice de coopération conflictuelle. Ne niant pas les divergences d'intérêt elle est un moyen pacifique et coopératif de les résoudre. Elle ne peut apparaître et déboucher sans que les partenaires partagent la volonté de vivre et prospérer ensemble. L'acceptation de la négociation collective entraîne avec elle le renoncement à l'usage intempestif de la grève et à la lutte comme seul instrument permettant de faire aboutir des revendications. Dès le milieu du XIXe siècle on avait bien compris cette fonction essentielle de la négociation. En outre, la négociation collective est tout entière organisée en vue de la recherche d'un compromis entre les parties. L'accord collectif matérialise et consacre une distribution ou une norme nouvelle. On mesure ce qui le distingue ici d'un simple débat ou du dialogue social. La négociation a une issue qui est la formalisation d'un compromis.

L'accord collectif, qui est le fruit des discussions, se caractérise donc par son caractère distributif. Il procède à une répartition équilibrée des avantages ou des concessions. Une décision unilatérale de l'employeur ou de l'État ne garantit pas qu'un compromis équilibré et acceptable ait été atteint. Il en est de même d'une loi votée par la représentation nationale. Voter un texte au nom de l'intérêt général est naturellement légitime mais n'est évidemment pas la garantie que les normes qu'il fixe sont équilibrées et partagées. Comment le montant d'une augmentation annuelle de salaire pourrait-il être plus efficacement décidé à ce niveau centralisé, c'est-à-dire dans des conditions acceptables tant par les travailleurs que par les employeurs ? Pourquoi, se demandait-on au XIXe siècle, le politique serait-il le mieux à même de fixer le prix du travail ? Seuls les partenaires sociaux, lorsqu'ils sont suffisamment

---

<sup>1</sup> Encore que cette fonction ne soit pas inutile au plan économique politique et social. La "Voice" ou protestation évite les comportements de retrait (A. Hirschman).

<sup>2</sup> Pour une critique récente de cette vision consensuelle de la société civile et quasi angélique du débat et de la communication qu'on trouve chez Habermas voir notamment : Georges Vlachos, "La tentative de reconstruction de l'ordre politico-juridique par Jürgen Habermas", *La revue administrative*, n°317 et 318, 2000.

puissants, peuvent déterminer le niveau de salaire qui leur semblera équitable. L'État, explique Gaëtan Pirou en 1913 ne peut calculer ce que serait ce juste salaire. Il n'en a "ni la compétence, ni la souplesse". Le juste salaire n'est pas une affaire de calcul qui pourrait être confiée à des techniciens. Sa fixation ne peut résulter que de la confrontation directe et organisée des intérêts. La décision collective qui ressort de cette confrontation n'a pas à être argumentée; il lui suffit pour être valable d'avoir été acceptée dans les mêmes termes par les parties en présence. L'accord collectif sur un niveau de salaire est "digne d'être consacré par les pouvoirs publics et d'être pris comme mètre et comme critère" dès lors que se trouvent "en face du ou des patrons non plus un ouvrier faible ou isolé, mais une collectivité...". L'État peut donc se borner à vérifier la régularité de la procédure de mise en négociation car elle a permis d'atteindre un partage acceptable des avantages. La négociation collective ne satisfait donc pas seulement à un objectif de justice procédurale mais se révèle aussi pertinente au plan distributif. Ce point est essentiel car à trop mettre l'accent sur la méthode du débat contradictoire, sur la communication ou sur la consultation on en arrive souvent à négliger la question de l'équité distributive (un compromis satisfaisant a-t-il finalement été atteint?).

Lorsque la démocratie sociale se fonde sur des mécanismes de négociation, elle échappe au risque du corporatisme. En effet, dans la conception de l'entre-deux-guerres qui inspire les régimes vichystes et corporatistes du Sud de l'Europe, le conflit social est totalement nié, comme absorbé dans une communauté professionnelle incluant patrons et ouvriers. Le syndicalisme d'opposition est d'ailleurs réprimé et interdit, l'accord collectif ou la convention collective n'existent pas et n'ont aucune signification et légitimité. Ce n'est évidemment pas le cas lorsque le principe et le droit de la négociation sont développés, lorsque le syndicalisme est libre, vivace et représentatif (comme ce fut le cas d'ailleurs entre 1936 et 1938 puis dans l'immédiat après guerre). C'est alors que l'accord collectif se développe. Stimuler la négociation n'est donc certainement pas une dérive vichyste ou corporatiste. Emile Durkheim et Léon Duguit partageaient cette conviction que les différentes professions (nous dirions aujourd'hui les branches) établiraient un jour leurs propres lois. Mais il était clair aux yeux de Duguit que ces lois devaient être le fruit d'accords collectifs conclus entre des partenaires forts et autonomes. Pour lui, c'est bien "*deux groupes sociaux*" qui négocient en vue de fixer la règle conventionnelle<sup>4</sup>. Il est très surprenant que le fait de vouloir développer les accords collectifs soit parfois présenté comme une tentation corporatiste. Du fait des procédures de négociation, les règles qui organisent une branche ou une entreprise ne sont pas celles de la partie patronale ou syndicale et elles ne sont pas non plus celles d'une fictive communauté<sup>5</sup>. Ainsi, faire droit à une

<sup>3</sup> Gaëtan Pirou " Intervention légale et contrat collectif de travail ", *Revue d'Economie Politique*, XXVII, 1913, p.733-763.

<sup>4</sup> " *La convention collective de travail n'aura toute sa valeur et toute sa portée qu'à l'époque où les syndicats patronaux et ouvriers, pour un métier déterminé, auront acquis une structure assez forte et comprendront assez de membres pour constituer véritablement la profession considérée en un corps juridiquement organisé. Alors le contrat collectif intervenant entre le syndicat patronal et le syndicat ouvrier sera véritablement la loi de la profession organisée* ". dans *Les transformations du droit public*, Armand Colin, 1913 réédité en 1999 aux éditions la mémoire du droit.

<sup>5</sup> On a souvent été tenté et on est encore tenté de prêter au syndicat de salariés ou à l'entrepreneur une vocation naturelle à parler et décider au nom du groupe social tout entier. C'est la conception du syndicalisme de élasse comme futur organe de direction des entreprises et de la société qu'on trouve notamment dans la Charte d'Amiens de 1906. C'est ce que l'on pourrait comprendre plus récemment dans l'expression " Mouvement des Entreprises de France " et dans la réforme du patronat français.

autonomie normative des partenaires sociaux n'est pas céder à une dérive "communitariste". En effet, un accord d'entreprise ou de branche n'est pas l'expression de la volonté d'un groupe social. Entre la fixation de règles par l'employeur (la régulation de contrôle) et la détermination des normes de travail par les travailleurs eux-mêmes (la régulation autonome), il existe une activité de "régulation conjointe". Conclure une convention ou un accord collectif c'est procéder à ce que la tradition britannique (Allan Flanders notamment) reprise en France par Jean-Daniel Reynaud appelle une "Joint Regulation". Léon Duguit avait clairement saisi cette particularité de la convention collective. Les "lois-conventions" comme il les appelait, sont des "*lois proprement dites, dispositions par voie générale, permanentes, qui règlent pendant un temps indéterminé des situations individuelles, qui déterminent des compétences, qui sont accompagnées de sanction juridictionnelle. Seulement ces lois ne sont pas l'œuvre d'une volonté unilatérale formulant un commandement; elles ne sont même pas le résultat d'un concours, d'une collaboration de volontés, comme les lois des associations [les statuts d'un syndicat ou d'une association par exemple]... Elles sont l'œuvre de volontés qui font véritablement une convention. On dit très souvent un contrat; nous préférons le mot convention et réservons le mot contrat pour désigner la catégorie juridique définie au code civil, c'est à dire la convention faisant naître entre deux personnes déterminées une situation juridique subjective. Ici nous avons une convention formée entre deux ou plusieurs groupes; de cette convention naît une véritable loi qui s'appliquera non seulement à ceux qui font partie de ces groupes au moment de la convention, mais encore à ceux qui en feront partie plus tard, et aussi à des tiers qui ne font point partie de ces groupes*". L'accord collectif n'est donc pas un banal contrat, il crée du droit. Il instaure davantage que des obligations entre les seuls signataires puisqu'il s'impose comme une règle générale concernant par exemple les salariés qui ne sont pas membres du syndicat signataire de l'accord. L'activité de négociation est donc une activité de nature politique. Elle l'est non seulement en raison de la portée très générale des accords et conventions mais également parce que les règles dont conviennent les partenaires ne se limitent pas aux questions économiques (les salaires ou le temps de travail). Les partenaires sociaux élaborent conjointement des règles de procédure ou de méthode. Les accords interprofessionnels mettent en place des règles du jeu dans de multiples domaines en étant repris par le Parlement (en matière de formation, d'emploi, de retraite, etc.). Les partenaires sociaux décident souvent de mettre en place des systèmes de participation aux décisions, concluent des accords de droit syndical, organisent le suivi et l'interprétation des accords tant au niveau des branches que des entreprises<sup>6</sup>. Les règles ainsi élaborées s'inspirent de considérations politiques (et d'une vision de l'intérêt général). Elles définissent finalement des principes généraux de droit du travail et syndical.

On mesure mieux combien le débat actuel sur la démocratie sociale est vicié par l'opposition soigneusement entretenue entre la loi et le contrat. Cette opposition schématique jette la suspicion sur le développement des négociations collectives. Les conventions et accords collectifs y sont présentés comme des contrats de droit privé.

<sup>6</sup> Un véritable "droit interne" d'entreprise se met ainsi en place dans certaines grandes firmes comme l'ont montré Alain Supiot, "Déréglementation des relations du travail et autoréglementation de l'entreprise", Droit Social, n°3, mars 1989, et Christine Gavini, *Emploi et régulation*, CNRS éditions, 1998.

Lorsque le MEDEF souhaite ouvrir de nouveaux espaces à la négociation en développant l'autonomie normative des partenaires, on y voit une manœuvre ultra-libérale et une tentative de dérégulation devant profiter aux employeurs. En réalité, les partenaires sociaux ne passent pas des contrats, ils élaborent des conventions. Depuis plus d'un siècle, les juristes ont largement montré cette particularité de la convention ou de l'accord collectif. Le fruit de la négociation est une règle conventionnelle, un "règlement-négocié", une "loi-convention". Considérer que les conventions et accords collectifs sont de simples "contrats" qui n'ont aucune autorité face aux lois ou règlements et cela quel que soit le niveau auquel ils sont conclus et la représentativité des signataires, c'est rester attaché à une conception "régaliennne" de la République. *Une convention collective n'est certainement pas une dérégulation mais une autre forme de régulation qui a la même force que la loi.* Les syndicats ne s'y sont d'ailleurs pas trompés depuis un siècle. Faut-il rappeler que le droit de négocier est une conquête ouvrière. Dans l'esprit des initiateurs de la loi de 1936 sur la négociation collective, il fallait faire de la convention collective "*la loi pour les rapports entre employeurs et employés dans les diverses branches de l'activité économique du pays*".

La force potentielle de l'accord collectif, sa légitimité et son caractère contraignant (aussi bien pour le patronat que pour le pouvoir politique) sont tels que l'épanouissement de la négociation a longtemps été entravé.

### **Le sens de l'histoire**

Il suffit de faire l'histoire des relations sociales françaises et de la négociation collective en particulier pour constater que la négociation collective s'est progressivement et difficilement imposée. Il fallait lever les réticences d'un patronat peu pressé de permettre aux travailleurs de rééquilibrer le rapport de force social. Il fallait aussi convaincre les Parlementaires que la reconnaissance des syndicats et de la convention collective ne constituait ni un renoncement aux idéaux républicains ni une menace. Ce fut long, rythmé par les alternances politiques et les conflits sociaux mais, depuis la négation complète de toute forme de corps intermédiaires en 1791 "*l'anéantissement de toutes les espèces de corporations de citoyens du même état et professions étant une des bases fondamentales de la constitution...*", des progrès ont heureusement été réalisés.

Il a fallu près d'un siècle pour que les embryons du dialogue social soient mis en place c'est-à-dire pour que l'on revienne sur les textes de la Constituante qui prohibaient les coalitions et les corporations. On a commencé par la légalisation de la grève puis des syndicats en 1884. Pour la négociation collective, en revanche, ce fut beaucoup plus lent. Cette lenteur, et le fait que nous ayons commencé par autoriser le conflit avant la négociation n'est pas un hasard du calendrier mais bien la marque de notre réticence à accepter une autonomie normative des partenaires sociaux. Plusieurs propositions ou projets de loi visant à fournir un cadre légal aux accords collectifs se heurtent au refus de l'Assemblée jusqu'en 1919. Les luttes ouvrières permettent, malgré les oppositions patronales, un développement des conventions collectives après 1936. Dans le secteur privé, la négociation progresse, d'abord dans les branches, ensuite au niveau interprofessionnel, puis dans les entreprises à partir de 1982. Dans les entreprises publiques à statut, on en est également venu à reconnaître

qu'il n'était pas inutile et scandaleux que les salariés puissent négocier des accords collectifs avec leurs directions. Mais, aujourd'hui encore, dans les trois fonctions publiques, la négociation collective n'a aucune base légale. Le statut de la fonction publique qui consacre la présence syndicale et développe la participation se garde bien d'accorder un quelconque pouvoir de négociation aux fonctionnaires. Pourtant, ici encore, l'inévitable reconnaissance du droit à la négociation progresse. Martine Aubry elle-même, pour mettre un terme au conflit des hôpitaux, a précisé qu'elle soumettrait au Parlement un projet instituant une obligation annuelle de négocier dans les établissements hospitaliers. Michel Sapin a annoncé qu'il ouvrirait des discussions en vue de créer un droit de négociation dans la fonction publique. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres puisque Lionel Jospin a tenu à rappeler, il est vrai devant les militants du parti socialiste, qu'il restait attaché à une conception qui subordonne le "contrat" (expression préférée à celle de convention ou d'accord collectif) au "règlement" ou à la loi.

C'est donc avec retard et péniblement que nous sommes parvenus à reconnaître, organiser et développer la négociation. Il est possible et souhaitable aujourd'hui d'aller plus loin à l'image de ce qui se passe au niveau européen.

### **Franchir une étape nouvelle**

La construction européenne rend plus évidente la nécessité d'aller plus loin dans l'autonomie normative des partenaires sociaux. Le traité d'Amsterdam accorde en effet une place prééminente aux partenaires sociaux. Obligatoirement consultés très en amont du processus d'élaboration des directives, les partenaires peuvent surtout se saisir s'ils le souhaitent d'un projet de directive et négocier. S'ils aboutissent à un accord celui-ci peut, selon les matières, entrer directement en application dans les Etats membres, soit être repris par le conseil (tel quel en pratique). La Charte des droits fondamentaux, quant à elle fait explicitement référence au droit de négociation. Par ailleurs, les conventions de l'OIT invitent également à la généralisation de la négociation collective.

La France peut difficilement rester à l'écart de ce mouvement vers la "subsidiarité sociale". Mais comment notre droit peut-il dégager de nouveaux espaces pour la négociation collective ?

Comme le résume Jean-Emmanuel Ray : "A la subsidiarité sociale du droit communautaire répond la suprématie affirmée du législateur français : si nos partenaires sociaux veulent une réelle autonomie au plus haut niveau, une réforme constitutionnelle sera indispensable"<sup>7</sup>.

Il faut donc d'abord inscrire dans notre Constitution un droit à la négociation qui de manière délibérée n'y figure pas actuellement. On peut ensuite transposer, au moins partiellement, la logique du traité d'Amsterdam par exemple en obligeant le Parlement à saisir les partenaires<sup>8</sup> avant tout projet ou proposition en matière socia-

<sup>7</sup> "Du tout-État au tout-contrat ?", *Droit Social*, n°6, juin 2000

<sup>8</sup> C'est le sens de la proposition de loi constitutionnelle de François Loos (n°2754 du 6 décembre 2000).

le leur proposant de négocier. Il faudrait que le Parlement soit incité, sous le contrôle du Conseil Constitutionnel, à respecter le principe de libre négociation entre les partenaires. Nous pourrions aussi consacrer dans la Constitution un droit des fonctionnaires à la négociation et ratifier du même coup la convention 151 de l'OIT. Ces changements de notre Constitution sont incontournables car, outre la portée symbolique, ils permettrait de définir, clarifier et stabiliser l'articulation des pouvoirs respectifs du Parlement et des partenaires sociaux (ce qu'une loi simple n'a pas vocation à faire)<sup>9</sup>. Rien n'a empêché le Parlement d'étendre sans cesse son influence en interprétant à son avantage l'article 34. Notre Constitution ne préserve pas un espace protégé pour la négociation entre les partenaires ce que le Conseil Constitutionnel ne pouvait que constater. On se souvient que même dans sa décision relative à la loi "Aubry 2"<sup>10</sup>, il n'avait obligé le Parlement au respect des accords conclu que parce que le législateur s'était lui-même lié les mains dans la "loi Aubry 1". Le développement progressif de la négociation qui s'est produit au cours du XXe siècle devait inévitablement provoquer cette évolution constitutionnelle.

Reste que l'élargissement de l'autonomie normative des partenaires sociaux suppose un système de représentation qui garantisse la représentativité et l'autorité des négociateurs. Ce système reste à construire. En effet, la France se caractérise par la faiblesse des organisations patronales et syndicales. On connaît l'extrême modicité des taux d'adhésion aux syndicats. Ajoutons le caractère peu démocratique de notre système : présomption de représentativité désuète car fondée sur un arrêté de 1966 qui a figé la situation syndicale, pas d'élection des délégués syndicaux pourtant signataires d'accords d'entreprise, taux d'abstention élevé aux élections prud'homales, pas d'élections pour les régimes paritaires (chômage, maladie, retraites, etc.)... La faiblesse de nos partenaires sociaux, si on la compare à la vigueur de ceux des autres pays industrialisés, correspondait à la relative subordination des corps intermédiaires vis-à-vis du politique et au faible développement de l'autonomie normative des partenaires. Le renforcement des partenaires sociaux est une condition préalable à toute extension de la négociation et au maintien d'une gestion paritaire des organismes sociaux. Là où ces conditions ne sont pas encore remplies, en particulier dans nombre d'entreprises et de branches, un élargissement du champ d'intervention des accords et de leur autonomie n'est pas légitime.

La France souffre aussi d'un mouvement syndical et patronal morcelé. Cet émiettement sans équivalent dans le monde rend évidemment nécessaire un mécanisme qui permette de mesurer l'audience réelle de chaque syndicat signataire d'un accord collectif et de s'assurer que le ou les signataires sont effectivement représentatifs des salariés (c'est la notion d'accord majoritaire). On peut à ce sujet regretter que les premiers

---

<sup>9</sup> Il est d'ailleurs curieux que la hiérarchie des sources de droit, en particulier la subordination de l'accord de branche par rapport à la loi, ne résulte finalement que d'une loi de 1936 comme l'a souligné le Conseil Constitutionnel. On notera aussi que c'est l'ensemble de la hiérarchie des sources de droit qui est fragilisé et destabilisé. Le législateur dans le cas de la loi Thomas pouvait à bon droit permettre des dérogations au code du travail en autorisant des accords d'entreprise à rester en application même si des conventions de branche ou des accords professionnels intervenant ultérieurement se révélaient plus favorables pour les salariés. Le principe de faveur volait en éclats d'autant plus facilement qu'il n'avait aucun fondement constitutionnel. Décision 97-388 du 20 mars 1997 relative à la loi créant les plans d'épargne retraite.

<sup>10</sup> Décision 99-423 DC- du 13 janvier 2000

accords conclus dans le cadre de la refondation n'aient pas été des accords majoritaires (autant qu'on puisse en juger). Cela fragilise la démarche de refondation.

Plusieurs conditions doivent encore être réunies pour que s'épanouisse la négociation. Les financements des partenaires sociaux doivent être acquis de telle manière qu'ils garantissent une véritable indépendance (vis-à-vis de l'État ou des autres partenaires) ainsi qu'une capacité d'action et de réflexion. La négociation n'a pas de sens si le rapport des forces sociales n'est pas équilibré. Les financements devraient également être davantage fondés sur les cotisations des membres.

Enfin, les accords collectifs ne peuvent avoir une portée réelle que s'ils s'accompagnent d'engagements de paix sociale durant la durée d'application et de mécanisme de règlement paritaire et à froid des différends d'interprétation ou d'application des accords. La France n'est jamais parvenue depuis 1892 à prévenir le déclenchement des conflits par des techniques de conciliation et de régularité de la négociation. Or la force d'un accord collectif est inséparable du respect qu'il inspire et de la forme de juridiction qui le fait vivre. Les pays qui ont très tôt et grandement développé les accords collectifs ont aussi instauré des mécanismes de paix sociale et de règlement paritaire des différends.

L'épanouissement de la négociation collective est ainsi inséparable de réformes qui modifient notre droit de la représentation et de traitement des conflits. Un accord sur tous ces points entre les partenaires sociaux est évidemment difficile à trouver (en témoigne le retard pris sur ce thème par la refondation sociale). Le système français de relations sociales ne surmontera pas aisément des travers séculaires. La fin du XVIII<sup>ème</sup> vit la prohibition des corps intermédiaires, la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> l'avènement du fait associatif et syndical. Le tournant du siècle pourrait annoncer, par un hasard de l'Histoire, l'avènement d'une "démocratie de négociation".

Cette forme de démocratie sociale telle qu'on l'avait pensée et entrevue dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle n'est pas un modèle caduc. Certes, comme l'exprime Pierre Rosanvallon<sup>11</sup> : "*il est illusoire, désormais, de rêver à une politique qui prendrait commodément et solidement appui sur des corps intermédiaires, exprimant des identités sociales évidentes*". L'hétérogénéité et la multiplicité des groupes sociaux est trop grande, le sentiment d'appartenance à ces groupes trop lâche. En revanche, l'affermissement de la création normative par le jeu de négociations équilibrées entre les partenaires sociaux est bien une voie d'avenir que l'Europe a d'ores et déjà empruntée.

**Jean-François AMADIEU**

---

<sup>11</sup> *Le peuple introuvable*. Gallimard, 1998.

# Prospective du monde au XXI<sup>e</sup> siècle : uni-multipolaire ?

par Jean GUELLEC

*Le XXI<sup>e</sup> siècle perpétuera-t-il l'extraordinaire prédominance des Etats-Unis ?  
L'arithmétique de la puissance que décline Jean Guellec ouvre à la réflexion une série de possibilités.  
Pour le siècle le jeu est plus ouvert qu'il ne paraît. L'Europe peut devenir un acteur important.  
Mais en a-t-elle l'ambition ?*

L'espace mondial actuel semble en manque de grille d'analyse. Les modèles élaborés au cours des derniers siècles restent prédominants. Depuis la fin de la Guerre Froide, deux grands courants continuent de dominer. Un premier met l'accent sur une organisation stato-centrée, de nature plus "réaliste" et plus conflictuelle. Un second met en avant un monde en réseaux, plus interdépendant, voire cosmopolite, et moins guerrier.

Ces analyses doivent être approfondies à propos de la question de la puissance et de sa localisation en pôles. Or la répartition et les jeux de *la puissance et des Puissances* sont largement à l'origine de l'ordre ou du désordre. Dès lors, le débat sur la configuration "polaire" du monde oriente fondamentalement notre avenir, de manière plus immédiatement utile que les débats sur le progrès et la modernité ou sur la "*fin de l'Histoire*", chère à Francis Fukuyama.

Ainsi, les pôles de puissance sont les piliers de l'ordre international. La concentration de la puissance ouvre la voie à plusieurs hypothèses de configurations. Un essai de prospective en faveur d'un monde uni-multipolaire interdépendant peut conduire à des propositions de politique étrangère pour la France et l'Europe.

LES PÔLES DE PUISSANCE,  
FONDEMENTS DES RELATIONS INTERNATIONALES

## La notion de puissance

Un pôle, au sens où nous l'entendons ici, est une accumulation de "puissance" et de "pouvoir", ce qui se retrouve en un seul mot en anglais ("*power*"). Mais le pouvoir n'est qu'une des formes de la puissance. La puissance est un concept englobant, c'est-à-dire le

potentiel de commander, d'influencer ou de contraindre. La puissance est alors le potentiel possédé par un individu ou un groupe d'établir des relations, dans le sens de ses propres désirs, avec d'autres individus ou groupes (selon Raymond Aron).

La puissance est-elle la variable majeure des relations internationales? Le courant réaliste semble l'affirmer. Pour Hans J. Morgenthau, la puissance est l'objectif final, tout en étant un moyen. Cependant, il n'est pas sûr que la puissance soit le moyen universel des acteurs de la scène internationale, ni qu'elle en soit même l'objectif premier de tous les acteurs. La puissance, en relations internationales, est, dans chaque cas, spécifique.

### **Les fondements de la puissance**

Les différences dans les types et la répartition de la puissance peuvent être d'abord attribuées à la distribution des ressources. Il s'agit de l'analyse la plus ancienne et la plus répandue, utilisée par Aristote, les Pères de la Constitution, Marx, etc. Morgenthau reconnaissait quatre critères de la puissance : la géographie, le territoire et la population, la culture, et l'outil politico-militaire. La composante immatérielle de la puissance est plus difficile à cerner. Machiavel prenait en compte les atouts immatériels que sont l'art de régner, le talent militaire ou le moral des troupes et de la population. Clausewitz attachait de l'importance au "*moral national*".

Dès lors, le plus important apparaît être l'exercice de la puissance. Une dichotomie est effectuée (voir Joseph S. Nye) entre puissance dure (*hard power*) et puissance douce (*soft power*). Le *hard power* recoupe le pouvoir de commandement, c'est-à-dire la capacité de modifier ce que les autres font. Il repose sur la coercition ou la persuasion. Le *soft power* est un pouvoir de cooptation, qui est la capacité d'orienter ce que les autres veulent, de créer chez les autres l'envie de suivre ou le désir de copier, le pouvoir de fixer les règles du jeu et de contrôler les choix du calendrier politique.

### **Relations internationales et puissance**

La configuration de la puissance est à l'origine de plusieurs modélisations du système international. Trois éléments seront ici présentés. Le premier est la conflictualité. Cela peut se produire entre de nombreuses entités politiques, généralement de tailles moyennes ou petites (exemple des Royaumes Combattants chinois). La conflictualité peut se dérouler entre grandes Puissances (cas des Guerres de Trente Ans européennes, 1618-1648, 1914-1945).

La seconde variable est l'équilibre de la puissance, le *balance of power*. Le concept repose sur deux hypothèses : que les Etats existent au sein d'un système anarchique, privé de toute autorité supra-gouvernementale ; que les dirigeants agissent avant tout pour réduire les risques auxquels est exposée l'indépendance des Etats qu'ils gouvernent. Un Etat trop puissant devra affronter les autres Etats réunis dans une ligue ou une alliance. Dès Richelieu, l'Europe est à la recherche de ce que le Traité d'Utrecht (1713) qualifie de "*juste équilibre des puissances*". Le modèle du genre est l'Europe du Congrès de Vienne. La Guerre Froide est le premier exemple d'équilibre de puissance dans un contexte nucléaire, à savoir entre le bloc soviétique et les trois régions du monde les plus puissantes (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon). Cependant, tout duopole reste un cas à part de l'équilibre de puissance. Tout gain de la part d'un compétiteur représente une perte pour l'autre. Il n'existe guère de possibilités d'ajustement ou d'évolution entre Puissances, à l'exception de l'effondrement de l'une ou d'un conflit généralisé.

Le troisième concept est l'hégémonie, cas dans lequel un État semble jouir d'une puissance infiniment plus considérable que les autres. Immanuel Wallerstein définit l'hégémonie comme étant une situation au sein de laquelle il existe un déséquilibre du pouvoir tel que " telle puissance a tout loisir d'imposer ses règles et ses désirs (à tout le moins par l'usage effectif de son pouvoir de veto) dans les domaines économique, politique, militaire, diplomatique et même culturel ". Une autre définition de l'hégémonie repose sur la capacité d'un État à organiser le système international. Robert Gilpin voit dans la Grande-Bretagne (1815-1914) et les Etats-Unis (de 1945 à 1970) les puissances hégémoniques qui se sont succédées depuis la Révolution industrielle et cela parce que toutes deux ont créé et imposé les règles de l'ordre économique libéral.

#### EVALUER LA POLARITÉ DE LA PUISSANCE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

##### La concentration de la puissance : exemples économiques et stratégiques

La puissance a été concentrée au profit des nations occidentales au cours des cinq derniers siècles. Dans le domaine de la production industrielle, la période 1750-1938 voit l'émergence progressive des grandes puissances actuelles :

Production industrielle (% mondiale)	1750	1900	1938
Etats-Unis	0,1	23,6	31,4
Allemagne	2,9	13,2	13,2
Royaume Uni	1,9	18,5	10,7
France	4,0	5,8	4,4
Russie	5,0	8,8	9,0
Chine	32,8	6,2	-
Inde	24,5	1,7	-
Japon	3,8	2,4	5,2

Deux ou trois nations ont toujours concentré environ 55 % de la puissance mondiale, avec une dominante (la Chine, puis les Etats-Unis). En 1750, le monde est bipolaire (deux Puissances représentant 57,3 % et des puissances émergentes), tri-polaire en 1900, multipolaire avec un dominant en 1938.

La concentration du pouvoir économique s'est poursuivie. A l'entrée du XXI<sup>e</sup> siècle, les Etats-Unis et l'Europe Occidentale représentent chacun entre 25 % et 30 % du produit mondial brut (aux taux de change courants), et le seul Japon environ 12 %.

Dans le domaine stratégique, en s'en tenant à la comparaison des forces existantes, la concentration des moyens au profit des Etats-Unis est écrasante. Seule l'Amérique a la capacité de global reach, étant seule à posséder des moyens de communication (satellites, avions, navires,...) et offensifs (bombardiers, porte-avions, plates-formes navales pour missiles, etc.). Cependant, il ne s'agit que de capacités alignées dans les arsenaux. Les doctrines stratégiques ne sont pas à l'abri des incerti-

tudes, voire de l'inefficacité (cf. le débat sur les menaces asymétriques). Le tableau suivant tente de représenter, de manière synthétique, les capacités et les limites de la puissance politico-militaire :

Puissance stratégique	Moyen : dissuasion et persuasion	Moyen : coercition
Objectif de survie →	↓ Efficace (A) Dissuasion nucléaire	↓ Utile (B) Guerre régionale (Golfe)
Objectif de rayonnement →	Appui (C) Sécurité des zones d'échanges	Faible (D) Pression comportementale (Chine)

Toute concentration de puissance se heurte donc à une double limite : la déperdition et l'opposition. Ainsi, les Etats-Unis, si puissants soient-ils, ne se trouvent dans une situation de dominance que dans les cas A et, souvent, B. Le cas C reste aléatoire et le D peut friser l'impuissance.

### Quel type de monde polaire ?

La distribution actuelle de la puissance laisse place à diverses modélisations. L'hypothèse multipolaire est-elle à prendre en compte ? En 1973, Henry Kissinger voit le système international évoluer, à terme, vers un système multipolaire. Les composantes en seraient les Etats-Unis, l'Europe, la Russie, la Chine, le Japon, voire l'Inde. Cette configuration rappellerait celle de l'Antiquité et de ses grands empires. Mais ces derniers ne communiquaient guère entre eux. Une division du monde en grandes zones d'influences avait été proposée par Karl Haushofer, autour de quelques grandes puissances (par exemple, les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon). Cependant, l'équivalence de puissance entre ces cinq ou six pôles ne semble guère crédible. A moyen terme, seule l'Europe serait en mesure de constituer un pôle de puissance unifié comparable au nord-américain, mais la volonté n'est pas là. Pour Nye, la vision multipolaire n'est qu'un "*popular cliché*".

Une autre hypothèse est un monde unipolaire, articulée autour de la seule superpuissance américaine. William C. Wohlforth a soutenu (été 1999) que telle était la situation. En effet, les Etats-Unis possèdent une marge de supériorité écrasante dans tous les domaines. Cette situation est propice à la paix; aucun concurrent n'est prêt à affronter directement les Etats-Unis dans une lutte pour l'hégémonie. Cette situation risque également de durer. Aucun compétiteur (Japon, Russie, Chine, Allemagne...) ne pourra tenter d'accroître son influence sans provoquer des réactions locales et l'émergence de contre-pouvoirs. Ce scénario respire l'optimisme. Il reste imprégné de l'atmosphère post chute du Mur de Berlin (1989) et de la dissolution de l'URSS (1991). Dès 1992, le rapport (non publié) Wolfowitz recommandait de lutter contre toute possibilité d'émergence d'hégémonies régionales, au besoin de manière militaire. Début 2001, Paul Wolfowitz a été nommé *Undersecretary* au Department of Defense.

Samuel P. Huntington préfère le concept de "*système uni-multipolaire*", qui comprend trois niveaux. Au sommet, se trouvent les Etats-Unis, seul État à afficher une

prééminence dans tous les domaines de la puissance. Au second niveau, les grandes puissances régionales (le pôle franco-allemand, la Russie, la Chine, l'Inde, etc.) peuvent exercer une influence locale. Enfin, les puissances régionales secondaires (Royaume-Uni, Ukraine, Japon, Arabie Saoudite, etc.) sont en liaison avec les précédentes. L'intérêt du concept uni-multipolaire est de montrer son caractère instable. En effet, aucun type de Puissance n'a intérêt à son maintien. Les Etats-Unis préféreraient une architecture unipolaire (ce que semble montrer actuellement l'administration Bush). Les grandes puissances régionales voudraient un système multipolaire, dans lequel elles poursuivraient leurs intérêts, plus ou moins indépendamment de la superpuissance.

**Pôles de puissance et espace mondial**

Les différentes hypothèses "polaires" peuvent être hybridées avec des scénarios plus globaux, qui peuvent être regroupés en deux grands courants : divergence et convergence.

L'un des scénarios de la divergence le plus popularisé est celui du "clash of Civilizations" de Huntington. Une alliance de différentes civilisations (chinoise, islamique particulièrement) se formerait contre l'Occident. Les hypothèses de conflits Nord-Sud demeurent envisagées. S'inspirant de Polybe, J.-C. Ruffin dessine "L'Empire contre les nouveaux Barbares" : les régions riches se protègent des aires chaotiques et pauvres, ne conservant que des points d'accès aux marchés, main-d'œuvre ou matières premières. Nous passerons ici rapidement sur certaines approches de la géopolitique qui, depuis plus d'un siècle, analysent la lutte entre une puissance dominante (eurasiatique) et une plus maritime. Cette vision a été récemment reprise par Zbigniew Brzezinski (dans son ouvrage *The Great Chessboard*).

Le scénario de la convergence correspond à une vision optimiste du processus de mondialisation. Le tableau suivant permet de rapidement synthétiser les cas de figures :

Mondialisation	Processus dirigé	Processus autonome
Processus partiel	↓ Ouverture des marchés sous l'impulsion américaine (U.S. Trade Policy + OMC)	↓ Réseaux économiques, marchands et financiers transnationaux
Processus global	→ Interdépendance généralisée sous l'égide des Etats-Unis (Wilson)	Emergence d'une société mondiale ouverte en réseaux (Kant ?)

L'ensemble des scénarii met en évidence le fait suivant : les rapports de puissances, tant des entités politiques que privées, façonnent l'architecture à venir du monde.

## CONCLUSION PROSPECTIVE

### Le brouillard de la puissance

Toute réflexion sur la puissance et sa répartition en pôle à travers le monde doit tenir compte de la fluidité de la puissance, qui reste éphémère. Aucune Puissance n'a pu dominer plus d'un siècle (comme la France au XVIIIe, la Grande-Bretagne au XIXe, les Etats-Unis au XXe). En outre, si imposant que soit un pôle de puissance, l'hégémonie semble impossible. La Grande-Bretagne n'a jamais exercé de domination absolue au XIXe siècle et les Etats-Unis d'aujourd'hui sont bien en peine d'influencer de nombreuses régions ou Puissances à travers la planète. Enfin, les comparaisons de puissance restent difficiles. Par exemple, la Chine est-elle déjà un compétiteur sérieux des Etats-Unis ou est-ce une Puissance vide et fragile? Il est également très difficile d'évaluer la capacité des Etats à transformer de la puissance brute en véritable projection de puissance. La diffusion de la puissance, largement immatérielle (à commencer par le facteur K, *knowledge*), brouille l'appréciation que l'on peut porter sur la puissance des Etats. Dès lors, l'oscillation est constante entre l'accumulation formidable de puissance et l'impuissance de la puissance (*die Ohnmacht der Macht*).

### Essai de prospective

Le tableau suivant tente de résumer les configurations possibles :

Architecture polaire du monde	Déséquilibre de puissance	Déséquilibre avec éléments d'hégémonie	Equilibre de puissance
Situation conflictuelle →	↓ Pluripolaire	↓ Uni-multipolaire Multipolaire	↓ Multipolaire
Situation pacifiée →	Métopolaire	Unipolaire	Polypolaire

Quatre scénarios sont alors dégagés :

<b>1</b> Plus stable Plus unipolaire <i>Pole US ou US+E fort</i> <i>Concert des Puissances</i>	<b>2</b> Plus stable Plus multipolaire <i>Europe, Chine... puissantes</i> <i>Interdépendance forte</i>
--	--

<b>3</b> Plus instable Plus multipolaire <i>Etats-Unis en retrait</i> <i>Chine forte agressive</i> <i>Europe forte désordonnée</i>	<b>4</b> Plus instable Plus unipolaire <i>US Rogue state insatisfait</i> <i>Europe divisée agressive</i> <i>Chine, Russie... en difficulté</i>
---	---

## **Quel projet pour la France et l'Europe ?**

Un scénario et une volonté doivent être esquissés :

- le constat : le système mondial pourrait être semi-hégémonique, dans la mesure où les Etats-Unis et peut-être l'Europe (et la Chine) constituent des pôles de puissances considérables, et uni-multipolaire, parce que cohabitent des grandes puissances inégales et des puissances régionales;

- la volonté : le processus de mondialisation à la fois dirigé et autonome conduit à une politique d'engagement en faveur A/de la construction des liens entre très grandes puissances, B/de l'émergence de nouvelles régulations globales, entre, notamment, grandes et moyennes puissances.

L'Europe est probablement la variable la plus importante de l'équation mondiale à moyen terme. Seule une volonté européenne permettrait d'évoluer vers un système uni-multipolaire, stabilisé et interdépendant.

*Jean GUELLEC*

# Globalisation, inégalités et politique

par Pierre-Noël GIRAUD

*Comment évoluent les inégalités économiques dans le monde actuel ? Quel est le rôle de la globalisation dans ces évolutions ? Que peut la politique contre celles qui seraient jugées néfastes ?  
Telles sont les très vastes questions auxquelles ce court article ne prétend apporter que quelques pistes de réflexion' .*

## Les faits

Les adversaires de la globalisation affirment volontiers qu'elle fait au mieux 20 % de "gagnants" et que 80 % de la population mondiale y "perdent". Des chiffres à la signification ambiguë sont avancés pour frapper l'imagination. C'est ainsi que le patrimoine des 300 individus les plus riches du monde serait égal au PIB des 50 pays les plus pauvres et au revenu annuel des 40 % des individus les plus pauvres du monde. Une telle comparaison entre des patrimoines, qui sont des stocks de richesse et les flux que sont les PIB ou les revenus individuels annuels, pour impressionnante qu'elle soit, n'a pas grand sens. Pour y voir plus clair, il faut distinguer trois niveaux d'analyse. Le monde, pris comme l'ensemble d'individus ou de ménages : on parlera alors des inégalités mondiales. L'ensemble des pays : on parlera alors des inégalités internationales. Les inégalités entre individus ou ménages à l'intérieur de chaque pays : on parlera alors d'inégalités sociales, puisque ce sont des inégalités internes à une société donnée.

Le bilan de l'évolution des inégalités depuis quelques décennies est alors le suivant. Les inégalités mondiales, mesurées par exemple par le rapport entre les revenus des 20 % de la population mondiale qui ont les revenus les plus élevés et ceux des 20 % les plus pauvres, se sont aggravées depuis 40 ans, avec cependant une tendance au ralentissement dans les deux dernières décennies. Relèvent également de ce niveau d'analyse les chiffres concernant la "pauvreté absolue", définie comme le fait de ne disposer que d'un revenu inférieur à 1 dollar par jour. Malgré la croissance de la

---

<sup>1</sup>Les thèses présentées dans cet article sont pour l'essentiel reprises, de manière souvent strictement littérale, de : *Le Commerce des Promesses. Petit Traité sur la Finance Moderne*, Le Seuil, Paris, 2001.

richesse moyenne dans le monde, le nombre des pauvres ne diminue pas : depuis 10 ans, ils sont 1,2 milliard, soit 24 % de la population mondiale en 1998 (28 % en 1987). Les inégalités internationales, quant à elles, présentent un tableau contrasté. Certes, le revenu moyen par habitant des 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres, et cet écart a été multiplié par deux depuis 40 ans. Mais le fait majeur de ces deux dernières décennies est que l'Asie de l'est et l'Asie du sud sont engagées dans un processus de rattrapage des pays riches. Ainsi, alors que la consommation privée par habitant a progressé de 2,2 % par an entre 1980 et 1998 dans les pays riches, ce taux a été de 5,9 % en Asie du sud, et de 2,6 % en Asie de l'est (mais seulement de 0,6 % en Amérique latine et de - 1,2 % en Afrique subsaharienne). Or L'Asie de l'est et du sud compte 3,2 milliards d'habitants, soit plus de la moitié de la population mondiale (5,9 milliards en 1998). Ainsi, deux grandes civilisations multi-millénaires, la Chine et L'Inde qui, aussi tard qu'à la fin du XVIIIe siècle, faisaient jeu égal (en termes de revenus moyens par habitant) avec la troisième, l'Europe, ont-elles commencé à combler l'écart immense qui s'était creusé au XIXe et XXe siècle, quand seules l'Europe et ses colonies de peuplement ont su et pu déployer les premières révolutions industrielles. En matière d'inégalités internationales, le fait massif est donc le rattrapage de pays regroupant plus de la moitié de la population mondiale, même si l'écart continue à se creuser avec un grand nombre de pays qui restent, pour l'instant, en panne au bord de la route. Quant aux inégalité sociales à l'intérieur des pays, elle augmentent pratiquement dans tous, au "Nord" comme au "Sud", quoiqu'à des degrés et sous des formes très variables. Puisque les inégalités mondiales sont le simple produit des inégalités internationales et sociales et que seules ces dernières peuvent éventuellement être influencées par la politique, ce sont elles que nous considérerons dans la suite. Il suffit alors de retenir une seule chose : les inégalités internationales se réduisent pour un ensemble de pays rassemblant la majorité de la population mondiale, mais en même temps, les inégalités sociales s'accroissent partout.

### **La globalisation est elle coupable ?**

Quel est le rôle de la globalisation dans ce processus d'évolution des inégalités ? Cette question a fait couler des flots d'encre et reste très controversée. Je me range dans le camp de ceux qui considèrent, premièrement que la globalisation est un facteur très favorable au rattrapage des pays émergents et qu'elle n'est pas principalement responsable du retard croissant de ceux qui "restent au bord de la route" (ce sont des facteurs internes qui le sont), deuxièmement que la globalisation est la cause principale de l'augmentation des inégalités sociales, tant au nord qu'au sud. Sur ce dernier point, je m'oppose donc à la thèse adverse, selon laquelle le progrès technique "biaisé" en défaveur du travail non qualifié, qui caractériserait la "révolution numérique", serait la cause principale de l'aggravation des inégalités sociales, en particulier dans les pays riches. Globalisation et révolution technologique sont évidemment deux phénomènes intimement liés et qui se renforcent l'un l'autre, mais le sens des causalités est à mon avis le suivant.

Le phénomène principal est à mes yeux la globalisation des marchés de biens et services, en raison de la baisse considérable depuis 30 ans des coûts de transport des marchandises et des données numériques, ainsi que de l'ouverture délibérée des frontières commerciales. A de rares exceptions près, les grandes firmes auparavant

déployaient leur activité au sein de territoires pratiquement fermés. Peu nombreuses sur chaque territoire, elles y formaient des oligopoles qui tempéraient la compétition par les prix. L'ouverture des frontières et l'abaissement des coûts de transports ont fait que le marché pertinent, pour un grand nombre de biens et de services, est désormais le monde entier. Nous sommes donc entrés dans une phase de compétition acharnée par les prix, de concentration et de course à la "taille mondiale", qui est loin d'être terminée, car elle ne s'achèvera que par la reconstitution d'oligopoles qui s'étendront cette fois à l'échelle du monde. Dans ces conditions, le maître mot de la gestion contemporaine devient "*benchmarking*" (comparaison). Il n'y a plus aucune raison en effet qu'une firme n'obtienne pas les mêmes performances techniques, commerciales, financières qu'une autre dans la même industrie, ni que les firmes d'une industrie n'obtiennent pas les mêmes performances financières que celle d'une autre industrie. La globalisation financière, c'est-à-dire la libre circulation de l'épargne mondiale, n'est venue là-dessus que pour pratiquer un implacable benchmarking financier. Les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels sont avant tout de grands comparateurs. Leur discours aux dirigeants d'entreprises se résume à ceci : "si certaines entreprises obtiennent des rendements financiers de 15 %, pourquoi n'en faites-vous pas autant ? Je place donc la barre à 15 %, minimum. Débrouillez-vous. Mais je vais vous y aider : abaissez vos coûts, concentrez-vous sur vos activités stratégiques et externalisez le reste, n'investissez plus dans votre industrie si vous ne pouvez y obtenir de tels rendements, mais reversez les profits à vos actionnaires qui se chargeront d'aller investir ailleurs, et donnez-nous les moyens de vérifier que vous faites bien tout cela". Tel est, au-dessus de l'enclume que constitue la globalisation commerciale, le marteau de la globalisation financière. Entre les deux sont prises les firmes globales. Telle est la raison de la généralisation des règles de la "corporate governance" (gouvernement d'entreprise) promues par les fonds de pension anglo-saxons. C'est parce que les grandes firmes sont désormais globales que les critères stratégiques et de gestion deviennent uniformes. Ces grandes firmes à leur tour répercutent les contraintes qu'elles subissent sur les firmes plus locales qui sont leurs sous-traitants.

Nous sommes donc entrés dans une phase de compétition acharnée et globale entre firmes. Les conséquences en sont considérables. Car les hommes eux, contrairement aux marchandises et aux capitaux, restent fort peu mobiles. Si bien que si l'on peut parler de "globalisation" des firmes, le terme d'économie mondiale ou de "mondialisation" reste à mon avis inadéquat. L'économie du monde est toujours morcelée par des frontières d'Etats qui s'opposent aux déplacements massifs des hommes. Les hommes, ces sédentaires, sont désormais mis en compétition par les nomades que sont devenues les firmes globales. Il en résulte de profondes transformations du salariat traditionnel qui prévalait dans les pays riches quand leurs économies étaient fermées. Il éclate. A un extrême : ceux dont la force de travail est aisément remplaçable dans le même territoire ou dans un autre. Leur travail a tendance à être considéré comme un flux et à être géré, comme les flux matériels, en "flux tendu", c'est-à-dire "flexible". De plus, leur mise en compétition mondiale conduit naturellement à une pression à la baisse de leurs salaires, là où ils étaient les plus élevés. A l'autre extrême : ceux dont les compétences sont considérées comme un "stock" indispensable à la compétitivité de l'entreprise. Alors que les premiers sont tenus à faire preuve d'une flexibilité croissante, ces derniers, ressource convoi-

tée, sont élevés à la dignité de "capital humain" et en tant que tels associés à la rémunération du capital financier. Entre ces deux catégories extrêmes subsiste le statut ancien, caractérisé par une grande stabilité et une faible personnalisation des revenus : contrats à durée indéterminée, grille de salaires, etc. Les frontières entre ces trois catégories sont mouvantes et variables encore selon les pays, mais le mouvement d'ensemble y est le même : laminage du statut traditionnel au profit des deux extrêmes. Il atteint désormais la forteresse de la stabilité qu'était la minorité d'employés à vie des grandes entreprises japonaises. Il se traduit par une croissance des inégalités : de salaires entre salariés purs, de revenus entre ceux du capital et du travail, de statut entre la précarité extrême et la quasi copropriété de l'entreprise.

Mais la compétition globale a un autre effet. Elle accélère très puissamment la diffusion d'innovations techniques et organisationnelles. En effet, elle oblige toutes les firmes en compétition directe à s'aligner rapidement sur les performances de la plus "efficace" (celle dont les coûts sont les plus bas) ou à disparaître. Et elle oblige l'ensemble des firmes, même si elles ne sont pas directement en compétition, à s'aligner sur la rentabilité des plus profitables. En un mot, la globalisation accélère le processus schumpeterien de "destruction créatrice" engendré par la "révolution numérique" en cours, révolution fondée sur le mariage de l'ordinateur et de la fibre optique. Mais je soutiens pour ma part que la globalisation est à l'origine de la révolution technologique en cours, plus précisément, des formes qu'elle prend et de son rythme de diffusion. Toutes les innovations techniques "génériques" importantes étaient en effet depuis longtemps "sur étagères", c'est-à-dire disponibles. De plus, elles ne prescrivaient a priori aucune des transformations organisationnelles des firmes que nous constatons. Elles auraient pu, par exemple, dans un contexte de compétition différent, favoriser l'intégration des firmes, au lieu de leur éclatement, et la compétition oligopolistique plutôt que les guerres de prix. Ce n'est à mon avis que sous l'effet de l'intensification de la compétition-prix par la globalisation que ces innovations ont été mises en œuvre à grande échelle dans les formes actuelles et qu'elles ont été largement diffusées, engendrant une accélération de la croissance. Si bien qu'on peut soutenir que, grâce à la globalisation, le potentiel de croissance économique dans les pays riches, et par rattrapage dans le reste du monde, est désormais nettement plus élevé que durant les 25 ans de croissance ralentie que nous avons vécus. Cependant dans "destruction créatrice", il y a aussi destruction. Le rythme de destruction d'emplois s'est accéléré dans tous les pays riches, engendrant du chômage de masse en Europe continentale par exemple, et une croissance des inégalités aux Etats-Unis, où un rythme de création d'emplois compensant les destructions n'a pu être obtenu qu'au prix d'une baisse non seulement relative mais absolue des bas salaires<sup>2</sup>. Telles sont donc les deux conséquences majeures de la globalisation et de la révolution technologique qui lui est associée : une accélération de la croissance économique d'ensemble et une aggravation des inégalités internes à chaque pays. Une croissance plus soutenue de la richesse totale n'a en effet aucune raison a priori d'être uniformément partagée.

---

<sup>2</sup> Sur ces mécanismes, voir P.N. Giraud : *L'Inégalité du Monde*, Gallimard, Folio Actuel, Paris 1996, chapitre 6. Sur la situation américaine récente, où la baisse des bas salaires est stoppée, voir " Mondialisation, inégalités et efficacité des politiques économiques ", *Etudes*, repris dans *Problèmes Economiques* n° 2598, janvier 1999.

## Que peuvent encore les Etats ?

Si certains gouvernements souhaitaient, par des politiques économiques appropriées, réduire les effets inégalitaires de la globalisation sur leur territoire, le pourraient-ils ? Techniquement, les Etats peuvent à mon avis encore beaucoup. Ils conservent d'importantes marges de manœuvre. Ils sont toujours capables de prendre des décisions pour orienter les dynamiques économiques sur leur territoire et pour modifier la répartition des richesses qui résulterait spontanément du fonctionnement des marchés. En raison de la globalisation, ce que décide un État a cependant des conséquences sur quantité de gens qui ne sont pas sous son autorité. Lorsqu'un État prend une décision qui affecte ces gens-là, ils réagissent en toute liberté et leurs réactions ne peuvent en aucune manière être contrôlées par cet État. Il en fut ainsi dans le cas de la France en 1993, lorsque le franc fut soumis à une attaque spéculative de grande envergure. Le gouvernement français affirmait vouloir absolument conserver un franc arrimé au mark. C'était son choix. Cependant, comme les épargnants étrangers ne furent pas tout à fait sûrs que le gouvernement s'y tiendrait, ils demandèrent une prime de risque supplémentaire, sous forme d'un différentiel positif de taux d'intérêt avec l'Allemagne. Cela déprima la croissance en France ? Peut-être, mais ce fut l'affaire des Français et de leur gouvernement. S'ils voulaient privilégier la croissance à court terme, ils pouvaient faire d'autres choix. Ce à quoi se réduit la prétendue "dictature des marchés" financiers et commerciaux, est de fixer un prix. Elle n'entrave pas la liberté de décider de payer le prix au nom d'un objectif supérieur, ni celle de décider qui va payer ce prix à l'intérieur du pays. En bref, tous les gouvernements conservent le pouvoir de prendre des décisions ayant des effets réels sur l'économie dans leurs territoires, c'est-à-dire des décisions dont les effets attendus ne sont pas annulés par des forces contraires échappant totalement à leur contrôle. L'impuissance des Etats face à la globalisation n'est qu'une fable cynique. Pourquoi, alors, est-elle si souvent propagée par les Etats eux-mêmes ?

C'est que, surtout dans les pays riches et démocratiques, les décisions économiques deviennent de plus en plus difficiles à prendre. Il est rarissime qu'une décision de politique économique satisfasse tout le monde. Si c'était le cas, elle devrait faire l'unanimité. On conviendra que ce n'est pas fréquent. Une décision économique favorise toujours certains au détriment d'autres. C'est un des rôles de la politique que de prescrire à l'État les décisions à prendre, en tranchant les conflits que toute décision porte en elle. Les décisions économiques sont d'autant plus faciles à prendre que deux conditions sont réunies. La première est de parvenir à convaincre les perdants que leurs pertes ne sont que provisoires et qu'eux aussi en bénéficieront à terme. Autrement dit, de parvenir à présenter la décision comme étant favorable à "l'intérêt général" bien compris, au nom duquel on demande que soient oubliés les étroits intérêts catégoriels et immédiats. La seconde condition est que ceux que la décision affecte n'aient pas d'autre choix que de s'y soumettre (ou que leurs autres choix, quitter le pays par exemple, soient encore beaucoup plus coûteux).

Ces deux conditions furent particulièrement bien réunies en Europe et au Japon durant les premières décennies d'après guerre, quand ces pays rattrapaient les Etats-Unis dans le cadre d'économies très fermées. Si bien qu'ils connurent un âge d'or de la politique économique. Par exemple, pas plus qu'ailleurs ni qu'en d'autres temps, les dirigeants d'entreprises n'y furent spontanément favorables à de fortes augmen-

tations de salaires. Mais il ne fut pas très difficile de les convaincre de ce que Ford avait bien compris dès le début du siècle. Pourvu que les augmentations touchent de la même manière tous leurs concurrents directs, alors essentiellement situés dans le même pays, elles n'engendraient pas d'affaiblissement compétitif et finissaient par être bénéfiques à tous en stimulant la demande. De toute façon, la délocalisation de leurs activités vers des pays à plus bas salaires n'était pas, à l'époque, une option rentable. Ajoutons, à ces conditions économiques objectives favorables à la prise de décisions étatiques, l'existence d'un nationalisme économique, fondé sur la volonté de rattrapage. Il expliquait, par exemple, que les dirigeants d'entreprises japonaises ou les hauts fonctionnaires français qui dirigeaient le vaste secteur public de ce pays ne trouvaient aucunement choquant de gagner infiniment moins que leurs homologues américains. Les conditions d'une solidarité tant objective que subjective étaient donc réunies. Elles permirent une politique économique active, impliquant d'importants transferts de richesse, au service d'un processus de rattrapage rapide et relativement égalitaire.

Cette époque est révolue. La fin du rattrapage affaiblit la solidarité subjective. La globalisation détruit les solidarités objectives. Désormais dans les pays riches, ceux que j'appelle les "compétitifs" (les acteurs et gagnants de la globalisation) n'ont plus aucun intérêt économique à accepter vers les autres des transferts qui pourraient atténuer les effets inégalitaires de la globalisation. Dans bien des cas au contraire, ces transferts pourraient même affaiblir leur compétitivité. En Europe, certains s'acharnent cependant à tenter de démontrer l'intérêt "économique" qu'aurait, pour tous, le maintien d'un "modèle social européen" plus égalitaire que le modèle américain, a fortiori que ceux des pays émergents. Il s'agit clairement d'un avatar de l'argument de "l'intérêt à long terme bien compris". Avec la globalisation, je crains que fasse défaut la "preuve par l'économie" de l'intérêt collectif de "modèles sociaux" moins inégalitaires. Il resterait cependant possible de les mettre en œuvre si une large majorité des gagnants de la globalisation s'y ralliait pour des raisons strictement politiques, en acceptant donc, au nom de la justice (ou simplement pour s'éviter le désagrément moral d'avoir à vivre dans des bunkers protégés de banlieues dangereuses) de se priver en partie des gains qu'elle obtiendrait en se désolidarisant du reste de la société. Je suis pour ma part sceptique sur le caractère largement partagé, au sein de ceux dont l'intérêt économique est clairement de faire sécession, d'une passion prédominante pour la "Cité harmonieuse". La seule solution serait donc de les contraindre "démocratiquement" à accepter ces modèles, plutôt que de chercher à les convaincre qu'ils sont dans l'intérêt général. Or, c'est devenu difficile, car nombreux sont désormais les moyens dont ils disposent pour échapper à cette contrainte. Les gagnants de la globalisation sont en effet devenus des nomades mettant en compétition des sédentaires qui restent fixés à leur territoire. Leur discours aux gouvernements est désormais : "offrez moi (à mon entreprise, à mon épargne, en matière fiscale, etc) des conditions aussi favorables que celles de vos concurrents, sinon je ne viens pas, ou je m'en vais". Les gouvernements, paralysés, non sans quelques raisons, par ce chantage, ne prennent plus de décisions et se contentent de suivre le fil de l'eau, en théorisant leur impuissance, voire leur inutilité.

Même s'il reste vrai que les gouvernements conservent d'importantes marges de manœuvre, il est donc clair que la politique, si elle veut reconquérir sa capacité à

prescrire aux gouvernements l'usage de leurs pouvoirs, doit sortir en partie de son cadre traditionnel, l'Etat-nation. Maîtriser la globalisation exige en effet de prescrire aux gouvernements une coordination accrue de leurs interventions étatiques sur l'économie, pour échapper au chantage et à la mise en concurrence systématique par les éléments nomades. Maîtriser la globalisation exige donc aussi une certaine globalisation de la politique. Or, les partis parlementaires actuels sont à mon avis encore très mal placés pour la promouvoir. Car, dans les Etats-nation modernes, ils ne sont, en vérité, que des éléments constitutifs de l'État lui-même, et non des institutions indépendantes, représentatives de certaines fractions de la société, qui, en tant que telles, seraient a priori capables d'alliances et d'actions internationales, pour contraindre les gouvernements à des mesures coordonnées. Le vide est actuellement rempli par les Organisations Non Gouvernementales, au rang desquelles il faut compter les plus anciennes, les églises. On ne peut qu'être frappé de la montée en puissance du pouvoir d'influence des ONG. Pour ma part, je doute cependant qu'un rassemblement hétéroclite d'ONG de toute nature, aux objectifs souvent divergents et défendant pour certaines des intérêts très particuliers, voire franchement obscurs, rassemblement qui se manifeste désormais régulièrement dans la rue durant chaque réunion d'instances internationales, soit la forme enfin trouvée de la politique globale qui nous manque. Elles en expriment incontestablement le besoin. Mais les organisations, les contenus et les formes d'action de cette politique restent encore à mon avis largement à inventer. Rien d'étonnant à cela. La politique est fréquemment en retard sur l'économie, ce qui ne signifie nullement qu'elle n'en soit que le reflet.

○ Durant le XXe siècle des capitalismes trop violemment inégalitaires ont été balayés par la politique. D'autres ont été sauvés par elle. A peine ces derniers l'ont-ils emporté sur des socialismes qui ont finalement tous échoué, qu'aussitôt les inégalités croissent à nouveau. L'histoire ne se répètera pas, mais deux choses sont certaines. La première est que la course est à nouveau engagée entre des critiques radicales des capitalismes et des politiques réformistes destinées à les sauver. La seconde est que, cela ne faisant que (re) commencer, on distingue encore très mal quelles formes prendront les unes et les autres, mais il est clair qu'elles auront une dimension internationale affirmée, alors que les politiques au XXe siècle, tant révolutionnaires que réformistes, furent avant tout nationales.

*Pierre-Noël GIRAUD*

# Nouvelle économie an I ou ce que la nouvelle économie a vraiment changé !

par Bertrand BADRÉ  
Jean-Hugues MONIER

*Une décennie prodigieuse s'achève. Il ne s'agit que d'un ajustement. L'adaptation au marché mondial ne peut pas être remise en cause. Malheur à ceux qui croiraient le contraire !*

**U**ne décennie prodigieuse s'est achevée : des marchés financiers effervescents, une ancienne économie qui aurait fait place à une nouvelle économie comme il y a quelques années la nouvelle cuisine avait, dit-on, supplanté l'ancienne, la découverte des "dot-coms" puis des "dot-gones" après les "start-up" et les "start-downs", les "mad cows" et le "mad Dow", la mondialisation à toutes les sauces, une impression d'emballement, la crainte d'être dépassé, de ne plus comprendre... Et la question essentielle : avons-nous participé à un de ces rares moments de l'histoire de l'humanité dont les livres d'histoire nous diront dans quelques années qu'ils ont changé la face de la planète ou plus modestement n'avons-nous vécu qu'un conjoncturel, un spasme ? Après 10 ans de vaches folles, revoilà les vaches maigres ? Après 10 ans d'attente – millénaristes ? – de l'an 2000 et la terreur du bogue, le troisième millénaire consacrerait-il un banal retour à la normale ?

## **Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain !**

Rien ne va plus : les marchés financiers brûlent ce qu'ils ont adoré et la nouvelle économie comme les espoirs qu'elle avait fait naître sont maintenant voués aux gémonies, ravalés au simple rang de bulle financière, au même titre que les tulipes ou l'immobilier ! Gardons-nous cependant de jeter le bébé avec l'eau du bain : la nouvelle nouvelle économie succède à la nouvelle économie... Aujourd'hui on y voit plus clair ou tout au moins on commence à pouvoir séparer le bon grain de l'ivraie !

Certes, la capitalisation boursière de plusieurs des étoiles filantes de la nouvelle économie a fondu comme neige au soleil. Les milliardaires d'hier ne sont plus que millionnaires. Mais en même temps pendant cette décennie plusieurs entreprises ont

émergé et ont fini par s'imposer en dépit des hauts et des bas des marchés. On peut citer AOL, Yahoo voire Wanadoo côté grand public ou Ariba côté entreprises. Surtout ces dix dernières années ont vu le bouleversement des structures économiques traditionnelles. Elles ont également vu la fantastique capacité des Etats-Unis, que certains voyaient déjà distancés par le Japon, écrasés par l'Europe, revenir au premier plan grâce à l'innovation, grâce à leur capacité à créer et capter la richesse. A contrario, un éditorialiste du New York Times se demandait récemment si la chute du Nasdaq n'allait pas avoir un impact sur la politique étrangère de son pays : se sentant moins riches et moins sûrs d'eux les Américains seraient moins enclins à intervenir loin de chez eux.

### **Quels enseignements conserver de ces quelques années ?**

Tout d'abord reconnaissons que beaucoup de choses ont été transformées par la numérisation : du téléphone à l'Internet, de la télévision aux chaînes de production, le numérique est devenu le moyen privilégié de transmettre et de reproduire de l'information. Je peux à New York, depuis mon ordinateur, regarder en direct une conférence de presse du Président de la République à Paris ou écouter France Info. Je peux, toujours en direct, m'enquérir de l'état de mes commandes auprès d'un fournisseur. Je peux depuis mon téléphone suivre les cours de la bourse de Hong Kong ou recevoir les photos de ma famille en voyage à l'autre bout de la planète. Tout cela paraît aujourd'hui simple, évident même. Pourtant cela s'est fait en quelques années. Mais un certain nombre de règles fondamentales restent vraies : la qualité de l'information, le service, l'analyse qui l'accompagnent restent essentiels. Ce n'est pas parce que c'est sur Internet que c'est vrai, exact, correct. Les règles commerciales élémentaires restent d'actualité. De même que le seul fait d'ajouter ". com " au nom de son entreprise ne suffit pas à transformer le plomb en or.

On a aussi beaucoup évoqué le "*first mover advantage*", essentiel dans un monde ou celui qui gagne n'est plus le plus gros mais le plus rapide. Le premier qui démarre bénéficierait d'un avantage décisif sur ses concurrents. Certes c'est en moyenne vrai mais La Fontaine n'est pas mort et la tortue a toujours son mot à dire. Il vaut mieux une stratégie construite mâtinée d'une capacité d'adaptation qu'une course de vitesse éperdue, une fuite en avant parfois, comme l'ont appris à leurs dépens un certain nombre de start-ups. Les poids lourds de l'ancienne économie qui ont su procéder aux transformations indispensables sont devenus des poids lourds de la nouvelle économie. L'exemple de General Electric est à cet égard instructif. Partis tard pour conquérir l'Internet, ils font partie des vainqueurs aujourd'hui. Demain en revanche est toujours une autre histoire et il n'est pas de victoire acquise. De moins en moins.

Revenons sur Internet. Le mot est largement décliné et suffit parfois même à définir la nouvelle économie. Attention aux définitions pourtant ! Internet peut être à la fois un canal de communication, un produit, un service un peu comme la télévision il y a 40 ans. C'est fondamentalement un outil. Mais aussi un symbole : la toile universelle dans laquelle on peut se perdre ou rebondir. Un rêve ou un cauchemar ? Une réalité d'abord, avec ses plus d'un milliard d'adresses accessibles à tous moments, avec laquelle il va nous falloir apprendre à vivre pour le meilleur mais aussi parfois pour le pire. Attention souriez, vous êtes suivis !

Les marchés enfin ont montré leurs faiblesses mais ils sont aussi devenus la façon la plus naturelle et la plus saine de financer la croissance et le développement des entreprises. Les années 90 ont ainsi vu en France la poursuite des programmes de privatisation comme l'explosion du capital-risque. Quel changement de voir *Libération* ou *France Soir* titrer sur la Bourse et ses frissons!

### **Des changements en profondeur sont à l'œuvre**

Songez à ce qui caractérisait l'économie il y a seulement 10 ans, aux entreprises devant opérer dans différentes langues, au cloisonnement de l'accès aux capitaux, aux réglementations sectorielles, aux distances géographiques... Ces obstacles avantageaient celles des entreprises qui bénéficiaient d'une rente sous la forme d'un accès privilégié aux capitaux, aux hommes, aux matières premières, aux technologies et aux marchés.

Dix ans plus tard, l'arène est devenue mondiale et des règles identiques s'appliquent à tous les acteurs. L'anglais est devenu la lingua franca. Les secteurs se dérèglent, les standards industriels convergent au niveau mondial. Les marchés des capitaux sont devenus globaux. La concurrence pour l'accès aux ressources est partout.

La concurrence maître mot! D'ici moins de cinq ans les marchés européens de l'électricité et du gaz, soit 250 milliards d'Euros de chiffre d'affaire annuel, devraient être entièrement ouverts à la concurrence. Les consommateurs européens pourront ainsi exercer leur choix sur un marché plus important encore que celui des télécommunications, représentant environ 200 milliards d'Euros de chiffre d'affaire annuel et pour lequel l'ouverture à la concurrence a quelques années d'avance.

La ressource rare et disputée par excellence reste la ressource humaine. La guerre des talents fait rage. Il s'agit non seulement de gérer les carrières de personnels dont les aspirations divergent et qui peuvent être attirés par le chant des sirènes de la concurrence, tant la fidélité à une entreprise n'est plus une valeur qui retient les meilleurs, mais aussi, dans le cas de ces gigantesques fusions d'entreprises, de parvenir à faire travailler ensemble des équipes issues de sociétés qui étaient souvent en concurrence frontale. Pensez à Carrefour et Promodès, à Aerospatiale, Matra ou Total et Elf pour ne prendre que des exemples français. Le défi devient immense lorsque les fusions sont internationales...

La chute des coûts de connection et de transaction, leur facilité aussi, permettent aux consommateurs d'acheter partout dans le monde. Parallèlement, les entreprises ont plus immédiatement accès au marché mondial. Aujourd'hui, ce qui devient clé, c'est de construire des actifs intangibles et de les transformer en capital. Pour les entreprises, la connaissance et le savoir-faire doivent ainsi devenir de la propriété intellectuelle, la réputation doit être valorisée comme une marque. Elle contribue largement à la valeur de la marque.

L'accès aux capitaux représente évidemment un avantage indéniable pour les entreprises qui ont pu financer leur expansion de façon aisée. Mais la médaille a son revers et l'accès aux marchés a un prix. Les entreprises doivent répondre aux

attentes qu'elles ont suscitées. Ceci peut devenir particulièrement difficile lorsque la valorisation des sociétés suppose de maintenir des niveaux de performance jamais encore réalisés. La pression est permanente et le combat de tous les jours. La nouvelle économie aura placé au premier plan deux nouveaux juges de paix le consommateur et l'actionnaire. Ce sont des arbitres difficiles et instables.

Si le jeu économique n'a pas fondamentalement changé, certaines règles du jeu ont été modifiées ou sont apparues. Elles sont là pour durer. Mais nos juges de paix, actionnaires et consommateurs, seront prêts à reconnaître – comme dans l'ancienne économie – la performance, la confiance, la qualité ou la capacité à créer de la "valeur pour l'actionnaire". L'exemple d'entreprises comme General Electric, mentionné plus haut, L'Oréal, dans les cosmétiques, ou Pfizer, dans la pharmacie, qui ont été capables d'innover dans leurs produits, de répondre aux besoins de leurs clients, et de se ré-inventer constamment l'illustre.

Et les Etats dans tout ça ? Leur rôle a été questionné. La régulation est devenue le maître mot. La réglementation sent encore fort la vieille économie. Mais la régulation dans un environnement qui évolue vite est chose délicate. Pensons au hasard à l'attribution des licences UMTS en France ou au procès Microsoft aux Etats-Unis. La légitimité de l'État est incontestable mais il doit aussi s'adapter, se moderniser, reprendre à son compte le meilleur des changements en cours.

### **L'économie s'ajuste-t-elle plus vite maintenant ? C'est la question à 5000 milliards de dollars...**

Le cycle économique, comme le serpent de mer qui lui ressemble, a fait l'objet de nombreuses études. On a souvent opposé les économies anglo-saxonnes plus cycliques aux économies continentales dont la croissance se ferait moins par à-coups. Mais une autre question se pose depuis quelques mois. La plus grande réactivité des entreprises, acteurs majeurs de l'économie, se traduit-elle par une plus grande réactivité de l'économie dans son ensemble ? Le débat a été ouvert par Alan Greenspan. A quelle vitesse l'économie peut-elle freiner ou accélérer en réaction aux stimuli de la Banque Centrale par exemple ? C'est la question à 5000 milliards de \$, la somme des pertes enregistrées par les marchés depuis leurs plus hauts cours il y a un an. Nous aurons la réponse quand la croissance reviendra aux Etats-Unis. Dans quelques mois et il faudra alors sans doute "croire à la nouvelle économie". Dans quelques années et il faudra se demander comme l'Ecclésiaste, s'il y a jamais rien eu de nouveau sous le soleil. L'affaire est à suivre...

*Bertrand BADRÉ  
Jean-Hugues MONIER*

# Tournants de siècles vus par :

## CHATEAUBRIAND

### **L'avenir. – Difficulté de le comprendre**

(...) La vieille Europe, elle ne revivra jamais. La jeune Europe offre-t-elle plus de chances? Le monde actuel, le monde sans autorité consacrée, semble placé entre deux impossibilités : l'impossibilité du passé, l'impossibilité de l'avenir. Et n'allez pas croire, comme quelques-uns se le figurent, que si nous sommes mal à présent, le bien renaîtra du mal; la nature humaine dérangée à sa source ne marche pas ainsi correctement. Par exemple, les excès de la liberté mènent au despotisme; mais les excès de la tyrannie ne mènent qu'à la tyrannie; celle-ci en nous dégradant nous rend incapables d'indépendance : Tibère n'a pas fait remonter Rome à la république, il n'a laissé après lui que Caligula.

Pour éviter se s'expliquer, on se contente de déclarer que les temps peuvent cacher dans leur sein une constitution politique que nous n'apercevons pas. L'antiquité tout entière, les plus beaux génies de cette antiquité, comprenaient-ils la société sans esclaves? Et nous la voyons subsister. On affirme que dans cette civilisation à naître l'espèce s'agrandira; je l'ai moi-même avancé : cependant n'est-il pas à craindre que l'individu ne diminue? Nous pourrions être de laborieuses abeilles occupées en commun de notre miel. Dans le monde matériel les hommes s'associent pour le travail, une multitude arrive plus vite et par différentes routes à la chose qu'elle cherche; des masses d'individus élèveront les Pyramides; en étudiant chacun de son côté, ces individus rencontreront des découvertes dans les sciences, exploreront tous les coins de la création physique. Mais dans le monde moral en est-il de la sorte? Mille cerveaux auront beau se coaliser, ils ne composeront jamais le chef-d'œuvre qui sort de la tête d'un Homère.

On a dit qu'une cité dont les membres auront une égale répartition de bien et d'éducation présentera aux regards de la Divinité un spectacle au-dessus du spectacle de la cité de nos pères. La folie du moment est d'arriver à l'unité des peuples et de ne faire qu'un seul homme de l'espèce entière, soit; mais en acquérant des facultés générales, toute une série de sentiments privés ne périra-t-elle pas? Adieu les douceurs du foyer; adieu les charmes de la famille; parmi tous ces êtres blancs, jaunes, noirs, réputés vos compatriotes, vous ne pourriez vous jeter au cou d'un frère. N'y avait-il rien dans la vie d'autrefois, rien dans cet espace borné que vous aperceviez de votre fenêtre encadrée de lierre? Au-delà de votre horizon vous soupçonniez

des pays inconnus dont vous parlait à peine l'oiseau de passage, seul voyageur que vous aviez vu à l'automne. C'était bonheur de songer que les collines qui vous environnaient ne disparaîtraient pas à vos yeux ; qu'elles renfermeraient vos amitiés et vos amours ; que le gémissement de la nuit autour de votre asile serait le seul bruit auquel vous vous endormiriez ; que jamais la solitude de votre âme ne serait troublée, que vous y rencontreriez toujours les pensées qui vous y attendent pour reprendre avec vous leur entretien familier. Vous saviez où vous étiez né, vous saviez où serait votre tombe ; en pénétrant dans la forêt vous pouviez dire :

Beaux arbres qui m'avez vu naître,  
Bientôt vous me verrez mourir.

L'homme n'a pas besoin de voyager pour s'agrandir ; il porte avec lui l'immensité. Tel accent échappé de votre sein ne se mesure pas et trouve un écho dans des milliers d'âmes : qui n'a point en soi cette mélodie, la demandera en vain à l'univers. Asseyez-vous sur le tronc de l'arbre abattu au fond des bois : si dans l'oubli profond de vous-même, dans votre immobilité, dans votre silence vous ne trouvez pas l'infini, il est inutile de vous égarer aux rivages du Gange.

Quelle serait une société universelle qui n'aurait point de pays particulier, qui ne serait ni française, ni anglaise, ni allemande, ni espagnole, ni portugaise, ni italienne, ni russe, ni tartare, ni turque, ni persane, ni indienne, ni chinoise, ni américaine, ou plutôt qui serait à la fois toutes ces sociétés ? Qu'en résulterait-il pour ses mœurs, ses sciences, ses arts, sa poésie ? Comment s'exprimeraient des passions ressenties à la fois à la manière des différents peuples dans les différents climats ? Comment entretrait dans le langage cette confusion de besoins et d'images produits des divers soleils qui auraient éclairé une jeunesse, une virilité et une vieillesse communes ? Et quel serait ce langage ? De la fusion des sociétés résulterait-il un idiome universel, ou bien y aura-t-il un dialecte de transaction servant à l'usage journalier, tandis que chaque nation parlerait sa propre langue, ou bien les langues diverses seraient-elles entendues de tous ? Sous quelle règle semblable, sous quelle loi unique existerait cette société ? Comment trouver place sur une terre agrandie par la puissance d'ubiquité, et rétrécie par les petites proportions d'un globe fouillé partout ? Il ne resterait qu'à demander à la science le moyen de changer de planète.

*Mémoires d'Outre-Tombe II*

Livre quarante-quatrième, chap. 5 – La Pléiade, NRF

## JULES ROMAINS

(...) Si occupé qu'il fut à ses travaux et à ses tourments, le siècle n'en consacrait pas moins aux purs exercices de l'esprit une somme d'énergie mentale telle qu'il n'en avait point été dépensé dans le même temps depuis l'origine du monde. Il donnait à la poésie des visages si nouveaux que l'homme avait l'illusion que pour la première fois elle s'adressait totalement à lui – non à quelque témoin sublime, tant soit peu inhumain ; qu'elle avait enfin trouvé son emploi, qui était celui d'une espèce d'âme devenue extérieure, tournant frileusement autour de vous, vous disant vos propres

secrets, vous faisant aussi des commissions d'origine surnaturelle. De même il semblait qu'il y eût pour la première fois des historiens, c'est-à-dire des hommes ayant obtenu une accointances magique avec des morts d'âges très reculés, lisant pensée par pensée dans la tête de ces morts, voyant minute par minute bouger dans un miroir sombre des événements disparus. L'aspiration des peuples de l'Europe à se reconnaître comme des frères égaux faisait jaillir des sources là où l'on s'était contenté pendant longtemps de boire une eau transportée. Des peuples qui n'avaient jamais lu que les livres des autres produisaient brusquement leur littérature classique. La science foisonnait en tous lieux, s'accrochait à tous les rameaux de la nature comme une moisissure triomphante. L'esprit prométhéen, le même qui s'enivrait à inventer les machines, se plaisait à en fabriquer de plus petites, de plus subtiles, de merveilleusement glissantes et silencieuses, où la matière se faisait ténue comme le fil de la vierge, minutieuse comme un œil d'insecte, avec des intentions bien plus lointaines, et peuplait ainsi les laboratoires d'une création, dont aucun des millions d'astres naïfs qui composent les nébuleuses n'aurait eu en des milliers de siècles chance d'accoucher. Une création métaphysique, exactement, puisqu'elle avait son principe dans des agencements dont la nature n'offre pas le soupçon, et son but dans la révélation de faits ou de forces que l'ordre naturel dissimule.

Ce siècle, "*ce grand siècle avec tous ses rayons*", comme avait dit Hugo, l'un de ses quelques fils les plus favorisés, ce siècle pareil, par la richesse, la diversité intérieure, la puissance, aux paquebots qu'il lançait sur l'Océan, vint s'échouer, s'éventrer, à fin de voyage, sur les récifs de la guerre de 1914.

Le désastre, imprévu, quant à son énormité et quant au caractère inépuisable de ses conséquences, de ceux qui allaient le subir, n'avait certes pas été sans causes ni signes précurseurs.

Depuis quelque temps, l'idéal de la communion des égaux était en péril. Il était clair que certaines nations ne repoussaient pas un rêve tout différent qui était un retour aux tentatives d'unification pour l'Europe par la force.

L'Europe commençait à ne plus savoir s'entendre à l'amiable en ce qui regardait la conquête et l'exploitation paternaliste du monde. Le mot d'impérialisme se prononçait beaucoup. Et comme la notion qu'il implique est à la fois dynamique et agressive, la politique européenne dans son expansion planétaire, après avoir été un gentleman's agreement entre concurrents qui tâchaient de rester courtois, tendait à devenir un conflit d'impérialismes.

Les vieilles structures politiques s'étaient partout amendées, mais n'avaient pas partout disparu. Les individus et les classes dont le pouvoir, les privilèges, étaient liés au maintien de ces structures, étaient tentés d'apercevoir dans la guerre un moyen de bloquer la révolution. Il en était un peu de même des individus et des classes qui, ayant accepté le mouvement de révolution politique, en ayant même souvent profité, se sentaient menacés par la révolution sociale. Mais leur confiance dans les vertus de la guerre était moins franche; ou moins tranquille. Il n'en manquait pas parmi eux qui estimaient que les faveurs de la sombre déesse étaient ambiguës et peu calculables. Tout, soupçonnaient-ils, pouvait sortir d'une grande guerre : peut-être un raffermissement de

la discipline sociale et de l'ordre établi; peut-être au contraire la révolution.

Cette dernière façon de voir n'était pas loin d'être partagée par certains des chefs les plus énergiques et les plus réalistes de la révolution même; ceux qui s'étaient détournés de la bureaucratie des partis, de la politique parlementaire, et s'obstinaient à penser que la révolution est par nature un coup de force. Sans travailler en faveur de la guerre, ils apercevaient en elle une de ces occasions catastrophiques dont les hommes résolus savent s'emparer. Ils ne la préféraient pas; mais ils l'acceptaient.

Ils n'étaient pas jusqu'à l'idéal de la communion des égaux qui n'ajoutât sa poussée au péril. Plus d'une nation demeurait en sujétion, ou divisée entre plusieurs maîtres. Certaines qui, cent ans plus tôt, se souvenaient à peine d'elles-mêmes et n'eussent point songé à l'indépendance, avaient reçu de cet idéal libéralement propagé une excitation, parfois une raison d'être. Et comme après bientôt cent ans d'un succès général des nationalismes autour d'elles, elles n'espéraient plus que leur propre émancipation – au sens total du mot, car en bien des cas leur sort était devenu tolérable – pût s'obtenir encore par la bienveillance ni à la faveur d'un conflit limité, elles aussi regardaient sans terreur une catastrophe d'ensemble, persuadés que l'effet le plus sûr de la catastrophe serait de disloquer les puissantes constructions politiques où elles se trouvaient prises.

L'esprit prométhéen lui-même qui, lorsqu'il n'est pas sévèrement contrôlé par les Muses, a l'imprévoyance et l'amoralité de l'enfant qui joue, s'était jeté avec ravissement sur les problèmes de la destruction et du meurtre en masse. Il avait inventé des instruments, aussi jolis et propres que les autres machines, et qui étaient au fusil et au canon d'autrefois ce qu'une grande génératrice est à la machine de Papin. Il était impatient de s'en servir, non pas sur le champ de manœuvre où les effets gardent la froideur de l'hypothèse, mais dans la réalité même, pour quoi l'invention est faite, pour quoi tant de génie s'est dépensé avec amour. Les files d'hommes fauchées par les mitrailleuses, les petits obus de campagne déchiquetant un peloton à quatre kilomètres, les gros obus de mortier défonçant les coupoles d'un fort, la torpille de sous-marin faisant sauter l'épais navire... ces images si exaltantes n'allaient-elles pas sortir de la rêverie? Un compositeur deviendrait fou s'il n'entendait jamais exécuter sa musique.

*Les Hommes de bonne volonté*, le 7 octobre.

Ed. Robert Laffont

## PAUL KENNEDY

### **Les difficultés de la réforme**

Que peut-on faire? Comment les nations peuvent-elles mieux se préparer pour le siècle prochain? Avant d'essayer de trouver des réponses, il faut rappeler les deux plus grandes difficultés qui se dressent devant tout programme de réformes systématiques. La première tient au fait que l'ensemble des tendances démographiques et écologiques semblent inévitables. Alors qu'environ un milliard de nouvelles bouches à nourrir naissent tous les dix ans, que représentent cent millions de plus ou de

moins ? Ou l'existence de neuf milliards d'êtres humains sur la planète en 2050 plutôt que dix ? Dans un cas comme dans l'autre, les conséquences seront énormes ; à cause simplement du nombre de femmes qui seront en âge d'avoir des enfants dans les vingt prochaines années, l'augmentation de la population sera probablement inévitable. De même, parce que l'émission de CO<sub>2</sub> l'atmosphère augmente d'année en année et parce qu'elle croîtra encore plus à cause de la hausse de l'industrialisation et de la population mondiale, le niveau de CO<sub>2</sub> semble devoir forcément augmenter avec le temps ; pour cette raison, la plupart des réformes peuvent seulement espérer ralentir l'augmentation d'émission qui provoque l'effet de serre, et non l'arrêter, ce que l'on considère généralement comme impossible. Encore une fois, si la croissance démographique de l'Inde a déjà eu pour effet la perte de plus des deux tiers de ses forêts au cours de ce siècle, ne faut-il pas s'attendre à ce que l'augmentation de population actuelle élimine ce qui reste, comme c'est arrivé en Ethiopie et à Haïti ? En d'autres termes, bien loin de stimuler des actions préventives, les tendances planétaires sont si importantes qu'elles causent le désespoir. Comme on ne risque guère de pouvoir beaucoup modifier ces tendances, ne faudrait-il pas tenter des politiques de réaction et d'adaptation, en particulier, dans le cas des pays riches et développés, une politique cruelle mais nécessaire visant à fermer les frontières pour arrêter la montée des flux migratoires venus des terres surpeuplées et appauvries ?

La seconde difficulté concerne à la fois le moment et le moyen de faire accepter ces réformes dans la politique pratique. Il est utile d'essayer de contrôler l'effet de serre en interdisant les voitures qui consomment trop, en limitant les émissions industrielles, en arrêtant la déforestation, etc. ; cependant, ces actions doivent être mises en œuvre aujourd'hui si on veut en recueillir les fruits dans vingt-cinq ou quarante ans. Les êtres humains veulent épargner pour leur vieillesse (ce qui profite directement aux épargnants eux-mêmes), mais ils sont rarement disposés à se sacrifier aujourd'hui pour améliorer à long terme (et incertaine) le bien-être de tous. Quant aux hommes politiques, leurs perspectives sont encore plus courtes. Contrairement aux menaces qui pèsent traditionnellement sur la sécurité nationale, ces dangers sont moins évidents et ils risquent donc moins de provoquer une réponse unifiée et déterminée. De plus, les mécanismes habituels qui permettent aux Etats-nations de réagir aux menaces semblent inappropriés à certains des défis posés ici. Arrêter l'effet de serre n'est possible que grâce à une coopération internationale alors que l'introduction de robots dépend entièrement des industriels pris individuellement ; dans un cas comme dans l'autre, l'Etat-nation est soit trop petit soit trop grand.

Même si ces nouvelles forces de changement planétaire rendent de nombreux instruments nationaux inadéquats, nous savons que les Etats demeurent le centre principal de l'autorité et de la légitimité. Ils prélèvent et dispensent une part importante des produits d'une société. Ils possèdent un système de délibération pour discuter des politiques et un système de commande pour les mettre en œuvre. Ils établissent les priorités. Eux seuls ont l'autorité nécessaire pour établir des accords internationaux qui permettront de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de réglementer l'agriculture biotechnologique. De plus, si une société désire mieux se préparer pour le prochain siècle en encourageant la qualification de la main-d'œuvre, en abaissant

(ou en augmentant) son taux de fertilité, aucune autre structure ne possède l'efficacité potentielle de l'État lui-même. Préparer activement un peuple à l'avenir comme l'ont fait la Corée ou Singapour ou préférer la méthode du laisser-faire comme les Etats-Unis reste la décision des gouvernements nationaux et de leurs populations. Pour cette raison, il ne faut pas s'attendre à voir des réactions uniformes à ces défis transnationaux, mais plutôt un mélange de réponses. Alors que certains Etats tenteront fébrilement de progresser, d'autres refuseront ou ne pourront pas faire grand-chose.

Les réformes sont si difficiles que la tendance des hommes à les éviter et à n'accepter que les changements déplaisants les plus mineurs risque très probablement de prévaloir. Les sociétés qui désirent néanmoins se préparer pour le XXI<sup>e</sup> siècle pourront envisager tout un éventail de mesures. La plupart d'entre elles sont spécifiques au type de pays concerné – le Botswana a bien évidemment des besoins différents de la Grande-Bretagne – mais d'autres, pour être efficaces, ne pourront pas se faire sans coopération internationale. De telles réformes coûteront de l'argent et provoqueront donc un débat sur les dépenses prioritaires, mais il s'agira probablement de sommes toujours très inférieures à celles qui sont consacrées à la course aux armements caractéristique de la guerre froide.

*Préparer le XXI<sup>e</sup> siècle,*  
Ed. Odile Jacob

# Hannah Arendt à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle... une oasis dans nos déserts ?

par Geneviève DECROP

*A quelles conditions ce monde offre-t-il un séjour habitable pour l'homme ? L'expérience d'un XX<sup>e</sup> siècle atroce à laquelle Hannah Arendt s'est efforcée de trouver des explications et par conséquent des réponses doit, à travers ses analyses, nous armer face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.*

**H**annah Arendt est à la mode, paraît-il. Il n'est pas aisé de savoir pourquoi son œuvre, publiée en France tardivement et de manière totalement désordonnée - en dépit du bon sens et même à contre-sens de ses lignes de force - suscite un tel engouement aujourd'hui. On peut craindre qu'il ne s'y mêle le petit parfum de scandale de sa relation avec Martin Heidegger, révélée au grand public de manière plus ou moins heureuse (la plus heureuse étant la publication récente de leur correspondance). Mais qu'en est-il de l'œuvre et de ce qu'elle a à dire au monde contemporain - ou moins ambitieusement, aux Français d'aujourd'hui ? Elle est trop vaste pour qu'on puisse en faire aisément un tour synthétique, et surtout le mode de pensée qui y est à l'œuvre, la démarche adoptée est telle qu'on peut lui faire dire une chose et son contraire - du moins si on pratique sans trop de scrupules le petit jeu des citations tronquées et extraites de leur contexte. C'est ainsi que certains ont alimenté grâce à elle leur nostalgie des bons vieux temps (de l'antiquité grecque et romaine), et d'autres, au contraire, ont vu en elle une sorte d'anarchiste sans foi ni loi, ayant rompu avec toute tradition, y compris éthique, pour ne plus proposer qu'une vision esthétique du monde - le comble du post-modernisme en quelque sorte. Et en effet, la première chose qui vient à l'esprit à propos de son œuvre, c'est son "inactualité". Sa pensée fait vibrer en nous des fibres secrètes, que l'on croyait oubliées, disparues dans un monde voué à la consommation de masse, comme par exemple la liberté comme capacité d'agir avec d'autres, ou la politique définie comme un espace public débarrassé des problématiques économiques, y compris de l'obsession des taux de chômage et de croissance. Là, elle atteint le comble de l'inactualité : comment tenir le monde de l'entreprise, l'emploi, la croissance économique etc. en lisière du politique ? Et peut-on voir autre chose qu'une aimable et bénigne utopie dans la proposition de confier les responsabilités politiques, non plus aux partis, non plus aux politiciens professionnels, mais aux citoyens

assez audacieux et assez détachés de leurs affaires privées pour s'exposer en toute liberté dans l'espace public ? D'autant qu'elle rajoute que la politique n'a rien à voir avec la gestion, et qu'il faut renvoyer l'administration (soit la majeure part de nos "politiques publiques" si affectionnées) à sa place - qu'elle voit subalterne. Ce n'est plus de l'utopie, mais de l'irréalisme, et même sans doute de la déréalisation édiflée sur une bonne couche de naïveté. Et pour faire bonne mesure, ajoutons encore son exécration de la psychanalyse et de la psychologie moderne. Elle a réussi ce tour de force de ne jamais citer une seule fois Freud dans son œuvre, tout en ne laissant rien ignorer de son mépris pour la "science" qu'il a fondée - le tout dans une société où les "psy" encombrant tous nos chevets...

Et pourtant ! Ceux qui la connaissent la lisent comme on cherche l'éclaircie dans la grisaille, le rayon de lumière dans le labyrinthe, le phare dans la tempête. Elle n'a proposé pourtant aucune utopie - cette facilité que s'offre notre impatience ou notre désespérance de l'humanité comme elle va depuis l'aube des temps. Elle ne s'est autorisée aucune échappatoire face au mal que les hommes peuvent faire aux hommes et en particulier, elle a scruté ce sombre siècle qu'a été le vingtième (et qui n'est sans doute pas mort encore), sans pour autant s'évader de la réalité dans les constructions imaginaires de l'utopie. Elle en a conclu au contraire qu'il fallait persévérer dans le réel, accepter toujours davantage l'histoire, ses contingences et ses imprévus.

En quelques pages, il n'est pas possible de présenter tout ce que cette œuvre peut offrir de résistances aux menaces qui assombrissent notre horizon, ou d'interpellations de notre "modernité aiguë", comme l'appelle Anthony Giddens<sup>1</sup>. Je vais donc m'en tenir à quelques thèmes, choisis en fonction de mes inclinations personnelles et dont je ne peux qu'espérer qu'ils parleront aussi aux lecteurs de France Forum. Je développerai d'abord le thème du "monde", comme séjour durable et habitable pour les hommes, qui est, à mon sens, la pierre fondatrice de l'anthropologie arendtienne. Elle nous amènera à réfléchir sur la démarche de pensée de l'auteur, car bien plus qu'une méthode scientifique ou un système théorique, elle propose un questionnement de l'histoire et du réel qui tient ensemble la passion de comprendre et le respect devant ce qu'il faut bien appeler (pompeusement) le mystère de l'être. Ma proposition est que cette démarche peut nous armer pour résister à l'hégémonie dans les sciences contemporaines et dans les affaires du monde de ce que j'appelle "la réduction fonctionnaliste". Enfin, j'évoquerai la liberté, clef de voûte de l'oeuvre, qui va de pair avec la notion de contingence, dont Arendt défend l'éminente dignité face à la "nécessité" - peut-être la véritable idole du monde moderne, après qu'il se soit débarrassé "du Dieu d'Abraham, de Moïse et de Jésus-Christ".

### **Le monde**

A quelles conditions ce monde offre-t-il un séjour habitable par l'homme ? Telle est la question vers laquelle converge toute l'anthropologie élaborée par Hannah Arendt. Un séjour sur cette terre, seul l'homme en a besoin et seul l'homme est capable de le construire. Il en a besoin pour accueillir, cultiver et protéger ce qu'il a en propre, d'irréductiblement spécifique : la capacité à introduire dans le monde du

---

<sup>1</sup> Anthony Giddens, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 1994, pour la trad. fr.

nouveau, de l'inattendu. Notons tout de suite que cette capacité à agir ne définit pas, chez Arendt, une quelconque essence ou nature humaine, sur laquelle elle s'interdit bien de dire quoi que ce soit, mais ce dont il est porteur, "*prérogative de l'homme exclusivement, ni bête, ni dieu n'en est capable, elle seule dépend entièrement de la constante présence d'autrui*"<sup>2</sup>. Et en effet, si notre "nature" reste cachée à nos yeux, il y a ce fait manifeste, éclatant : nous sommes pluriels. La différence est inscrite dans le fait même de la naissance : "homme et femme, il les fit", selon la formule concise du premier récit de la Genèse - mais elle ne peut s'exprimer, se déployer que si, entre les hommes, s'étend un espace, qui les sépare, les distingue et les relie en même temps. "Ce monde" qui organise un espace pour les hommes au sein de la nature indifférenciée construit également un rempart contre l'abîme du temps, où viennent s'échouer toutes choses périssables, matérielles et immatérielles<sup>3</sup>. Ce monde fait de mains d'hommes, dont la substance est à la fois matérielle (faite d'objets durables, depuis le simple outil jusqu'aux édifices les plus monumentaux) et immatérielle (les institutions, les coutumes, les moeurs et les traditions), nous n'aurions sans doute pas découvert à quel point il est à la fois précieux et fragile sans les épreuves auxquelles les aventures totalitaires du XXe siècle l'ont soumis. Que l'on accepte ou non de ranger le nazisme et le stalinisme dans la catégorie du "totalitarisme", selon la proposition d'Hannah Arendt, il reste ce trait d'union indubitable entre les deux systèmes : l'un et l'autre ont tenté - par l'idéologie, l'embrigadement et la terreur - de fondre la diversité humaine en une masse unique, tendue vers l'accomplissement d'un projet historique prédéterminé. Le résultat d'une telle entreprise culmine dans les mondes concentrationnaires dont ces systèmes ne peuvent se passer - des mondes de désolation dont Primo Lévi décrit, dans des termes proches de ceux d'Arendt : "*L'angoisse atavique, celle dont on entend l'écho au deuxième verset de la Genèse : l'angoisse inscrite en chacun de nous du "tohu-bohu", de l'univers désert et vide, écrasé sous l'esprit de Dieu, mais dont l'esprit de l'homme est absent : ou pas encore né ou déjà éteint*"<sup>4</sup>. Mais la durabilité et la solidité du monde humain ne sont pas seulement menacées par les expériences politiques extrêmes, et nous ne sommes pas quittes, une fois l'aventure totalitaire réfermée. La pensée d'Hannah Arendt, travaillant au plus près de la menace, nous éclaire sur sa nature. Il ne s'agit pas seulement de ce qui est le plus visible : la fabrication d'armes de destruction, nucléaires et bactériologiques, capables de rendre la planète inhabitable. Il s'agit aussi de processus moins évidents et auxquels nous donnons notre consentement implicite, comme, par exemple, l'installation, au coeur de la cité, de la logique de la consommation de masse - qui va de pair avec l'obsession contemporaine du taux de croissance, du plein emploi et des cours de la bourse. Ce qui la rend dangereuse, c'est que justement il s'agit d'une "logique", c'est-à-dire d'une machine qui, une fois lancée, poursuit sa course folle - de plus en plus folle - d'elle-même. Entraînant toute production humaine dans un

<sup>2</sup> *Condition de l'Homme Moderne*, Calmann-Levy, 1983, p 32.

<sup>3</sup> Il est clair que l'emploi du terme "monde" chez Arendt renvoie en écho à la conception chrétienne, johannique et paulinienne, du "monde". La forte charge positive qu'elle donne à la notion ne doit cependant pas se comprendre comme une opposition au christianisme. Son véritable combat n'est pas, en réalité, contre le christianisme, mais contre la Gnose, comme Karl Jaspers, fin connaisseur de son œuvre, l'avait compris. Il lui écrit à propos de son livre *Eichmann à Jerusalem, Rapport sur la banalité du mal* : "*Tu as prononcé maintenant les mots décisifs contre le "mal radical", contre la gnose ! Tu es du côté de Kant, qui dit : "L'homme ne peut pas être un diable", et moi, je suis avec toi.*" (in Karl Jaspers/Hannah Arendt, *Correspondance*, lettre du 20/10/1963).

<sup>4</sup> Primo Lévi, *Les naufragés et les rescapés*, Gallimard, 1989, p 84.

processus de destruction et d'obsolescence de plus en plus rapide<sup>3</sup>, elle menace les fondements même du monde, car eux-aussi sont faits de main d'homme et sont susceptibles d'être transformés en biens consommables<sup>6</sup> - le summum étant peut-être atteint quand les oeuvres de la culture et tout l'édifice des valeurs sont enrôlés, littéralement "digérés" par la publicité en vue d'écouler les derniers gadgets de l'industrie de masse. Il se pourrait bien alors que ce monde devienne un désert irrespirable.

Face à ce danger, la préoccupation récurrente d'Arendt quant au respect des différents types d'espaces qui composent le monde humain prend toute sa pertinence. On la décrit souvent comme une apologiste de l'espace public, du domaine politique au détriment de l'espace privé, dévalorisé. C'est une interprétation réductrice qui fausse la vision d'ensemble. Avant toute hiérarchisation des espaces, le souci d'Hannah Arendt porte sur la notion même d'espaces humains et sociaux et sur les agencements subtils qui les tiennent ensemble. Il s'agit en quelque sorte du secret de fabrication de la maison humaine : délimiter des espaces distincts susceptibles d'accueillir des activités distinctes, chacune selon sa nature. L'espace public est sous les feux de la rampe, parce qu'il manifeste ce qui ne viendrait pas à l'existence sans le regard d'autrui : l'action et la parole. Mais l'espace privé n'est pas seulement un espace privé de lumière, en manque : il préserve la pénombre nécessaire à des activités humaines que la lumière crue de l'espace public détruirait, dénaturerait inmanquablement. Et c'est bien ce à quoi nous assistons quand nous voyons la vie privée des individus et des couples, et en particulier leur sexualité, étalées sur la place publique et dans les médias. "*Chaque activité humaine signale l'emplacement qui lui est propre dans le monde*" (CHM, p 85).

### Un espace articulé

Telle est sans doute l'intuition profonde qui est à l'origine du mouvement de sécularisation, à l'aube de la modernité occidentale. La désintronisation du religieux et du politique renvoyait l'un et l'autre à leurs espaces propres, les rendant à eux-mêmes en quelque sorte. Penser le monde humain en termes d'espaces différenciés et architecturés permet de concevoir la laïcité, très questionnée actuellement, d'une façon beaucoup plus large et fructueuse que celle à laquelle on la réduit habituellement en France, à savoir l'éradication (qui ressemble parfois à une scotomisation) de toute référence religieuse dès qu'on touche au domaine républicain. En effet, le danger le plus grand qui pèse sur la laïcité, aujourd'hui, n'est probablement pas un retour du religieux au centre de l'espace public, mais le mélange des genres auquel la société contemporaine se livre sans retenue : le mélange de l'argent et de la politique, ou de l'argent et du sport, ou encore l'exposition publique et médiatique des questions intimes, ou encore la transformation de nos espaces publics en espaces marchands...

---

<sup>3</sup> Est-il encore besoin, en ces temps où l'on détruit par dizaine de milliers des animaux produits industriellement au seul usage de consommation, de donner d'autres exemples ? Est-on capable de mesurer dans les taux de croissance et les PNB des sociétés hyperdéveloppées (et hyper assurées) la part qui revient à une économie de la destruction, depuis les accidents de la route jusqu'aux catastrophes naturelles, en passant par l'industrie d'armement ?

<sup>6</sup> Pour Arendt, les biens de consommations, liés aux nécessités biologiques de la vie et produits du labeur (elle parle de l'"*animal laborans*") ne sont pas "de ce monde", en ce sens qu'ils sont destinés à disparaître sitôt produits, à la différence des biens d'usage et des oeuvres, produits de l'artisan, qui participent à la durabilité du monde, la construisent même.

L'invasion du monde par les processus marchands, la mise en marchandise de presque toutes les sphères de la vie humaine est sans doute le phénomène plus redoutable - pas seulement à cause de l'obsession de l'argent à laquelle elle réduit l'individu moderne, mais aussi, si on suit Arendt, parce que les processus de consommation, enracinés dans la sphère biologique des besoins, recèlent une puissance du même ordre que celle des forces naturelles. Si on considère que toutes les sociétés et civilisations humaines se sont construites sur des procédures très complexes de mise à distance et de domestication de la nature, on peut dire que l'appétit de consommation moderne, qui s'emballa là où la satiété devrait être atteinte depuis longtemps (confirmant pour ainsi dire les théories d'Arendt) est quelque chose comme une régression vers la barbarie.

### La limite

La notion d'espace nous amène à la deuxième notion-clef, attaché à la représentation spatiale des sociétés humaines : celle de la limite. Un espace est d'abord défini par ses frontières, comme le sens ancien du mot grec "*nomos*", loi, nous l'apprend, dit Arendt. La loi n'est pas d'abord un ensemble de prescriptions et d'interdits, elle est une frontière qui encadre, protège et met à distance. La question des limites est sans doute l'impensé, le point aveugle logé au coeur des systèmes industriels fondé sur la techno-science. Il est probable qu'il est vain de dénoncer les développements illimités de la technologie et des processus industriels si on ne s'attaque pas également à la question des limites à imposer par le législateur à la liberté de la recherche scientifique. Or il s'agit d'un véritable tabou social, farouchement préservé par la communauté scientifique, dont la légitimité ne semble avoir aucunement souffert de son implication dans la mise au point d'armes de destruction de plus en plus massives - depuis le nucléaire jusqu'aux armes biologiques. La défense de la liberté absolue de la recherche scientifique est même un objet de lobbying intense de la part de ses acteurs. L'"*emballage épistémophilique*" de notre génération, pour reprendre l'expression de Monette Vacquin, s'apparente à une sombre passion qui aurait pris pour devise : Périssent le monde pourvu qu'on en perce les secrets. Le positivisme scientiste du XIXe siècle, dont on s'est tant gaussé, avait au moins l'excuse de l'innocence !

Bien qu'Hannah Arendt se soit très peu préoccupée d'écologie et d'environnement, et encore moins en apparence d'économie, son anthropologie, qui pense l'humain en termes d'espaces, de monde habitable et de durabilité, pourrait apporter une fructueuse contribution à ceux qui se préoccupent d'établir le concept de "développement durable". J'ai suggéré plus haut qu'une telle pensée pouvait également nous aider à poser à nouveaux frais la problématique de la laïcité. En réalité, en amont de toute thématique sociale particulière, c'est la démarche de pensée qui préside à cette "anthropologie spatiale" qui offre la plus prometteuse résistance aux menaces modernes, parce qu'elle s'attaque à leur racine commune : la réduction fonctionnaliste du monde.

J'entends par "réduction fonctionnaliste", non seulement un mouvement de pensée qui affecte les sciences humaines et sociales, mais également l'un des grands modèles qui préside à l'action et aux pratiques collectives. Un paradigme en quelque sorte, qui façonne la relation au monde des modernes, dans l'ordre des représenta-

tions et dans l'ordre des pratiques. Elle consiste à voir tout objet - matériel et immatériel- et toute activité, non pas du point de vue de son contenu propre, mais du point de vue de la fonction qu'il ou elle remplit vis-à-vis d'une entité plus vaste. L'exemple choisi par Hannah Arendt de "*fonctionnalisation presque universelle de tous les concepts et de toutes les idées, spécialement dans les sciences sociales*", vaut d'être cité, car il n'a rien perdu de son actualité, malgré le changement de contexte historique : "*Un exemple commode peut être fourni par la conviction largement répandue dans le monde libre aujourd'hui que le communisme est une "nouvelle religion", nonobstant son athéisme avoué, parce qu'il remplit socialement, psychologiquement, et "émotionnellement" la même fonction que la religion traditionnelle remplissait et remplit encore dans le monde libre*". La métaphore de base de cette pensée est organiciste : les relations qui unissent toutes choses sont analogues aux relations entre un organe et le corps. En matière de pratique, une telle conception alimente un mode d'appréhension des choses et du monde étroitement utilitariste, sous-tendu par une volonté implicite de maîtrise rigoureuse des choses, des événements et des êtres. Le modèle ne provient sans doute pas des sciences sociales, bien que le fonctionnalisme y règne quasiment en maître, mais du monde de l'ingénieur, qui conçoit son action comme la réalisation concrète d'un modèle abstrait. Dans un tel monde, toutes les questions posées par la vie humaine le sont sous la forme de la "résolution de problèmes" et une question sans réponse est une absurdité. L'idée sous-jacente, prétend Arendt, est issue de la mentalité de l'"*homo faber*", maître d'oeuvre du monde moderne, selon laquelle nous ne pouvons connaître que ce que nous fabriquons nous-mêmes - mais la figure centrale n'est plus depuis longtemps l'artisan, mais le technocrate<sup>8</sup>.

Dans les sciences humaines et sociales, le fonctionnalisme a des conséquences sans doute plus graves que le simple utilitarisme. La réduction fonctionnaliste des multiples "objets" des sciences sociales (qu'il s'agisse d'étudier des "systèmes d'acteurs", des "comportements politiques ou religieux", des "perceptions sociales", des "pratiques culturelles" etc..) recèle une violence cachée, inhérente à son projet même. L'objet des sciences sociales est l'humain et entraîne inévitablement une réification vis-à-vis de laquelle il est nécessaire que les scientifiques conservent une certaine distance. Le paradigme fonctionnaliste (sous sa forme systémique ou la forme "processuelle" de mise en réseaux) ne laisse que peu d'interstices où glisser une forme de respect de l'être qui est derrière l'"objet". Les êtres sont "enrôlés" dans des "stratégies", ils sont des "acteurs-réseaux" ayant des "enjeux" et des "logiques d'intérêt" pour lesquels ils nouent des "alliances", parfois ils ne sont plus acteurs, mais "actants" et on trouve même des "acteurs non humains" ! L'individu est sommé de décliner ses rôles sociaux et son identité et le mieux qu'on puisse dire de l'individu moderne, c'est qu'il est multi-fonctionnel (en termes populaires, qu'il a de multiples "casquettes"), avant que la dernière génération de sociologues ne s'aperçoivent, non sans bon sens, que l'individu moderne est surtout "fatigué" de lui-même, "déprimé" et sous perfusion de psychotropes<sup>9</sup>. La violence consiste à faire "avouer"

<sup>7</sup> *La Crise de la Culture, qu'est-ce que l'autorité ?*, Gallimard, 1972, p 134/135.

<sup>8</sup> Il n'est sans doute guère besoin de s'étendre davantage sur le sujet, on a un indicateur, sans doute assez fiable, de l'expansion du phénomène en mesurant l'invasion du langage par le vocabulaire qui lui est spécifique : on n'agit plus, on "gère", on "fonctionne" et on "dysfonctionne". On gère tout : depuis son temps, jusqu'à sa relation à Dieu, en passant par ses relations sociales, ses enfants, son corps et son inconscient.

<sup>9</sup> Voir Alain Ehrenberg, *l'individu incertain*, Calmann-Lévy, 1995 et *La fatigue d'être soi*, ....

à l'objet étudié sa vérité, c'est-à-dire l'obliger à décliner sa fonction (à quoi tu sers ?) et son identité (à quel groupe tu appartiens ?) et à considérer tout autre modalité d'être comme non pertinente, et donc non signifiante. Il s'agit bien d'une réduction qui, appliquée aux êtres vivants, est nécessairement violente. L'évolution logique de ce type de représentations dans les sciences sociales se déroule sous nos yeux : pour une bonne part, les sociologues, les socio-psychologues (sans parler bien sûr des économistes) ont quitté les rivages de la critique sociale (au sens de Michael Walser) pour aborder ceux, socialement utiles et aussi plus lucratifs, de "l'ingénierie sociale" - et venir à la rescousse des dirigeants économiques, administratifs et politiques qui craignent de perdre le contrôle de la société. On peut penser que le risque de ce genre de dérive est contenue dans le fondement épistémologique des sciences humaines - et sans doute que l'opération qui consiste à faire de réifier l'humain en objet n'est pas neutre - mais elle n'est pas fatale : la réification n'est qu'un "moment" méthodologique, qui devrait appeler ensuite la restitution à l'objet de sa qualité de sujet<sup>10</sup>. La démarche de pensée d'Hannah Arendt offre l'exemple d'une recherche dans laquelle la méthode, les valeurs et les convictions, le projet et la rigueur intellectuelle se rejoignent pour donner à l'oeuvre cette élégance, dont seule est capable la profonde unité intérieure.

### La fonction

La forme qu'Arendt propose pour penser le monde humain - l'espace - s'oppose radicalement à la forme "fonction". L'espace accueille des êtres, des objets et des activités de natures diverses, qui ne se réduisent pas les uns aux autres, mais doivent leur présence dans tel espace plutôt que tel autre à une modalité de leur existence. L'espace privé accueille les activités liés aux besoins biologiques de la vie et à la reproduction, dont certaines sont considérées comme honteuses, d'autres comme relevant d'une intimité entre les êtres et qui se détruiraient à être exposées sur la place publique ; mais il fournit aussi au citoyen et à l'homme d'action un refuge et un ressourcement sans lesquels la vie publique serait une épreuve harassante et quasiment insoutenable. Surtout, il protège le mystère devant lequel notre soif de connaître s'incline et se mue en méditation *mezzo voce*, sans cesse reprise et jamais achevée. Ce mystère, c'est celui de Dieu sans doute et celui de nos origines et de nos fins, mais peut-être aussi celui de toutes choses, des plus humbles aux plus somptueuses. Et pour ce qu'il en est de l'homme, voici ce qu'elle écrit :

*"Ce coeur (humain) non seulement est un lieu de ténèbres que certainement nul regard humain ne saurait pénétrer ; les qualités veulent l'obscurité, réclament d'être protégées contre la lumière publique si on veut qu'elles grandissent et restent ce qu'elles doivent être, motifs intimes non destinés à l'étalage en public à la différence des faits et paroles qui sont destinés à paraître, dont l'existence même dépend de l'apparence, les motifs mêmes derrière ces faits et paroles en sont détruits dans leur essence ; il leur suffit d'apparaître pour n'être plus que de "simples apparences" derrière lesquelles encore des motifs ultérieurs peuvent se dissimuler, l'hypocrisie, la tromperie, par exemple. "Le coeur maintient en vue ses ressources, par une lutte*

<sup>10</sup> Comme en témoignent certains courants des sciences sociales, dont le plus éminent est le M.A.U.S.S. Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales, animé par Alain Caillé et qui publie régulièrement une revue (homonyme) aux éditions de La Découverte.

*continue qui se poursuit dans sa nuit et à cause de cette nuit même. Quand nous disons que personne, si ce n'est Dieu ne peut voir (et peut-être supporter de voir) un cœur humain dans sa nudité, "personne" comprend notre propre moi..."<sup>11</sup>*

Le respect du mystère, et sa profonde conviction qu'on ne le lève pas sans des dommages irréparables, indique la démarche de connaissance adéquate : l'enquête phénoménologique et historique. Les phénomènes sociaux, les faits et événements peuvent être compris en retraçant l'histoire de leurs transformations et de leurs significations successives, dans leur ère culturelle d'apparition. Voilà la raison du retour récurrent dans l'oeuvre d'Arendt aux sources grecques et romaines - qui n'indique aucun passéisme, mais une démarche de questionnement qui part des formes originelles et les laisse ensuite se déployer dans les aléas - tragiques ou magnifiques - de leur histoire. On peut sans doute parler d'une "herméneutique" en ce sens qu'il s'agit, non pas de prétendre toucher à la "vérité" de son objet, mais d'en déchiffrer les signes, sans en forcer le sens, en les ordonnant dans un récit porteur de significations. Bien sûr, une telle démarche, comme toutes les démarches de connaissance positive, est aussi, en quelque manière, une construction et une re-construction, mais l'important est que cette construction s'édifie sur ce que les phénomènes laissent apparaître d'eux-mêmes, explicitement et implicitement (pour les sujets animés, on dirait : volontairement et involontairement), et ne prétend les déposséder d'aucune vérité : ce savoir n'est pas domination, ni rapport de forces. C'est pourquoi sa démarche d'acquisition est l'enquête, par laquelle est signifié que le chercheur va vers son objet et non que l'objet est "convoqué" dans le laboratoire, et sa forme la plus appropriée est celle du récit. Raconter une histoire, c'est d'une certaine façon, accomplir le "programme" de connaissance que proposait Lessing :

*"Que chacun dise ce qui lui semble vérité  
Et que la vérité elle-même soit recommandée à Dieu".*

Et il se pourrait que, débarrassée de sa folle prétention à dire le vrai sur le vrai, de sa passion épistémophilique, la science de notre temps réouvre des chemins, oubliés depuis longtemps, et y découvre avec stupéfaction que sous leurs ronces poussent les fleurs de l'espérance et du bonheur d'être au monde !

### **La liberté**

Tout ceci n'est pas sans rapport avec le dernier point que je souhaite développer : la question de la liberté.

La liberté arendtienne n'est pas l'actuelle liberté du libéralisme économique de trouver sur le marché de quoi satisfaire la moindre pulsion spontanée ou fabriquée - c'est la liberté d'apporter au monde quelque chose de nouveau, qui manifeste la part irréductible, singulière de chacun. Elle est donc action, et éminemment action collective, pouvoir que se donnent les hommes d'entreprendre, de commencer quelque chose de neuf. Cela sonne un peu étrangement dans une société où la politique est devenue un spectacle télévisé avec audimat et sondages d'opinion, petites phrases et langue de bois, quand elle ne vient pas concurrencer, scandale après scandale, la

<sup>11</sup> *Essai sur la Révolution*, Gallimard, 1967, p 137/138.

rubrique des faits divers. Cela sonne surtout étrangement dans un monde où le sentiment d'impuissance et d'insignifiance de l'homme ordinaire a pris de telles proportions qu'il ne semble plus laisser d'autre solution que le repli sur ses affaires privées. Parler aujourd'hui de "citoyenneté", d'engagement militant, de participation aux affaires publiques, voire d'espace commun, c'est à peu près comme de parler la langue de Socrate dans la Grèce d'aujourd'hui. Il faut cependant oser en parler, parce que si on prend au sérieux la proposition d'Hannah Arendt selon laquelle la capacité de changer le cours des choses, par quoi elle définit la liberté, est coextensive de l'apparition des hommes sur terre, du simple fait (quasi mécanique, pourrait-on presque dire) de la pluralité, alors cette liberté-là peut subir des éclipses plus ou moins durables, mais ne peut pas disparaître. Elle n'a même pas besoin de dépositaires agréés, car il s'agit de "*notre héritage (qui) n'est précédé d'aucun testament*" pour reprendre les mots de René Char, qu'Arendt aimait à citer.

Si cette liberté est si précieuse qu'il faut en conserver religieusement le souvenir, même quand les possibilités de son exercice semblent avoir disparues du monde, ce n'est pas seulement pour l'amour d'une valeur. Il est faux de dire que la liberté est le "bien chéri" des peuples. Elle l'est sans doute sous forme de l'espoir de la libération quand les peuples gémissent dans les fers. Mais "statistiquement", dirions-nous, à l'heure décisive des choix, collectivement les hommes préfèrent, le plus souvent la sécurité du connu aux angoisses de l'imprévisible<sup>12</sup>. Le plus souvent... mais pas toujours. Et il n'y a aucun moyen de savoir d'avance quand adviendra la toute petite probabilité. Mais s'il y a une certitude, c'est qu'elle viendra - ça aussi, c'est statistique ! - même si c'est une certitude peu consolante, parce qu'on ne peut rien savoir de plus sur ce qu'il résultera du choix de la liberté, en termes de pire ou de meilleur. Non, si la liberté est d'une telle importance, c'est parce qu'elle est le signe de la contingence de l'histoire.

La "contingence" n'a pas bonne presse dans l'histoire des hommes, comme d'ailleurs les avatars relativement péjoratifs du mot dans le langage l'indiquent. Vu du présent, le passé acquiert la dure consistance de la fatalité, de l'évidence que les choses sont parce qu'elles devaient nécessairement accéder à l'être. Si la liberté n'est sans doute pas le bien le plus cher des peuples, la nécessité, par contre, est peut-être le pathos qu'ils cultivent avec le plus de soin, jusqu'à l'idolâtrie. Et son culte ne concerne pas seulement les cultures traditionnelles, enchaînées à leur mythe fondateur ou aux carcans de la coutume. La civilisation européenne qui a inventé l'"autonomie de la raison" et l'"historicité des sociétés humaines" s'est empressée de recouvrir cette trouvaille à l'aide de tous les déterminismes possibles, et on voit qu'aujourd'hui la loi d'airain de la liberté des marchés et la conviction que l'histoire touche à sa fin a remplacé les "forces productives" accoucheuses de l'histoire marxiste (les unes et les autres communiant d'ailleurs dans l'inéluctable nécessité du productivisme).

Et pourtant, il n'est guère besoin de s'abîmer longtemps dans le "sentiment cosmique", tant dédaigné par Freud, avant de répondre à la question des philosophes -

---

<sup>12</sup> Probablement parce que la liberté ne peut relever que d'une décision individuelle, alors que son exercice est collectif (si on en reste bien sûr à la conception d'Hannah Arendt et qu'on exclut la liberté privée). Mais nous ne savons rien des conditions qui font qu'à certains moments, quelques décisions individuelles font "contagion" collective.

"Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ?" : il y a beaucoup plus de chances qu'il n'y ait rien plutôt que quelque chose. L'Être est un véritable miracle, surgissant contre toute probabilité. Il y a là quelque chose de merveilleux sans doute, mais aussi d'insoutenable, de vertigineux et on comprend l'impulsion qui pousse à s'en débarrasser, à le troquer contre la nécessité. "*La liberté a un prix et c'est celui de la contingence*", dit Arendt, à la suite de Duns Scot à qui elle est obligée de remonter pour restaurer l'éminente dignité ontologique de la contingence, dégradée par la majorité des penseurs en "scories" de la nécessité. C'est-à-dire que l'histoire est à tout moment ouverte à l'indéterminé et à l'imprévu, même si la plupart du temps, on ne constate que la survenue du prévisible. Pour en fonder la dignité, Duns Scot en appelle au Dieu des religions du Livre : si Dieu est, il est "nécessaire", mais son acte de Création est contingent, ne procédant que de son Souverain Vouloir, de la Liberté Divine. Si Hannah Arendt choisit cette référence, c'est, à mes yeux, non pas pour confesser "par la bande" une foi religieuse, mais pour rappeler qu'il s'agit là de la source inaugurale de toutes les cultures qui ont composé la civilisation européenne occidentale - pour nous rappeler à nous-mêmes, en quelque sorte.

Et pour signifier que le miracle de la Création est la trame intime du temps humain ordinaire, elle fait de la naissance son signe le plus manifeste - non pas la naissance d'un sauveur, mais l'arrivée des petits d'hommes : "le fait que des êtres humains, de nouveaux hommes, viennent au monde, sans cesse, en naissant". Dans les temps d'obscurcissement de l'esprit et de la liberté, que nous traversons au moins en Occident, et dans une grande partie du monde, nous n'avons que ce viatique qui paraîtra, je le crains, dérisoire à beaucoup : "*nous sommes condamnés à la liberté, du fait de notre naissance, que nous aimions la liberté ou que nous ayons en horreur son caractère arbitraire, qu'elle nous "satisfasse" ou que nous choisissions d'échapper à la responsabilité effrayante qu'elle implique en adoptant une forme quelconque de fatalisme*". Ce sont les dernières lignes qu'Hannah Arendt ait écrit - la conclusion du tome II de la Vie de l'Esprit, Le Vouloir, quelques jours avant de mourir, le 4 décembre 1975<sup>12</sup>. A l'heure où j'écris ces lignes, un petit événement inattendu et magnifique vient comme une parabole faire chanter les derniers mots d'Hannah Arendt : les sages-femmes de France se sont mises en grève, non pas seulement pour demander de meilleurs salaires, mais aussi parce qu'elles dénoncent les usines que sont devenues les maternités, où les accouchements sont programmés, déclenchés selon les "besoins du service" et où le miracle de la naissance est menacé d'être recouvert par un processus rationnellement géré de production. "*Alertez les bébés !*", clament-elles dans la rue.

**Geneviève DECROP**

---

<sup>12</sup> *Le Vouloir*, PUF, 1982. Tome 2 de la *Vie de l'Esprit*, après *La Pensée*, PUF, 1981. Il devait y avoir un Tome 3, le Juger, qui n'a pas vu le jour. Les lecteurs qui auront la persévérance de dépasser les aspérités du texte sur le Vouloir, car il est l'un des plus arides d'Arendt, seront largement payés de leur peine. C'est aussi, avec *l'Essai sur la Révolution*, malheureusement, très méconnu en France, l'un des plus profonds et des plus révélateurs de la pensée d'Hannah Arendt

# Rééquilibrer le partenariat Europe-Amérique

par René FOCH

*A l'OTAN alliance militaire l'Europe souhaite substituer une alliance atlantique qui serait avant tout civile. Mais pourquoi faire ? Un grand chantier s'ouvre.*

Il est trop tôt pour analyser la politique étrangère américaine et pour voir si l'arrivée d'un nouveau Président va la modifier substantiellement, mais d'ores et déjà on peut retrouver un véritable fil d'Ariane, c'est la primauté accordée aux facteurs militaires, qui eux-mêmes reflètent le poids du complexe militaro-industriel dans la politique américaine.

Cela s'explique historiquement. Pendant la guerre l'Amérique "arsenal des démocraties" a développé un énorme complexe militaro-industriel dont Eisenhower en quittant la présidence avait d'ailleurs signalé les dangers éventuels.

Quoi qu'il en soit c'est ce système qui a permis à l'Amérique de gagner la guerre froide et créé pour citer Zbigniew Brzezinski l'actuelle "prépondérance planétaire américaine"\*.

C'est une armée conçue pour s'opposer à une éventuelle offensive russe au Moyen-Orient qui a été utilisée dans la guerre du Golfe. Ce sont d'anciens ministres du temps de la guerre froide qui constituent la garde rapprochée du président Bush : le vice-président Dick Cheney, ancien ministre de la Défense, investi de pouvoirs considérables qui en feront, si sa santé le lui permet, le véritable numéro 2 de la Maison Blanche, Donald Rumsfeld qui retrouve la Direction du Pentagone déjà assumée du temps

du président Ford, le secrétaire d'État Colin Powell, ancien chef d'État Major des forces américaines au moment de la guerre du Golfe.

Quant au premier objectif affiché par la nouvelle Administration la mise sur pied d'une défense nationale antimissile, il porte clairement la marque du complexe militaro-industriel qui a besoin d'ennemis potentiels, les "états voyous" en l'occurrence, pour justifier les crédits qui prendront le relais de ceux qui avaient financé la "guerre des étoiles". Les Etats européens après avoir dans un premier temps manifesté leur opposition à cette sorte de ligne Maginot technologique semblent s'être persuadés qu'ils n'empêcheront pas Washington de se lancer dans l'entreprise et qu'il faudra s'en accommoder. Comme disent souvent les Américains en pareil cas : "Le train est parti". Autrement dit la décision est prise, au risque de relancer une course aux armements, dont on voit déjà une première manifestation avec la décision de la Chine d'augmenter de 18 % son budget militaire. Les nouveaux dirigeants américains estiment sur la base de leur expérience antérieure que la dépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis est toujours la même, peut-être même accrue dans le domaine militaire, mais ils devraient se rendre compte qu'elle est politiquement moins acceptable, maintenant que la menace russe a disparu. L'Union européenne, tirant les leçons de la guerre du Kosovo a entrepris de se doter d'une force d'intervention de quelques 60 000

\* Dans un article reproduit dans le numéro 91 de la revue *Commentaire*, "Comment l'Amérique doit vivre avec la nouvelle Europe".

hommes qui, de toute façon auront besoin, pendant bien des années des moyens modernes dont dispose l'OTAN ou plus exactement l'Amérique.

Dans ces conditions la querelle sémantique sur le degré d'indépendance de cette force vis-à-vis de l'OTAN pose des questions de principe plus que des questions pratiques. Mais ceci n'empêche pas le sous-secrétaire d'État John Bolton de voir dans ce projet "*une dague tournée vers le cœur de l'OTAN*". On pense à Talleyrand : "*Tout ce qui est exagéré est insignifiant*". Dans son opposition à ce projet dont le principe avait déjà été adopté du temps de Bush père et confirmé par Clinton la nouvelle Administration mentionne la crainte que ce projet puisse donner au Congrès l'idée de couper les crédits qui financent les forces américaines en Europe. Mais cet argument a perdu beaucoup de sa valeur depuis la disparition de la menace russe. Si le Congrès adoptait cette attitude il appartiendrait à l'Administration Bush de le convaincre du rôle essentiel que joue l'Alliance Atlantique dans la défense des intérêts américains.

Voici par exemple ce qu'écrit Zbigniew Brzezinski dans l'article plus haut mentionné : "*L'Alliance atlantique est la pièce centrale de la politique internationale américaine. Elle est le tremplin de l'engagement américain sur toute l'étendue du globe, elle lui assure un rôle décisif d'arbitre en Eurasie (arène centrale de la politique mondiale)*". Si les Européens ont surtout vu dans l'Alliance atlantique une défense contre la menace soviétique, les Américains y voient aussi une base pour agir au Moyen-Orient, dans la défense d'Israël ou de leurs intérêts pétroliers. Enfin et surtout c'est cette Alliance qui légitime leur présence en Europe et leur permet d'exercer leur contrôle sur notre continent.

Voici par exemple ce que déclarait Madeleine Albright peu de jours avant de quitter son poste de secrétaire d'État : "*Les officiels*

*américains ont le sentiment que l'Union européenne devient de plus en plus impénétrable pour les Etats-Unis et l'Otan. Pour protéger le dialogue transatlantique les dirigeants de l'Union européenne doivent choisir une institution et il doit être évident que l'OTAN demeure l'institution clef*".

Le nouveau Président est encore plus clair. Ayant invité les ambassadeurs des pays de l'OTAN sur la base navale de Norfolk il leur a déclaré qu'il attendait des alliés "*qu'ils agissent comme un seul homme en matière de diplomatie, de technologie, de défense antimissile, de conduite de la guerre et de prévention des conflits*".

Tel est l'objectif que le nouveau Président assigne à l'OTAN. Voilà qui mérite réflexion.

Il existe de solides raisons pour souhaiter le maintien d'une présence militaire américaine sur notre continent. Dans les deux guerres mondiales les Européens ont regretté l'engagement tardif de l'Amérique et le maintien de forces américaines en Europe a permis de tenir l'Union Soviétique en respect et de gagner la guerre froide. De toute façon la question ne sera pas posée. Les Américains sont là et entendent bien y rester. Quant aux Européens la plupart d'entre eux y voient un gage de stabilité et une garantie contre une éventuelle résurgence de l'impérialisme russe.

Cela dit, l'OTAN étant une alliance militaire, il est normal que la direction en soit assurée par le pays qui dispose de la plus grande force militaire. Ce fut la France pendant la Première guerre mondiale, l'Amérique pendant la Seconde et pendant la guerre froide. Etant donné la disproportion entre l'effort militaire américain et les efforts insuffisants et dispersés des pays européens cette situation n'est pas prêt de changer. Mais il ne s'ensuit pas que la structure de l'OTAN qui associe les Etats-Unis d'Amérique et les Etats encore désunis d'Europe est la plus adaptée pour traiter de

problèmes politiques, diplomatiques, commerciaux ou techniques.

A la menace précise que faisait peser le potentiel militaire soviétique a succédé un certain nombre de risques divers, très réels, mais qui pour la plupart ne relèvent pas de méthodes militaires. Or le fait que les principaux conseillers du nouveau Président ont conquis leurs galons dans le secteur militaro-industriel explique leur tendance naturelle à rechercher des solutions militaires à des problèmes qui souvent requièrent plutôt une diplomatie intelligente. Le fait que ce point de vue soit exprimé par la diplomatie russe à propos de la Corée, par exemple, ne signifie pas qu'il soit sans valeur...

Mais la supériorité militaire américaine explique la préférence de Washington pour l'institution qui reflète le mieux cette supériorité. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la répartition des commandements au sein de l'OTAN.

Il ne s'agit pas de s'opposer à l'OTAN. Cette attitude n'aurait pour effet que de regrouper nos partenaires sous le leadership américain. Il

s'agit d'éviter l'extension des compétences de l'OTAN à des secteurs nouveaux et pour cela d'élargir le dialogue institutionnel entre l'Amérique et l'Union européenne sur les sujets d'intérêt commun : non plus seulement la politique commerciale mais aussi l'aide financière aux anciens pays du Pacte de Varsovie ou aux pays en voie de développement, la lutte contre la drogue, contre le blanchiment d'argent, contre la diffusion des armes de destruction massive, contre l'effet de serre. Il s'agit en somme d'actualiser et d'étendre le dialogue bilatéral qui a été instauré dans le domaine commercial entre l'Administration américaine et l'Union européenne.

Dans la mesure où les relations entre l'Europe Occidentale et l'Europe Centrale et Orientale cessent de se poser en termes militaires, l'OTAN conserve la valeur d'une prime d'assurance mais ne saurait constituer le cadre d'un dialogue politique entre nos deux continents. Celui-ci est nécessaire mais doit s'organiser entre deux partenaires égaux. C'est là un des grands chantiers du siècle qui s'ouvre.

**René FOCH**

# Municipales : une nouvelle donne

par Jean-Pierre PRÉVOST

*Les élections municipales ont révélé les nouvelles aspirations des Français au début du siècle.  
Il faut les écouter*

Scrutin local par excellence, se déroulant cette fois-ci à l'écart des grandes batailles idéologiques, les élections municipales et cantonales de mars dernier sont cependant parvenues à secouer de belle manière l'échiquier politique.

Rarement en effet un tel scrutin n'a été aussi riche en surprises et en enseignements d'autant plus précieux qu'il constituait le dernier galop d'essai avant les échéances présidentielles et législatives de 2002.

L'événement majeur est bien sûr "le retournement électoral" décrit par Jérôme Jaffré (*Le Monde* 29 mars) : "pour la première fois depuis son retour au pouvoir en 1997, la gauche a perdu les élections, et elle se trouve désormais devancée par la droite modérée", le changement de rapport de forces – 52/48 pour la droite au lieu de 51/49 pour la gauche en 1997-, laissant présager une défaite de la gauche en 2002.

Mais plutôt que de s'attarder sur ces supputations ou revenir sur la perte de Paris et de Lyon par une opposition largement victorieuse en province, on retiendra davantage les signes évidents de ce qu'il faut bien considérer comme un "printemps politique", l'apparition encore modeste mais réelle de nouvelles aspirations dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle.

En laissant, imprudemment la plupart de ses ministres se précipiter dans l'arène, le Premier ministre espérait bien récolter les fruits de sa

renonciation à la règle du non-cumul qu'il avait lui même imposée.

Mais, dans une grande ville, un ministre-peut-il être un bon maire ? Les électeurs ont répondu brutalement par la négative. Les deux fonctions paraissent désormais incompatibles. Gérer une ville est devenu un métier à temps plein.

De la même manière le parachutage a été peu apprécié car révélant l'intervention d'une autorité centrale servant d'autres intérêts que ceux des habitants de la commune.

En un mot le jacobinisme centralisateur n'a pas été apprécié. Ni prestige ministériel, ni étiquette partisane, ni ancienneté décorative n'ont résisté à la volonté des administrés de voir leurs communes gouvernées par des équipes décidées à aller sur le "terrain".

De ce point de vue, la loi sur la parité a très certainement amplifié l'impact électoral de cette évolution. Pour la première fois, aussi nombreuses que les hommes, les candidates ont apporté avec elles leurs préoccupations concrètes, proches des habitants et de leurs problèmes. Soucieuses d'écouter leurs aspirations, éloignées des paillettes, des honneurs et de la logomachie traditionnelle, elles ont plus facilement fait équipe avec ceux qui partageaient leur manière de voir.

La gauche peut s'interroger pour savoir pourquoi elle n'a pas bénéficié la première de

cette loi qu'elle avait pourtant fait voter. Le vieillissement de ses équipes, la sclérose de ses appareils, la résistance de ses élus en place, tout ceci étant particulièrement vrai pour les communistes, expliquent sans doute son échec sur ce point et le fait que l'opposition ait davantage bénéficié de l'arrivée massive des femmes.

Mais le phénomène est plus général encore. Le vieillissement général de la population masque l'impact de l'arrivée à l'âge électoral de nouvelles générations plus instruites, disposant de plus de moyens, plus mobiles et donc plus autonomes. De même les générations vieillissantes abordent le passage à la retraite dans de toutes autres conditions que naguère. Ils bénéficient de moyens sans commune mesure avec ceux dont disposaient leurs devanciers.

Dès lors, une certaine conception de la vie locale est balayée, faite de respect et de soumission aux notables, d'éloignement résigné avec des élus qui se croyaient propriétaires de leurs charges.

On assiste en particulier à un réel décroisement. Le grand clivage gauche-droite imposé par un système électoral majoritaire se craquèle. Ici et là les frontières s'effritent, et si l'isolement d'une extrême droite émiettée et donc plus inoffensive malgré sa résistance, reste intact, le passage des électeurs d'un camp à un autre est fréquent.

De même aucun sujet n'est maintenant tabou. On l'a vu notamment avec la question de l'insécurité qui préoccupe de nombreux citoyens. C'est d'ailleurs sur ce problème que socialistes et communistes ont paru le plus handicapés.

Habités à attendre de l'État et de l'administration la solution des problèmes, il n'ont pas réalisé que leurs concitoyens avaient besoin de présence active, de contacts humains.

Loin des désespérantes réunions préfectorales ou ministérielles sur la politique de la Ville, l'action d'un maire et de son équipe allant de quartier en quartier à la recherche de solution concrète a été plébiscitée.

On conçoit bien le désarroi du gouvernement et de sa majorité, à l'exception des Verts dont le discours est plus proche de celui de la "nouvelle vague" de l'opposition, tant l'idéologie étatiste qui sous entend son action est prise à contre-pied.

C'est ainsi qu'un peu partout, des indices du passage à une "nouvelle société" peuvent être recueillis. Et c'est ne rien y comprendre que d'accuser, comme certains perdants le font, un consumérisme électoral et les dérives de l'individualisme.

Appelés à élire leur maire, les français ont cherché celle ou celui qui pouvait le mieux animer la ville, la rendre prospère, sûre et joyeuse. Comment le leur reprocher !

Il serait imprudent de trop extrapoler sur ces résultats. Les experts savent bien que l'électeur adapte son comportement à chaque type de scrutin. Mais cette leçon doit être retenue. Les hommes et les équipes en place depuis trop longtemps ont pris un réel "coup de vieux". La nouvelle vague n'est à vrai dire ni "rose" ni "bleue", elle aspire simplement à de nouveaux comportements politiques, plus ouverts, plus présents et plus humains.

*Jean-Pierre PRÉVOST*

# Le Dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

**Histoire** (scène d'). L'histoire est une science. Elle est aussi une dramaturgie. Ce qui fascine c'est la scène d'histoire non le fait d'histoire. Octobre 1944. Partout la Wehrmacht recule, mais pied à pied, en se battant avec acharnement. L'Armée rouge n'intervient pas pour empêcher les Allemands d'écraser la résistance intérieure polonaise insurgée dans Varsovie. Winston Churchill et Anthony Eden rencontrent le maréchal Staline à Moscou. Dans ses *Mémoires*, Churchill raconte : "*Le moment était favorable pour agir*", c'est-à-dire que le Premier ministre britannique juge qu'il faut procéder aux partages d'influence en Europe de l'est avant que l'Armée rouge n'y soit partout victorieuse. Il dit à Staline : "*Réglons nos affaires des balkans. Vos armées se trouvent en Roumanie et en Bulgarie. Nous avons des intérêts, des missions et des agents dans ces pays. Évitez de nous heurter pour des questions qui n'en valent pas la peine. En ce qui concerne la Grande-Bretagne et la Russie, que diriez-vous d'une prédominance de 90 % en Roumanie pour vous, d'une prédominance de 90 % en Grèce pour nous et de l'égalité 50/50 en Yougoslavie?\**" Pendant que l'on traduit ses paroles, Churchill inscrit ses pourcentages sur une demi-feuille de papier, y ajoutant ceux qu'il accepte pour la Hongrie (50-50) et pour la Bulgarie (75 % pour la Russie, 25 % pour les "autres"). Churchill pousse le papier devant Staline. Staline, à présent, a compris ce qu'on lui propose. La scène marque un léger temps d'arrêt. Puis Staline prend son crayon bleu. En signe d'approbation, il trace un gros trait sur le papier qu'il rend à ses interlocuteurs. Cela a duré moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Churchill s'empresse d'ajouter que, pour lui, cet

accord ne valait que pour le temps de la guerre et qu'il reviendrait à la conférence de la paix de régler "tous les problèmes plus vastes". Pour l'heure il tente de limiter les conséquences politiques de la déferlante soviétique sur l'Europe de l'est. Le papier est toujours au milieu de la table. Long silence. Puis Churchill dit : "*Ne trouvera-t-on pas un peu cynique que nous ayons l'air d'avoir réglé ces problèmes dont dépend le sort de millions d'êtres d'une façon aussi cavalière? Brûlons ce papier*". Staline répond : "*Non, gardez-le*". Scène d'histoire : l'héritier de la Révolution russe, le maître de l'État soviétique, le chef de l'Armée rouge, le maréchalissime Staline s'accordant sans aucun marchandage avec le descendant des Marlborough, Premier ministre de Sa très gracieuse Majesté britannique, pour se partager les zones d'influence à l'est de l'Europe, le papier au milieu de la table lourd du reproche des peuples, le long silence des maîtres, la prudence de Churchill qui lui inspire de brûler la pièce d'archive, la seigneuriale indifférence de Staline qui lui fait mépriser les commérages des historiens, tout cela qui ne dure que quelques minutes est mis en scène par l'artiste qu'est Churchill avec une puissance dramatique digne de Shakespeare ou de Corneille. La confiance de l'un des acteurs du drame nous fait spectateurs de la décision historique qui vaudra à l'Europe de l'est de tomber pour plus de quatre décennies dans la trappe du communisme. Instant d'histoire où se joue le sort des peuples : Staline savait bien que, la victoire acquise, les ministres du Royaume-Uni se garderaient bien de brandir les pourcentages que le Premier d'entre eux lui avait concédés et qu'il aurait toute liberté pour imposer sa loi sans partage aux nations qui lui étaient livrées.

\* La deuxième guerre mondiale de Winston Churchill, tome 11, p. 235, Cercle du bibliophile, Plon.

André LE GALL

# *Le catholicisme d'ouverture n'est pas mort*

Par Jacques MALLET

*Le dernier ouvrage de René Rémond, Le Christianisme en accusation, est un cri d'alarme. Si le catholicisme recule sur le plan intellectuel, n'est-ce pas le signe qu'il entre dans le déclin ? Sauf si l'Église et ses membres s'engagent richement dans la société d'aujourd'hui au risque de bousculer les structures.*

René Rémond a publié à la fin de l'année dernière – sous la forme d'un dialogue avec Marc Leboucher, directeur des éditions Desclée de Brouwer – un ouvrage important dont le titre peut surprendre : *Le christianisme en accusation*. Surprenant en effet car celui-ci n'est aujourd'hui ni persécuté, ni poursuivi, ni condamné. Mais tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Grand historien, en même temps que chrétien militant, René Rémond analyse en profondeur avec lucidité les signes et les causes d'un discrédit et d'un déclin qu'il va même, dans certains domaines, jusqu'à qualifier "d'effondrement". Son inquiétude ne le conduit pas cependant au pessimisme mais à un appel qui fait confiance au renouveau.

Les critiques adressées au christianisme en France frappent surtout, il faut le dire, le catholicisme (on se montre beaucoup plus indulgent pour le protestantisme, le bouddhisme, voire pour l'islam) et elles visent tout particulièrement le pape Jean-Paul II dont les messages et l'action sont souvent caricaturés. Certaines de ces critiques s'expriment dans les milieux chrétiens.

De manière générale on oublie l'action immense de ce grand pape pour la liberté et les droits de l'homme – sans lui le communisme totalitaire serait toujours là en Europe –, pour la dignité et la promotion de la femme, pour la paix et pour l'aide aux pays pauvres, pour une économie au service de l'homme, pour l'oecuménisme et le dialogue interreligieux. On ne

retient ou l'on ne veut retenir que ses positions dures sur la sexualité, qui après tout ne font que reprendre la morale traditionnelle de l'église.

Ces critiques ne sont pas le plus souvent l'expression d'une campagne anticléricale organisée. Rien de commun avec le combat des radicaux laïcistes du début du siècle. Mais ce courant de pensée subsiste et peut se manifester à l'occasion. N'était-ce pas le cas lorsque les représentants du gouvernement français ont fait retirer du texte de la Charte européenne des droits fondamentaux toute allusion à "l'héritage religieux" de l'Europe, texte accepté par tous nos partenaires européens ? Il ne s'agit là que d'une décision symbolique. Plus sensibles et plus directement nuisibles sont les critiques qui s'expriment dans les médias, et vont jusqu'au mépris, à la dérision. La religion de Saint Louis et de Saint François d'Assise mérite au moins le respect.

Mais le mal n'est-il pas plus profond ? René Rémond aperçoit les signes d'un déclin du catholicisme français depuis 1960. On peut le mesurer notamment par le taux de la pratique religieuse, par le nombre des baptêmes qui a reculé d'un tiers et celui des jeunes suivant le catéchisme qui s'est effondré, par la crise des vocations (on ordonne annuellement dix fois moins de prêtres) et le vieillissement des prêtres en activité. Plus généralement on constate un affaissement des institutions et des structures par lesquelles l'église manifestait sa présence dans la société (collèges, hôpitaux, congrégations) ainsi que des moyens humains

et financiers dont elle dispose. A ce sujet les chiffres sont alarmants.

Il faut se méfier des statistiques religieuses. Le christianisme, dit-on, est devenu minoritaire. Est-ce bien sûr ? Il y a en France 46 à 47 millions de baptisés, soit dix fois plus que d'adeptes de l'islam, deuxième religion de France. Nos contemporains font encore majoritairement appel au catholicisme pour célébrer les grands moments de leur vie, de la naissance à la mort. Quand on demande aux Français de se situer aujourd'hui, une grande majorité se déclare encore catholique. Jusqu'aux années quatre-vingt-dix ce n'était pas loin de 80 %, aujourd'hui deux Français sur trois. Le catholicisme reste donc majoritaire dans les consciences. Peut-être s'agit-il là d'un fait culturel plus que d'un fait religieux, mais les deux situations communiquent.

Quoi qu'il en soit les signes d'un déclin ou d'une crise ne sont pas discutables. Certains en tirent des conclusions exagérément pessimistes. En 1977 l'historien Jean Delumeau, lui-même croyant, s'interrogeait déjà sur l'avenir de la foi chrétienne dans un essai qui fit alors grand bruit : *Le christianisme va-t-il mourir ?* Depuis lors la situation s'est encore aggravée. En 1999 l'évêque de Clermont-Ferrand Mgr Hippolyte Simon a fait paraître un livre au titre provocant : *Vers une France païenne ?* Tout se passe comme s'il y avait eu depuis trente ou quarante ans une cassure dans la transmission des valeurs, l'école et la famille ne jouant plus leur rôle, l'église affaiblie ne pouvant plus l'assumer seule. Une évolution en profondeur s'est produite : une rupture non seulement entre deux cultures mais entre deux générations qui aboutit selon l'expression d'Emile Poulat "à l'indifférence banalisée d'une jeunesse "post-chrétienne" <sup>1</sup>".

La société a aujourd'hui plus d'influence sur la religion que la religion sur la société. Il s'agit là moins d'une "déchristianisation" que d'une "sécularisation". En ce siècle d'individualisme, celle-ci s'appuie sur la revendication d'autono-

mie personnelle de l'individu qui lui fait accepter de moins en moins l'intervention d'une autorité extérieure dans sa morale privée. La liberté des mœurs tend à devenir le critère majeur de la modernité, ce qui est extrêmement réducteur. Telle est en tout cas la situation en Europe et dans les pays occidentaux. Il n'en va pas de même en Amérique latine ou en Afrique, où se trouvent les grands réservoirs d'avenir pour le monde chrétien.

Plus pessimiste que René Rémond, Emile Poulat nous paraît bien résumer cette "métarévolution" d'un monde "sorti de Dieu" : *"L'immense question posée à notre histoire religieuse contemporaine c'est de comprendre le mouvement de notre monde, son passage d'un universalisme chrétien, où tout venait de Dieu et retournait à Dieu, à un humanisme séculier qui laisse les hommes à leur liberté et à leurs conventions. C'est aussi, conjointement, de saisir à l'œuvre la reconversion sans reniement exigée en particulier de l'Église romaine par ce passage irréversible. Ce n'est pas la première de son histoire; c'est sans doute la plus radicale; elle est en tout cas sans précédent ni équivalent. La modernité n'est pas seulement un nouvel état de culture : elle est plus encore une culture en révolution permanente"*<sup>2</sup>.

Universitaire éminent, René Rémond est particulièrement sensible au recul du catholicisme sur le plan intellectuel, (celui-ci se méfierait-il de l'intelligence ?). Je partage sa nostalgie de ce qu'il appelle "l'âge d'or du catholicisme". Pendant l'entre-deux guerres et dans les années qui ont suivi la Libération, les catholiques occupaient alors le devant de la scène dans beaucoup de domaines : la poésie et la littérature avec Péguy - disparu mais toujours présent -, Claudel, Mauriac, Bernanos; la philosophie avec Maritain et Mounier dont Bergson était assez proche; la science avec Teilhard de Chardin; la théologie et la doctrine sociale chrétienne avec les inspirateurs de Vatican II, les pères de Lubac, Daniélou, Congar, Chenu, Lebret, Varillon. Je me souviens comme lui du succès des débats du "Centre

<sup>1</sup> *L'Ere postchrétienne*, Ed. Flammarion, mars 1994.

<sup>2</sup> Ouvrage déjà cité, p. 288.

catholique des intellectuels français", dont *Le Monde*, conduit par Beuve-Méry et Jean Lacroix, rendait compte après chaque séance. C'était l'époque où un parti d'inspiration chrétienne, issu de la Résistance et des mouvements de l'Action catholique (JOC, JEC, JAC), était devenu tout d'un coup le premier parti de France, où des catholiques comme Georges Bidault et Robert Schuman étaient devenus pour la première fois Présidents du Conseil, où de grands commis catholiques comme Bloch-Lainé ou Delouvrier occupaient de hautes responsabilités dans la Fonction publique. Les syndicats chrétiens et agricoles issus de la JAC étaient alors puissants, les Semaines Sociales à leur apogée, les revues dominicaines ou jésuites comme *La Vie intellectuelle*, *Les Etudes*, ou encore la revue *Esprit*, exerçaient une grande influence. Tous ces catholiques de progrès ont fait beaucoup pour moderniser la France et transformer les rapports sociaux.

Ces temps prestigieux sont derrière nous. On peut se demander si l'effondrement du communisme n'a pas contribué à l'affaiblissement du catholicisme, seule autre doctrine capable de proposer une vision globale de l'homme, de la société, et de l'histoire. Mais pour un observateur attentif il y a de beaux exemples de regain, notamment aux Sociales Sociales grâce à Jean Boissonnat et Michel Camdessus, dans la presse, la radio et la télévision, avec *La Croix*, *La Vie*, *Radio Notre-Dame*, dans le scoutisme, dans des associations caritatives comme le Secours catholique et le CCFD. Le succès impressionnant des "Journées mondiales de la jeunesse", qui ont mobilisé des millions de jeunes enthousiastes et fraternels, n'a rien d'une "illusion", pour reprendre le titre pisse-vinaigre d'un éditorial du *Monde*. Nulle autre organisation n'aurait pu atteindre de tels résultats. Tout ce que l'on peut dire c'est que cette jeunesse ardente s'insérera sans doute dans des communautés charismatiques plutôt que dans les paroisses. Pour beaucoup les "JMJ" auront été un moment inoubliable de communion et de joie qui les aidera à donner un sens à leur vie dans un monde matérialiste et sans horizon.

Le déclin du catholicisme est-ce "la faute à Voltaire?" ou est-ce "par notre faute" comme le disait Henri Guillemin? Par votre faute a répondu dans *Le Monde* Gilles Martinet à René Rémond. Le "catholicisme d'ouverture", que ce socialiste athée évoque avec amitié et nostalgie, n'a pas eu à ses yeux de successeurs. René Rémond et Marc Leboucher ont à leur tour répondu "*que le catholicisme d'ouverture n'était pas mort*". "*Il peut même avoir de beaux jours devant lui s'il sait s'atteler courageusement à des chantiers nouveaux en exerçant sa fonction critique*"<sup>3</sup>. Ce débat est important non seulement pour les chrétiens mais pour l'ensemble de notre société où les chrétiens sont partout actifs.

L'avenir n'est pas écrit. L'histoire est imprévisible. A la fin du XIXe siècle, lorsque triomphait le scientisme, on croyait déjà que le catholicisme entrait, comme le dit aujourd'hui Emmanuel Todd, "*dans sa phase finale*". Qu'en sera-t-il demain? Cela dépendra beaucoup de nous.

Vatican II, qu'on ne saurait rendre responsable de la crise actuelle, a frayé la voie au renouveau en ouvrant l'église au monde moderne et au dialogue, en proclamant le droit à la liberté religieuse et en initiant l'œcuménisme. Jean-Paul II a continué dans cette voie. Mais l'Église est un grand navire qui met du temps à changer de direction et il y a dans l'Église – en particulier au sein de la "Curie" cette bureaucratie conservatrice et centralisatrice du Vatican - de fortes résistances au changement et aux réformes nécessaires. Ces conservateurs trouvent, il est vrai, des arguments dans les dérives des sociétés dites "avancées" les plus laxistes, comme les Pays-Bas où le catholicisme s'est complètement effondré, où l'on a institué la vente libre des drogues douces, le mariage à la Mairie des homosexuels et le droit à l'euthanasie...

Le risque serait que, par un réflexe défensif, l'Église et ses membres se replient sur un catholicisme identitaire et piétiste, et qu'on en revien-

<sup>3</sup> Dans *Le Monde* du 22 février 2001.

ne à ce que Jean Delumeau appelait la "*pastorale de la peur*" dénoncée par Jean-Paul II. Il faut bien voir comme l'a souligné René Rémond, le changement fondamental qu'est l'émergence de l'individu avec sa liberté de conscience. Cette transformation des esprits est irréversible. "*On ne reviendra plus, dit-il, à une religion de la contrainte, de l'obligation. L'individu entend se déterminer lui-même au risque de se perdre. L'église doit en prendre acte. Ce changement est sans doute plus important que l'effondrement des structures et des institutions*". En un mot l'Église ne peut rester immobile au milieu d'un monde qui change très vite.

La meilleure réponse, comme le disait Péguy de la Révolution, n'est-elle pas le retour d'une tradition moins profonde à une tradition plus profonde? C'est-à-dire le retour au message essentiel de l'Évangile : un Dieu personnel qui s'est incarné et qui a une relation personnelle d'amour avec chaque personne. Oui, revenons à un christianisme épuré, authentique, débarrassé de ses scories, largement nourri de l'esprit du Concile Vatican II! "*Pour moi, dit encore René Rémond, le christianisme n'est pas d'abord une morale. C'est avant tout une pédagogie de la transcendance et de l'incarnation... J'ai souvent l'impression que nos débats contemporains sont extérieurs, je dirais même excentriques à ce qui constitue le noyau de la foi. La religion tend à se réduire à une thérapie personnelle et sociale*".

Ce message exige l'engagement des chrétiens dans la société et le monde d'aujourd'hui. Il est pour l'essentiel au service de la grandeur de l'homme et du respect de la personne, qui va de pair avec le respect de la nature. Les chrétiens ne doivent jamais accepter que l'homme soit réduit à devenir un simple instrument de l'État ou de l'économie. Le message chrétien est aussi un message d'espérance qui donne une finalité et un sens à l'histoire faite par les hommes que Dieu a fait libres. Dans un monde en proie à la

violence, adorateur des idoles du sexe, de l'argent, ou d'une science sans conscience, qui rappellera les valeurs essentielles dont dépend le salut de la "famille humaine" et s'engagera pour les défendre et les mettre en œuvre? Les chrétiens ont été dans le passé au premier rang de ceux qui ont créé la protection sociale, réalisé la réconciliation entre des nations ennemies et construit l'Europe. Il importe aujourd'hui qu'ils assurent pleinement leur fonction critique et créatrice à tous les niveaux de l'organisation sociale et internationale aux côtés de tous les hommes de bonne volonté.

Les chantiers ne manquent pas qui les appellent à agir : la lutte contre les inégalités et l'exclusion, le développement du dialogue social dans les entreprises, la promotion de la famille, la maîtrise d'une mondialisation sans règles et sans âme dominée par les intérêts financiers, la protection de l'environnement, l'organisation politique de l'Europe, la subordination de la science aux impératifs éthiques, en particulier pour soustraire l'espèce humaine aux risques redoutables de manipulations génétiques. Ce qui nous menace ce n'est pas seulement un retour au paganisme, mais un retour à la barbarie sous l'étendard d'une fausse modernité.

Les signes les plus importants de l'espérance en marche ne sont pas toujours les plus visibles. Partout de petites communautés vivantes se créent et des réseaux invisibles se constituent, qui contribuent souvent davantage que de puissantes institutions à la transformation de la société et des relations internationales. Je songe pour ma part à la communauté Santegidio et à son action modeste, concrète, efficace pour la paix, à laquelle l'Unesco a récemment rendu hommage à Paris. Le plus souvent la présence de Dieu se manifeste à l'homme non par le souffle de la tempête mais par une brise légère.

**Jacques MALLET**

*Le Christianisme en accusation*, René Rémond  
Ed. Desclée de Brouwer  
2000

# Nostalgie d'empire

de Maurice BLIN

Comment ne pas saluer la volonté de France-Forum à l'occasion de son nouveau départ d'offrir à des lecteurs, submergés et abasourdis quotidiennement par le fatras désordonné d'une surinformation en continu et le tapage médiatique, un espace et un temps de réflexion sur les grands enjeux et défis du nouveau siècle. Mais comment alors ne pas leur recommander d'ouvrir sans perdre un instant *Nostalgie d'empire*.

Loin d'y trouver, sur la foi du titre, de quoi alimenter je ne sais quelle mélancolie passiste, ils seront, à en perdre le souffle, emportés, tout au long de 140 pages denses et stimulantes, émaillées d'aphorismes percutants, par une ambitieuse et rare tentative de synthèse et d'élucidation du malaise, des désillusions, des crises, des angoisses qui sont aujourd'hui notre lot, mais aussi des raisons, malgré tout, d'espérer en l'avenir... Et ce qui est en jeu n'est rien moins que la sauvegarde, le "salut", de l'espèce humaine.

On ne résume pas un livre, celui-ci moins que tout autre tant sa minceur, au regard de l'immensité et de "l'épaisseur" du sujet traité, tient de la performance. Aussi bien nos lecteurs ont-ils eu, les premiers, la révélation partielle des thèmes qui allaient être traités - très directement dans deux articles de Maurice Blin<sup>1</sup>, indirectement dans celui qu'il avait consacré aux thèses du philosophe Luc Ferry<sup>2</sup>. Dès ce moment, ils ont pu se rendre compte que, pour "comprendre" ce qui se passe en profondeur dans notre monde d'aujourd'hui, notre auteur, dont on connaît la diversité et la richesse des expériences qu'il a vécues, avait jugé nécessaire d'aborder le sujet tout à la fois en historien, en économiste, en politique, en philosophe, - et, de surcroît, pour notre plaisir, dans une très belle langue... Gageure qui nous vaut tantôt une brillante fresque sélectionnant les faits saillants

d'une histoire - à l'échelle non pas des siècles, mais des millénaires - : dialectique qui se poursuit d'âge en âge et à travers tous les modes d'organisation politique (tribu, empire, nation, univers en cours de mondialisation), entre tempéraments nomade et sédentaire, parfois en guerre ouverte, parfois composantes plus ou moins maîtrisées ou harmonisées d'un même ensemble; grands "tournants" (importance comparée, différences, similitudes) que furent l'introduction de l'agriculture, la Renaissance, la Réforme; fortune de l'idée (ou de l'illusion) de progrès, du concept de modernisme; rapports tourmentés de subordination entre politique et économie s'inversant tour à tour. Ce qui nous vaut tantôt des remarques pertinentes sur les spécificités, qualités, défauts, risques de déviance propres à chacun des grands types de régime politique, les relations changeantes entre État et société civile, tantôt, nourrie par l'observation, sur la très longue durée, de ces va-et-vient et de ces successives expériences politiques, une réflexion sur ce que les uns et les autres signifient quant aux rapports de l'homme avec la nature, avec les autres hommes, avec lui-même, sur le plus ou moins d'importance accordée selon les époques et les types d'organisation politique au "faire" par rapport à "l'être", sur l'influence en ces domaines des diverses traditions religieuses (ou de leur effacement).

Impossible, ne serait-ce que pour vous inciter davantage encore à participer personnellement à cette fête de l'intelligence, de résister au plaisir de quelques citations (prises au hasard entre mille autres tout aussi éclairantes) :

*"...la tribu primitive, loin d'être une étape très lointaine et à jamais dépassée de la longue marche qui a conduit l'homme à la civilisation, en constitue au contraire comme l'assise immémoriale et le fondement. Maîtrise du milieu et doute sur soi, primat de la politique sur l'économie, rôle éminent de la fête et de la guerre, tous ces traits témoignent, du primitif à l'homme contemporain, d'une filiation certaine et d'une hérédité visible. C'est ainsi qu'on les retrouve dans la cité grecque qui, à d'autres égards, en paraît*

<sup>1</sup> " La tente et le temple " (France-Forum - n° 324, 2ème trimestre 1999) et " De la foi au mythe : l'économie-monde " (n° 328 - 2ème trimestre 2000), ce dernier étant d'ailleurs la première version d'un des chapitres du livre.

<sup>2</sup> "Homme-Dieu ou Dieu-Homme ? ( en lisant Luc Ferry... ) ", n° 313-314 - Octobre-Décembre 1996.

si éloignée. Un abîme y sépare en effet l'homme libre, citoyen et soldat, et l'esclave voué à la production des biens matériels" (p. 21).

"...caractéristique de l'empire : il dure parce qu'il respecte une société tout occupée à se gérer elle-même et dont la finalité est d'abord économique" (pp. 31-32). A Rome "l'épée protège la charrue" (p. 36). Ce système "répond... à deux des plus profondes aspirations humaines : la sécurité et la liberté. C'est à cette vertu qu'il doit de résister au temps et, lorsqu'il disparaît, de survivre dans la mémoire des peuples" (p. 41).

La nation, au contraire, est par essence belliqueuse. A ce propos, l'auteur signale une "exception française" supplémentaire : sa bourgeoisie, au début du XIXe siècle, a, bizarrement, pris le parti de la guerre. Parce que "face à une aristocratie dont le style de vie continue de la fasciner mais qu'elle ne respecte plus, à un peuple qui la fait vivre mais qu'elle redoute, elle trouve enfin, grâce à la guerre, sa place dans la nation, et du même coup sa légitimité..." (p. 67).

Mais c'est tout le chapitre "Gloire et passion de la nation" (pp. 47-82) qui mérite une lecture attentive, où sont finement analysées les répercussions politiques de la Réforme, l'application insidieuse au terrain politique des cultures, des valeurs, du vocabulaire, hérités, selon les cas, de l'Ancien ou du Nouveau Testament. C'est ainsi que l'on relève parmi les sous-titres des pages consacrées à l'émergence des nationalismes – qui eut tant de conséquences. "Une mutation religieuse", "Une aventure théologique", "Passion et Rédemption" (pp. 47-82).

Et de s'arrêter (p. 91) sur l'étrangeté du phénomène américain. "Du message religieux des origines est né... l'empire matériellement le plus puissant de la terre". Il a "généralisé une forme de relation à autrui, un type d'hommes entièrement nouveaux. Comme si leur surgissement dans l'histoire venait d'au-delà de l'histoire... De même que la nation est née d'une transposition dans le registre **politique** des thèmes essentiels du Nouveau testament : élection, mission, passion, rédemption, etc., de même,

l'empire américain résulte de la transposition en **économie** de ceux qui sont au cœur de l'Ancien Testament" (celui du "Dieu d'Israël, tribu nomade").

Ce survol des siècles et des millénaires lève à profusion, au passage, observations, réflexions et perspectives neuves. Mais il ne s'agit pas d'érudition gratuite, destinée à satisfaire quelque banale curiosité. La preuve ? elles conduisent toutes à placer sous un éclairage original et bienvenu nos interrogations les plus actuelles et les plus brûlantes : ressorts profonds de la démocratie, mondialisation, modernité, rôles respectifs de la politique et de l'économie, de l'État et de la société civile, de la religion, de la morale et de la politique, attitude de l'homme vis-à-vis de la nature... Cela pour mieux nous aider à répondre à la question qui est à l'amont de toutes les autres, celle du sens – sens de l'histoire, sens de la politique, sens de la vie... – et, tâche primordiale, à définir, pour notre temps, le domaine du **sacré**.

Dès lors que l'espèce humaine, après tant de soubresauts, catastrophes, aventures, révolutions, est de plus en plus contrainte à prendre conscience de son unité... et de sa fragilité, il est grand temps que l'homme devienne, selon la formule de Martin Heidegger "le berger de l'Être". Il n'y aura pas de "retour à la civilisation" si cette unité ne devient pas (p. 134), "comme le temple autrefois, ce devant quoi l'on s'arrête et s'incline".

"Le travail et les dieux", ce fut naguère un autre thème de la méditation de Maurice Blin, non sans lien avec celui d'aujourd'hui : ce n'est pas à l'économie et à ses "lois" de fonder exclusivement la mondialisation en cours, d'être l'alpha et l'oméga du devenir humain.

**Jean AUBRY**

*Nostalgie d'empire*, Maurice Blin,  
Ed. Ellipses, collection " Grands enjeux "  
2001

# *Le nouveau troisième âge*

de Claude VIMONT

"*L'avenir des vieillards ne m'intéresse pas*" proclame Hector dans *La guerre de Troie n'aura pas lieu*. C'est au contraire une des questions principales qui se posera au prochain demi-siècle comme l'indique l'auteur dès la deuxième ligne de son livre.

A vrai dire, il ne s'agira plus de vieillards avec ce que pendant des millénaires ce terme a charrié de mélancolie, mais du troisième âge. La révolution du calendrier démographique est en marche, provoquant un décalage dans les étapes essentielles de la vie.

Il est donc urgent de se préparer à employer au mieux les forces disponibles des générations que jusqu'ici on parquait dans le garage de la retraite.

Il se trouve qu'au même moment se produit une révolution technologique et managériale que l'on habille sous le titre de "la nouvelle économie". Celle-ci détruit et détruira certains emplois, mais elle en crée et créera beaucoup d'autres. Ils sont ouverts aux personnes du troisième âge, d'autant plus que "*celles-ci ont l'expérience, le temps, le goût nécessaire pour tenir des emplois ou exercer des fonctions dont la caractéristique commune est la " relation avec l'autre*".

Encore est-il qu'il faille aimer le travail. En France, celui-ci n'a pas bonne presse. Une intense propagande avant et après mai 1968 a fait apparaître la mise en retraite de plus en plus jeune comme un progrès social. On commence seulement et bien timidement à s'apercevoir que le travail demeure un élément structurant de la vie, surtout s'il se présente sous une nouvelle forme et s'il est débarrassé du stress provenant de la peur de perdre son emploi.

C'est pourquoi Claude Vimont en bon disciple d'Alfred Sauvy définit les conditions du succès du nouveau "troisième âge". Cette deuxième-partie du livre est particulièrement intéressante parce qu'elle explore les immenses possibilités qui s'ouvrent à ceux qu'autrefois la retraite confinait dans une médiocrité égoïste. A condition, c'est la première, que le jeune retraité apprenne à se servir des nouvelles technologies de l'information. Ce n'est pas bien difficile dès lors qu'on s'est persuadé qu'il reste suffisamment de neurones dans le cerveau pour apprendre et vivre. En partant avec un avantage comparatif de première grandeur : le senior n'a plus peur du chômage.

Et il y a du pain sur la planche pour les "troisième âge". Claude Vimont énumère avec une joyeuse alacrité les nombreuses "boulangeries" qui ne cessent de s'ouvrir. Sa profonde connaissance des problèmes de l'emploi lui permet de tracer des perspectives enthousiasmantes. "*Le vieillissement produit son antidote : la nécessité d'un renouveau d'activité dans la société, qu'il a créée*".

Cette société n'est ni fermée, ni limitée, c'est un arc-en-ciel qui offre un nombre de situations différentes.

Voilà un livre roboratif qui doit intéresser les personnes âgées, mais aussi les jeunes dont beaucoup, on leur souhaite, deviendront vieux !

**Charles DELAMARE**

*Le nouveau troisième âge*, Claude Vimont,  
Ed. Economica  
2001

**Jean-François AMADIEU**, *Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne*

**Bertrand BADRÉ**, *Travaille à New York chez Lazard*

**Geneviève DECROP**, *Docteur en sociologie politique*

**Jean-Pierre DUDÉZERT**, *Agrégé de philosophie, Docteur en Sciences politiques*

**Emmanuel ÉCHIVARD**, *Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, Agrégé de Lettres classiques*

**René FOCH**, *Directeur-général honoraire à la Commission européenne*

**Elisabeth GARNIER**, *Professeur de philosophie*

**Pierre-Noël GIRAUD**, *Professeur d'économie à l'Ecole des Mines de Paris et à l'Université Paris-Dauphine*

**Jean GUELLEC**, *En poste dans une administration de mission française, Ancien élève de l'ENA, anime SCIPIO-Stratégie et prospective internationales. Dernier ouvrage paru Atlas de l'espace mondial, Ellipses, 1999*

**Axel KAHN**, *Généticien – Directeur du Département de Génétique – Institut Cochin de Génétique Moléculaire. Auteur de Et l'Homme dans tout ça – Plaidoyer pour un humanisme moderne, éd. Nil, 2000*

**Nicolas KRAUSZ**, *Assistant parlementaire*

**Sylvie KRAUSZ**, *Professeur de Lettres classiques à Saint-Denis*

**Yves-Marie LAULAN**, *Vice-président délégué de l'Institut de Géopolitique des Populations*

**André LE GALL**, *Ecrivain, Ancien élève de l'ENA. Dernier ouvrage paru Pascal, Ed. Flammarion, 2000*

**Jacques MALLET**, *Ancien Député européen*

**Jean-Hugues MONIER** *Travaille chez Mc Kinsey & Compagny à New York*

**Jean-Marie PELT**, *Professeur de biologie végétale et de pharmacologie à l'Université de Metz, Président de l'Institut européen d'écologie*

**Jean PICQ**

**Jean-Pierre PRÉVOST**, *Ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire du MRP, Ancien avocat*

**Christian SAINT-ETIENNE**, *Professeur des Universités, Président de l'Institut France Stratégie*



# FRANCE-FORUM CHANGE. FRANCE-FORUM CONTINUE...

Après la disparition de Jean Lecanuet puis d'Etienne Borne, Henri Bourbon et ceux qui le secondaient ont décidé à leur tour de se retirer.

Il peut paraître audacieux de vouloir reprendre le flambeau, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, alors qu'en matière de médias, l'unité de compte est le plus souvent le million d'auditeurs ou de téléspectateurs et que d'aucuns annoncent la disparition des intellectuels.

C'est pourtant avec confiance et conviction que l'équipe signataire de ces lignes a décidé de relever le défi et de manifester la vigueur intellectuelle de notre famille d'esprit dans les grands débats actuels de notre temps.

Face aux formes inédites de matérialisme générées par l'élévation des niveaux de vie, de nouvelles attitudes surgissent qui prennent en compte l'évolution des mœurs et des mentalités.

Le déferlement scientifique oblige à s'interroger sur l'avenir de l'homme et à élaborer d'urgence de nouvelles règles éthiques.

Protéger la nature, si malmenée au cours du siècle précédent, devient un impératif catégorique.

La mondialisation et ses multiples retombées imposent de repenser les relations entre les Etats, les sociétés et les cultures.

Sur tous ces sujets et sur bien d'autres encore, en particulier la construction européenne et la lutte contre les inégalités, nous voulons engager le dialogue avec ceux qui partagent nos valeurs ou qui, même éloignés, acceptent loyalement la confrontation.

Notre société, dans ses générations les plus jeunes en particulier est en quête de nouvelles pensées. Un frémissement la parcourt qu'occulte sans doute un formidable désir d'enrichissement.

Ecouter cette aspiration sans parti-pris, lancer des pistes de recherche, formuler des propositions novatrices, contribuer ainsi à ce renouvellement " dont la vague a commencé à se former " selon l'expression de François Bayrou, telle est notre ambition.

Nous souhaitons la faire partager à tous nos lecteurs.

**Anne-Marie IDRAC**  
**Charles DELAMARE**

---

**f** r a n c e  
o r u m

Directeur de la publication : **Anne-Marie Idrac** — Gérant : **Jean-Pierre Duclos** — Comité de rédaction : **Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 — Commission paritaire : 60361 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

---

# *Le XXI<sup>e</sup> siècle a commencé...*

## **La Terre : une planète qui souffre**

PAR JEAN-MARIE PELT

## **Médecine et société au XXI<sup>e</sup> siècle**

PAR AXEL KAHN

## **L'École du XXI<sup>e</sup> siècle : mission possible**

PAR EMMANUEL ÉCHIVARD, ELISABETH GARNIER, SYLVIE ET NICOLAS KRAUSZ

## **Les vieillards ont-ils un avenir ?**

PAR YVES-MARIE LAULAN

## **Les techniques de l'information : vers un nouveau paradigme pour la citoyenneté**

PAR JEAN-PIERRE DUDÉZERT

## **"Notre État" n'est pas "leur" État**

PAR JEAN PICQ

## **Restaurer l'État républicain**

PAR CHRISTIAN SAINT-ETIENNE

## **Démocratie et négociation collective**

PAR JEAN-FRANÇOIS AMADIEU

## **Prospective du monde au XXI<sup>e</sup> siècle : uni-multipolaire**

PAR JEAN GUELLEC

## **Globalisation, inégalités et politique**

PAR PIERRE-NOËL GIRAUD

## **Nouvelle économie an I ou ce que la nouvelle économie a vraiment changé !**

PAR BERTRAND BADRÉ ET JEAN-HUGUES MONIER